

CH. VIRMAITRE

*Commune la Commune*

LA

COMMUNE

PARIS

1871

Qui prend ou accepte la responsabilité  
d'une révolution sans la légitimer par ses  
actes et la rendre définitive par ses ré-  
formes, n'a pas d'excuses. C'est une de  
ces fautes que rien ne peut expier.

ÉMILE DE GIRARDIN.

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

45, boulevard Montmartre et faubourg Montmartre, 43

MÊME MAISON A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1871

Tous droits de traduction et de reproduction réservés



# LA COMMUNE

A PARIS

46<sup>57</sup>

1613

PARIS. — IMPRIMERIE E. VOITELAIN ET Cie

61, rue J.-J. Rousseau, 61

CHARLES VIRMAITRE



**LA COMMUNE**

A PARIS

**1871**

Qui prend ou accepte la responsabilité d'une révolution sans la légitimer par ses actes et la rendre définitive par ses réformes, n'a pas d'excuses. C'est une de ces fautes que rien ne peut expier.

EMILE DE GIRARDIN.



PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C<sup>o</sup>, ÉDITEURS

15, boulevard Montmartre et faubourg Montmartre, 13

MÊME MAISON A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE



DÉPÔT LÉgal  
1871  
DROITS DE TRADUCTION ET DE REPRODUCTION RÉSERVÉS



# A M. THIERS

---

MONSIEUR,

Pendant le siège, j'ai fait mon devoir comme officier de francs-tireurs (major des guérillas de l'Ile-de-France); plus tard, je l'ai fait comme capitaine de la garde nationale (8<sup>e</sup> bataillon); je considère le faire encore aujourd'hui en publiant ce livre et en vous priant d'en accepter la dédicace, votre nom étant lié indissolublement à la délivrance de Paris.

Paris, 14 juillet 1871.

CH. VIRMAITRE.





# TABLE DES MATIÈRES

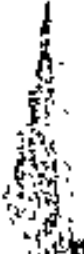
## CONTENUES DANS CE VOLUME

---

	Pages
DÉDICACE . . . . .	v
Premières tentatives . . . . .	1
Le 18 mars . . . . .	24
La résistance . . . . .	45
La Commune . . . . .	61
Paris sous la Commune. . . . .	88
Les séances secrètes . . . . .	129
Les journaux . . . . .	145
Les opérations militaires . . . . .	158
La prise de Paris. . . . .	184
Les otages . . . . .	194
Les incendiaires . . . . .	211
Considérations politiques et morales. . . . .	237
L'expiation . . . . .	258
Documents . . . . .	274

• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •

• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •



# LA COMMUNE A PARIS

---

## PREMIÈRES TENTATIVES

---

Le 31 octobre, une foule considérable se massait place de l'Hôtel-de-Ville; elle était composée en grande partie de gardes nationaux sans armes, criant, hurlant sur tous les tons : Vive la Commune ! nous voulons la Commune !

A la tête d'une de ces bandes, on remarquait M. Gustave Flourens, alors, suivant lui, major de plusieurs bataillons, mais, en réalité, commandant des tirailleurs de Belleville.

Devant la grille, une compagnie de gardes mobiles faisait tant bien que mal circuler, mais malgré ses efforts elle ne pouvait y parvenir; la foule grossissait de minute en minute; c'était une véritable trombe humaine.

Les membres du Gouvernement de la défense nationale, surpris par la rapidité du mouvement, quoiqu'ils aient été avertis dès le matin par des amis dévoués, n'avaient pas eu le temps et probablement pas les hommes nécessaires pour le faire avorter et en arrêter les auteurs.

La manifestation avait pris pour prétexte la guerre à outrance; mais il était évident, même pour les moins clairvoyants, que ce n'était pas son but.

Dans la matinée, l'affiche suivante avait été placardée à la porte de la mairie du VI<sup>e</sup> arrondissement :

#### PEUPLE FRANÇAIS,

Pendant que Châteaudun se fait écraser, Bazaine capitule !

Cette dernière honte doit ouvrir nos yeux.

Nous sommons le Gouvernement de la défense nationale :

1<sup>o</sup> De déclarer hors la loi Bonaparte, les hommes qui soutiennent son système, et les agents des prétentions dynastiques de toute sorte ;

2<sup>o</sup> De destituer et d'emprisonner les généraux qui, par incapacité ou trahison, ont causé nos derniers désastres, et de prendre les mêmes mesures dans toutes les administrations ;

3<sup>o</sup> De repousser absolument toute proposition d'armistice et de lever en deux bans toute la population mâle de Paris.

Que, si le gouvernement refuse de prendre les mesures révolutionnaires que réclame la situation, il donne en masse sa démission pour jeudi 3 novembre prochain.

Dans cet intervalle, le peuple de Paris avisera à le remplacer.

La victoire ou la mort ! Vive la République !

*Le Comité révolutionnaire du VI<sup>e</sup> arrondissement.*

Approuvé :

ROBINET, maire du VI<sup>e</sup> arrondissement,  
ANDRÉ ROUSSELLE, adjoint.

Ah ! ce n'était pas la victoire à remporter sur les Prussiens qui occupait les agitateurs, car depuis plusieurs jours les journaux du parti extrême, *la Patrie en danger*, *le Combat* et *tutti quanti* prêchaient ouvertement l'insurrection dans les clubs ; les partisans de la Commune exprimaient tous les soirs leur intention de tenter un coup de main pour s'installer à l'Hôtel-de-Ville et renverser le gouvernement du 4 septembre.

*Le Réveil*, organe rédigé par M. Delescluze, déclarait, depuis huit jours au moins, MM. Trochu et Jules Favre traîtres à la patrie.

Toutes ces excitations avaient porté leurs fruits.

Vers une heure de l'après-midi, le général Trochu arriva sur la place entouré d'une nombreuse escorte ; il fut aussitôt environné d'une grande quantité d'individus qui voulurent le contraindre à crier : Vive la République ! Vive la Commune ! Le général était très-calme ; il cria : Vive la République ! seulement. Aucune menace ne put lui faire dire autre chose ; il voulut prononcer quelques paroles pour engager sans doute la foule à se retirer, mais une immense clameur s'éleva tout à coup, et il ne put parler.

M. Jules Ferry vint au secours de son collègue ; il monta sur une chaise et promit qu'il allait demander qu'on fit droit aux réclamations de la foule. Les personnes placées près de lui entendirent seules ces paroles, car le bruit devint si intense qu'il lui fut impossible de continuer.

Cependant, sur le trottoir que la foule avait envahi et au milieu de la place, des orateurs haranguaient le « peuple » avec une grande animation. Les cris s'entre-croisaient, chacun demandait quelque chose. Enfin, il fut convenu qu'une députation, conduite par MM. Tibaldi et Maurice Joly, allait monter à l'Hôtel-de-Ville.

Ces messieurs furent introduits sans difficulté dans un petit salon attenant à la grande salle. Là, ils furent reçus par M. Jules Ferry. Ce dernier leur demanda le but de leur démarche. Pour toute réponse, les délégués lui jetèrent au visage « qu'il était « un incapable, n'ayant pas su économiser les ressources de la ville de Paris. »

M. Jules Ferry ne répondit pas à cette grossière apostrophe, mais il affirma que le gouvernement délibérait depuis plusieurs heures sur l'opportunité des *élections municipales*.

Quelques minutes plus tard, le général Trochu entra, à la tête des membres du gouvernement, dans la salle où étaient les délégués ; il voulut parler, ces derniers l'en empêchèrent.

M. Jules Favre s'avança, mais aussitôt un homme dont nous regrettons ne pas savoir le nom, se précipita sur lui et le menaça.

Devant l'attitude de la députation, les membres du gouvernement se retirèrent.

Presque au même instant, la foule qui encombra la place se rua brutalement dans les escaliers et envahit l'Hôtel-de-Ville au milieu d'un tumulte indescriptible; cent personnes environ se trouvèrent subitement en présence des membres du gouvernement qui furent dans l'impossibilité de faire un pas, ni en avant ni en arrière.

La parodie commença.

M. G. Flourens était à la tête des envahisseurs; il prit immédiatement le commandement des gardes nationaux et donna aussitôt des ordres afin de faire placer des factionnaires à toutes les issues.

MM. Flourens, Blanqui, F. Pyat, Jaclard, etc., s'emparèrent des papiers et des cachets, puis lancèrent leurs émissaires aux principales mairies et aux ministères; il ne manquait pas de postulants pour les places.

A la Préfecture de police, une bande de trois cents individus environ trouva une résistance énergique. M. Edmond Adam, préfet de police, refusa de se retirer.

M. Hauréau, directeur de l'Imprimerie nationale, refusa de livrer ses presses à l'émeute.

Le ministère des finances n'avait pas été oublié, l'argent étant plus le nerf des révolutions que celui de la guerre; mais grâce à la présence d'esprit de M. E. Picard, les deux *délégués* porteurs d'un ordre signé Blanqui furent immédiatement arrêtés.

Aux mairies, même envahissement, sans violence toutefois, mais quelle scène !

M. Richard, le maire du XIX<sup>e</sup> arrondissement, avait été préalablement arrêté et remplacé par un citoyen quelconque, à longue barbe et à large chapeau, défroque sortie, sans aucun doute, des magasins d'accessoires du fameux Blanqui, évidemment le promoteur, la cheville ouvrière de ce mouvement.

A la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement, ce fut un M. Poirier qui prit en mains les rênes de l'administration : là, un pillage en règle fut organisé et pratiqué sur une vaste échelle; le magasin d'habillement et la cave témoignèrent le lendemain de l'empressement patriotique des envahisseurs à changer leurs vieux souliers contre des neufs, car on y trouva un grand nombre de chaussures dépareillées ; les « frères et amis » n'avaient sans doute pas eu le temps de distinguer leur pied droit d'avec leur pied gauche.

Dame, il y avait tant de portes à défoncer !

Quant à la cave, on a pu calculer qu'il avait été bu au moins six bouteilles par homme; cela donnait assurément du poumon pour crier : Vive la Commune !

A la mairie du I<sup>er</sup> arrondissement, même comédie ; ce fut le docteur Tony Moilin, personnage bien connu pour ses professions de foi socialistes, qui remplaça le maire, mais, au contraire des roses, il ne vécut qu'une nuit.

Tous ces gens-là n'étaient que des comparses; la scène principale se jouait à l'Hôtel-de-Ville, l'objectif de tous les révolutionnaires.

A la faveur du mouvement, du va-et-vient continu, M. Pelletan put s'échapper, grâce à un garde



national ; aussitôt que cette évasion fut connue des chefs de l'insurrection, un grand conseil fut décidé, et on prit la détermination de faire arrêter tous les membres du Gouvernement de la défense nationale. C'était le prélude de la loi sur les otages.

M. Flourens fit alors évacuer la salle, et les tirailleurs de Belleville, qui n'avaient pas su garder leur tranchée devant l'ennemi, furent chargés de surveiller les membres du gouvernement.

L'intérieur de l'Hôtel-de-Ville présentait un aspect étrange : une foule, toujours la même, celle qu'on ne voit surgir qu'au jour de révolution, figures sinistres, sortie d'on ne sait où, qui, une fois Paris revenu au calme, disparaît avec le sang du ruisseau, garnissait les escaliers, les appartements, les uns assis sur les tables, d'autres montés sur les fauteuils, tous se démenant, hurlant, s'injuriant, demandant à grands cris : la Commune, comme ils avaient crié : vive l'Empereur ! et plus récemment : vive Trochu ! sans savoir pourquoi.

Il est à remarquer que depuis quarante ans cette foule est la même, qu'elle est guidée par les mêmes hommes, conspirateurs de naissance et de profession, incapables en temps normal de rien produire, agitateurs stériles, pâles copistes d'une grande époque, infâmes pitres voulant imiter, mais ne réussissant qu'à parodier les maîtres, pauvres hères qui considèrent que s'agiter signifie agir, et qu'il suffit d'avoir, au fond d'une cave ou sur les tables du café de Madrid, élaboré une théorie quelconque pour aspirer à gouverner une grande nation ; rêveurs pour la plupart, philosophes déclassés, fruits secs de toutes

les sciences, ils oublient sans cesse la fable de l'astrologue qui se laisse choir dans un puits.

Quand le danger est présent, ils se tiennent prudemment à l'écart, mais viennent un semblant de victoire, vite à la curée ; et le peuple, toujours dupe, les acclame, heureux de se débarrasser d'un triomphe dont il ne saurait que faire ; alors les « sauveurs des prolétaires » s'installent gravement et audacieusement, en déclarant qu'ils vont changer la face du vieux monde, mais ils ne changent que le leur pour se sauver.

Pendant que ces événements se déroulaient à l'Hôtel-de-Ville, une réunion, provoquée par les officiers du 148<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale, avait lieu à la Bourse ; elle avait pour but, en convoquant tous les officiers de la garde nationale de Paris, de connaître l'opinion générale sur les événements de la journée.

A l'ouverture de la séance, un cri se fit entendre : on bat la générale ; une personne répondit : « C'est la réaction ; les bataillons de la garde mobile d'Ille-et-Vilaine marchent sur l'Hôtel-de-Ville. »

L'assemblée ne parut pas s'émouvoir de cette nouvelle.

Au milieu du bruit, un homme en habit bourgeois s'élança sur la table, servant à la fois de tribune et de bureau ; il tenait à la main une affiche blanche qui, disait-il, serait placardée le lendemain sur tous les murs de Paris.

Cette affiche contenait un décret de convocation des électeurs à l'effet de procéder avant midi à l'élection des membres de la Commune ; elle portait les signatures de MM. Dorian, Schœlcher, Étienne

Arago et de MM. Ch. Floquet, Brisson et Clamagérant, secrétaires. A la lecture de cette affiche, des cris confus s'élevèrent de tous les points de la salle : Oui, oui, disait-on, une Commune, mais pas une *Commune révolutionnaire*.

Une voix cria, dominant le tumulte : « La Commune est nommée. » — Elle s'est nommée elle-même, répondit-on ; mais nous n'en voulons pas.

On demanda à la personne qui avait déclaré que la Commune était nommée de citer les noms ; il cita MM. Ledru-Rollin, Dorian, F. Pyat, Blanqui, Flourens, etc.

Les noms de MM. Ledru-Rollin et de Blanqui soulevèrent de violentes protestations ! « Ils ont perdu la République en 1848 ; ils perdront de même celle de 1870, criait-on de toutes parts. »

Au milieu du tumulte, on distinguait nettement ce cri : Pas de *Commune révolutionnaire*.

Ce détail a une grande importance : cinq cents officiers d'une centaine de bataillons assistaient à la réunion. Qui pourra nous dire pourquoi cinq mois plus tard ces mêmes officiers ne tentèrent rien contre le Comité central, qui n'était qu'une préparation à la Commune, qu'ils repoussaient avec tant d'énergie ?

A ce moment, un partisan de la Commune arriva haletant, il bondit sur la table et annonça à la réunion que le 106<sup>e</sup> bataillon venait de délivrer, à l'Hôtel-de-Ville, les membres du Gouvernement de la défense nationale, mis en état d'arrestation dans l'après-midi. « Souffrirez-vous, dit-il, qu'un seul bataillon fasse la loi à toute la garde nationale ? »

Les officiers présents refusèrent de conduire leurs hommes pour empêcher la « réaction de triompher. »

Aussitôt, vers neuf heures du soir, le bruit se répandit que l'Hôtel-de-Ville était évacué.

Voici ce qui s'était passé :

Aussitôt la générale battue, chaque compagnie de gardes nationaux réunie à son lieu ordinaire de rassemblement avait été par bataillon se masser devant l'état-major, place Vendôme.

Vers minuit, les bataillons arrivèrent devant l'Hôtel-de-Ville, et, l'arme au pied, attendirent en cernant la place que l'ordre leur fut donné d'enlever les insurgés et de délivrer le gouvernement.

Les insurgés, voyant ce déploiement de forces, parlementèrent, et vers trois heures du matin les chefs de bataillon annoncèrent à leurs hommes qu'en présence d'une manifestation de 150,000 hommes, les envahisseurs allaient mettre bas les armes, qu'ils renonçaient à nous gouverner malgré nous, qu'ils rendraient la liberté aux membres du Gouvernement provisoire, à condition toutefois qu'on les laisse sortir sans affront, avec armes et bagages, et qu'on élise le plus tôt possible une *municipalité*.

Aussitôt la grande porte de l'Hôtel-de-Ville s'ouvrit, et on vit défiler silencieusement, honteusement, la crosse en l'air, les fameux volontaires de Belleville, ayant à leur tête MM. Flourens et Mégy.

A ce moment un cri partit d'un groupe : « On enlève M. Jules Ferry ! » En un clin-d'œil ce dernier fut presque immédiatement dégagé, les tambours battirent aux champs ; c'était les membres du gou-

vernement qui défilaient pour retourner à leur poste.

Cette fois Paris en fut quitte pour la peur ; la Commune avait vécu.

Nous nous arrêtons peu sur cette première tentative d'établissement de la Commune ; ce n'était que le prologue, le premier acte devait se jouer le 22 janvier et le deuxième le 18 mars.

Des mandats d'amener furent lancés contre les auteurs du mouvement ; mais, soit faiblesse, soit inexpérience, la plupart restèrent sans résultats.

Que de remords doivent avoir aujourd'hui ceux à qui le peuple avait confié ses destinées par un vote solennel, que de malheurs, que de désastres eussent été évités si on avait vigoureusement sévi alors contre les conspirateurs !

Une fois rentrés dans l'ombre, les partisans de la Commune ne s'occupèrent exclusivement que d'une chose : ressaisir le pouvoir par tous les moyens possibles ; ils se réunissaient fort tranquillement, s'organisaient et n'attendaient qu'un prétexte pour recommencer un nouveau mouvement. Malheureusement, les prétextes ne manquaient pas : le rationnement du pain, l'irritation causée par nos succès constants, la nouvelle officielle de la reddition de Metz, les bruits de paix honteuse qui circulaient vaguement, tout concourait à donner beau jeu aux conspirateurs qui spéculaient sur les malheurs de la patrie au bruit du canon prussien.

Dans la nuit du 21 au 22 janvier 1871, une troupe de gardes nationaux de Belleville fit une descente sur Mazas, où M. Flourens était détenu.

La 9<sup>e</sup> compagnie du 6<sup>e</sup> bataillon, commandée par

M. Beaudoin de Salles, était de garde. A l'arrivée des émeutiers il fit rentrer les sentinelles ; presque aussitôt trois délégués se présentèrent pour parler. On les fit entrer, et la porte se referma derrière eux ; ils sommèrent le capitaine d'avoir à mettre en liberté les prisonniers. Naturellement celui-ci refusa, les délégués voulurent alors se retirer, l'officier déclara nettement qu'il ne leur ouvrirait la porte que sur l'ordre du directeur de la prison.

Pendant les pourparlers, la bande, composée d'environ six cents individus, s'était massée devant la prison, et témoignait de son impatience en agitant violemment la sonnette. Le directeur, M. Bayet, réveillé par ce vacarme inusité, en fit demander la cause. Après qu'on la lui eut expliqué, il pria le capitaine de service de lui faire amener les trois délégués.

Une fois en présence, ces derniers renouvelèrent leur demande, et ajoutèrent que si dans cinq minutes on n'y avait pas obtempéré, la prison allait être forcée.

M. Bayet cherchait évidemment à gagner du temps ; il promit qu'il mettrait les prisonniers en liberté le lendemain. Néanmoins il consentit à faire ouvrir la porte de la prison pour confirmer à la foule la promesse qu'il venait de faire aux délégués ; sa promesse fut accueillie par des cris de : Vive Flourens ! c'est tout de suite que nous le voulons.

M. Bayet comprit alors son imprudence ; il voulut faire fermer la porte.

Il était trop tard.

La bande se précipita dans la prison sans s'égarer dans les couloirs, ce qui prouve que plus d'un enva-

hisseur connaissait parfaitement la maison ; puis le directeur fut sommé de désigner la cellule de Flourens.

Immédiatement le major sortit vêtu d'une longue capote, et coiffé du traditionnel képi à sept galons ; il fut aussitôt acclamé, puis comme un homme de l'importance de Flourens ne pouvait décemment aller à pied, on alla réquisitionner un cheval.

En même temps furent délivrés MM. Léo Meillet, Henry Bäuer, le docteur Pillot et Demay.

La bande reprit le chemin de Belleville, et là elle prit possession de la mairie, où son passage motiva le lendemain la dépêche suivante :

Paris, le 22 janvier 1871, 11 h. 48 m.

*Général Callier, commandant 2<sup>e</sup> secteur  
à maire de Paris.*

Le passage de Flourens à la mairie du XX<sup>e</sup> arrondissement a coûté environ 2,000 rations de pain supprimées ou emportées. La commission municipale est dans le plus grand embarras ; elle compte sur vous pour obtenir le remplacement de ces 2,000 rations, soit par l'Hôtel-de-Ville, soit par une intendance quelconque. C'est un besoin d'ordre public et des plus urgents.

Dans la matinée du 22 janvier, la proclamation suivante avait été affichée :

A LA GARDE NATIONALE, LE COMMANDANT SUPÉRIEUR  
DES GARDES NATIONALES DE LA SEINE.

Cette nuit, une poignée d'agitateurs a forcé la prison

Mazas et délivré plusieurs prévenus, parmi lesquels M. Flourens.

Ces mêmes hommes ont tenté d'occuper la mairie du XX<sup>e</sup> arrondissement et d'y installer l'insurrection votre commandant en chef compte sur votre patriotisme pour réprimer cette coupable sédition.

Il y va du salut de la cité.

Tandis que l'ennemi la bombarde, les factieux s'unissent à lui pour anéantir la défense.

Au nom du salut commun, au nom des lois, au nom du devoir sacré qui nous ordonne de nous unir tous pour défendre Paris, soyons prêts à en finir avec cette criminelle entreprise; qu'au premier appel la garde nationale se lève tout entière, et les perturbateurs seront frappés d'impuissance.

*Le commandant supérieur des gardes nationales,*

CLÉMENT THOMAS.

Approuvé :

*Le ministre de l'intérieur par intérim,*

JULES FAVRE.

Paris, ce 22 janvier 1871.

Vers dix heures du matin, des groupes compacts stationnaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Aussitôt les grilles furent fermées, et de forts piquets firent évacuer le trottoir.

A une heure et demie, deux cents gardes nationaux, appartenant pour la plupart au 101<sup>e</sup> bataillon (quartier de la barrière d'Italie), arrivaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville par la rue de Rivoli. Aussitôt ils chargèrent leurs fusils et se déployèrent en tirailleurs; la foule s'écarta précipitamment. A ce



moment, une escouade de mobiles sortit de l'Hôtel-de-Ville et mit les émeutiers en joue, qui firent comme la foule. La panique passée, les émeutiers se rallièrent sur le quai, près du pont Notre-Dame, et revinrent se ranger en bataille au long des bâtiments de l'Assistance publique, en criant : Vive la Commune !

Presque en même temps une nouvelle bande arrivait par le pont d'Arcole, et vint fraterniser avec les communeux déjà établis sur le trottoir.

Tous, à ce moment, avaient l'arme au pied.

Un commandant vint faire un discours pour réchauffer sans doute le zèle des « frères et amis ; » mais il n'y réussit pas, car les deux groupes s'ébranlèrent dans toutes les directions.

On croyait alors tout fini, lorsque vers trois heures une nouvelle troupe, forte de cent cinquante hommes environ, arriva au pas de course sur la place, en criant : A bas Trochu ! Vive la Commune !

Quelques-uns se détachèrent du groupe et essayèrent d'ébranler la grille. Par la porte de gauche sortirent, mais en restant dans la grille, MM. Vabre, commandant militaire de l'Hôtel-de-Ville ; de Legge, commandant du 9<sup>e</sup> bataillon du Finistère, et M. Bernard, adjudant-major.

— Que venez-vous faire et que voulez-vous ? dirent-ils aux émeutiers.

— Nous voulons savoir, dit l'un d'eux, si vos mobiles tireront sur le peuple ?

M. Vabre répondit : — Comment voulez-vous qu'ils tirent tandis que nous sommes à parler.

Il avait à peine achevé qu'un coup de feu fut tiré par un nommé Pompon. La balle alla frapper le cadran de l'Hôtel-de-Ville, et l'horloge s'arrêta aussitôt.

Il était trois heures et quart.

La grande porte s'ouvrit ainsi que les fenêtres, et les mobiles répondirent par un formidable feu de peloton; personne ne fut blessé par cette première décharge.

Les insurgés, sous les ordres du commandant Sappia, avaient pris position aux fenêtres des bâtiments de l'Assistance publique et des maisons faisant face au palais municipal; ils répondirent immédiatement.

La bataille était engagée et dura environ vingt minutes.

Les insurgés, voyant que la partie était encore perdue, se replièrent avenue Victoria, rue de la Coutellerie, derrière le café de la Garde nationale, d'où quelques coups de feu furent encore tirés.

Une barricade fut ébauchée boulevard Sébastopol, devant la tour Saint-Jacques; mais de tous côtés les troupes arrivaient, et, comme au 31 octobre, cernaient la place. Les brancardiers n'avaient pas attendu l'arrivée de la troupe pour enlever les victimes de cette triste et odieuse échaffourée; ils relevèrent six morts, parmi lesquels se trouvait le commandant Sappia.

Quant aux blessés, le nombre a dû être considérable, mais il fut impossible de le constater, la plupart ayant, avec le secours de leurs camarades, réussi à gagner leur domicile.

Aussitôt cette tentative connue dans Paris, une

grande agitation se manifesta, des groupes se formèrent un peu partout et les adhérents de la Commune furent traités de la plus belle façon.

Dans la soirée, le gouvernement fit afficher les deux dépêches suivantes, qui résumaient les actes accomplis dans cette fatale journée :

Paris, 22 janvier 1871, 4 h. 52 m. soir.

*Maire de Paris aux commandants des neuf secteurs.*

Quelques gardes nationaux factieux, appartenant au 101<sup>e</sup> de marche, ont tenté de prendre l'Hôtel-de-Ville. Ils ont tiré sur les officiers de service et blessé grièvement un adjudant-major de la garde mobile. La troupe a riposté. L'Hôtel-de-Ville a été fusillé des fenêtres des maisons qui lui font face de l'autre côté de la place et qui étaient d'avance occupées. On a lancé sur nous des bombes et des balles explosibles.

L'agression a été la plus lâche et la plus odieuse d'abord au début, puisqu'on a tiré plus de cent coups de fusil sur le colonel et ses officiers, au moment où ils congédiaient une députation admise un instant auparavant dans l'Hôtel-de-Ville ; non moins lâche ensuite, quand, après la première décharge, la place s'étant vidée et le feu ayant cessé de notre part, nous fûmes fusillés des fenêtres en face.

Dites bien ces choses aux gardes nationaux, et tenez-moi au courant si tout est rentré dans l'ordre. La garde républicaine et la garde nationale occupent la place et les abords.

JULES FERRY.

Paris, le 22 janvier 1871, 5 h. 40 m. soir.

*Maire de Paris aux vingt maires.*

L'Hôtel-de-Ville a été attaqué par une compagnie du 101<sup>e</sup> de marche au moment où une délégation qu'on venait de recevoir amicalement redescendait et venait de franchir la grille. A ce moment, le colonel-commandant l'Hôtel-de-Ville et deux de ses officiers qui étaient occupés entre la grille et le bâtiment à parler aux groupes assez peu nombreux d'ailleurs, ont été assaillis par une vive fusillade.

L'adjutant du bataillon de garde mobile est tombé frappé de trois balles. C'est alors seulement que les mobiles ont riposté. La place se vida en un instant, et le feu cessa du côté des défenseurs de l'Hôtel-de-Ville, mais les maisons qui font face des deux côtés du bâtiment de l'Assistance publique étaient occupées d'avance, et une nouvelle et plus vive fusillade partit de leurs fenêtres, dirigée sur le premier étage de l'Hôtel-de-Ville, qui en porte les traces.

Il est à noter que, parmi les projectiles, on a trouvé beaucoup de balles *explosibles* et de petites *bombes*. L'arrivée de la garde nationale et de la garde républicaine a mis fin à tout. On a arrêté douze gardes nationaux et un officier embusqués dans les maisons, un capitaine du 101<sup>e</sup> de marche qui avait commandé le feu avec l'ex-commandant Sappia.

Ainsi, par le crime de quelques-uns, cette extrémité douloureuse n'aura pas été épargnée à notre glorieux et malheureux Paris. Une agression aussi lâche que folle a souillé une page si pure. Vous en serez comme moi pénétré de la plus profonde douleur. L'Hôtel-de-

Ville et ses abords sont occupés par des forces considérables. Il n'y a rien à craindre pour l'ordre.

JULES FERRY.

Le lendemain 23 janvier, les auteurs du mouvement furent déférés aux conseils de guerre; soixante-dix personnes furent arrêtées : MM. Delescluze, Allix, Ranvier, Lefrançais et Baronnet, commandant du 101<sup>e</sup> bataillon, furent envoyés à Vincennes, mais la police ne put mettre la main sur MM. Blanqui et Flourens.

Quelques jours plus tard les conseils de guerre jugèrent les insurgés; un grand nombre furent mis en liberté, parmi eux les détenus de Vincennes.

MM. Blanqui et Flourens furent condamnés à mort par coutumace.

Cette seconde tentative communale ne fut pas plus heureuse que la première, mais elle éclaira les conspirateurs qui comprirent définitivement qu'il n'y avait pas à compter sur le hasard, et qu'il fallait pour réussir à tout prix s'organiser.

C'est alors que germa l'idée d'un Comité central et d'une Fédération de la garde nationale.

MM. Blanqui et Flourens travaillaient activement, ils bravaient audacieusement l'autorité et profitaient de sa faiblesse. Voici les deux proclamations qu'ils firent afficher dans Paris, le 16 mars, l'avant-veille de leur troisième tentative :

Citoyens,

En présence du jugement qui me frappe, il est de mon devoir de protester de la façon la plus énergique

contre la violation de tous les droits inscrits dans toutes les constitutions.

L'accusé doit être jugé par ses pairs. Tel est le texte de la loi. Or, je dénie complètement aux assassins patentés de la réaction le titre de juges. Nommés par un pouvoir qui n'avait encore été reconnu par personne le 31 octobre 1870, ils ne peuvent puiser leur puissance qu'en dehors de la loi. D'ailleurs, j'ai appris, par une longue expérience des choses humaines, que la liberté se fortifiait par le sang des martyrs.

Si le mien peut servir à laver la France de ses souillures et à cimenter l'union de la patrie et de la liberté, je l'offre volontiers aux assassins du pays et aux massacreurs de janvier.

Salut et fraternité.

G. FLOURENS.

Citoyens,

Le 4 septembre, un groupe d'individus qui, sous l'Empire, s'était créé une popularité facile, s'était emparé du pouvoir. A la faveur de l'indignation générale, ils s'étaient substitués au gouvernement pourri qui venait de tomber à Sedan. Ces hommes étaient pour la plupart les bourreaux de la République de 1848. Cependant, à la faveur du premier moment de surprise, ils se sacrèrent arbitres de la destinée de la France.

Les vrais républicains, ceux qui, sous tous les gouvernements, avaient souffert pour leurs croyances, virent avec douleur cette usurpation des droits de la nation. Pourtant le temps pressait, l'ennemi approchait; pour ne pas diviser la nation, chacun se mit de toutes ses forces à l'œuvre de salut. Espérant que

l'expérience avait appris quelque chose à ceux qui avaient été pour ainsi dire les créateurs de l'Empire, les républicains les plus purs acceptèrent sans murmurer de servir sous eux, au nom de la République.

Qu'arriva-t-il? Après avoir distribué à leurs amis toutes les places où ils ne conservaient pas les bonapartistes, ces hommes se croisèrent les bras et crurent avoir sauvé la France. En même temps, l'ennemi enserrait Paris d'une façon de plus en plus inexorable, et c'était par de fausses dépêches, par de fallacieuses promesses que le gouvernement répondait à toutes les demandes d'éclaircissements.

L'ennemi continuait à élever ses batteries et ses travaux de toute sorte, et, à Paris, 300,000 citoyens restaient sans armes et sans ouvrage, et bientôt sans pain, sur le pavé de la capitale.

Le péril était imminent, il fallait le conjurer. Or, au gouvernement issu d'une surprise, il fallait substituer la Commune, issue du suffrage universel. De là le mouvement du 31 octobre. Plus honnêtes que ceux qui ont eu l'audace de se faire appeler le gouvernement des honnêtes gens, les républicains n'avaient pas ce jour-là l'intention d'usurper le pouvoir. C'est au peuple, réuni librement devant les urnes électorales, qu'ils en appelaient du gouvernement incapable, lâche et traître. Au gouvernement issu de la surprise et de l'émotion populaire, ils voulaient substituer le gouvernement issu du suffrage universel.

Citoyens,

C'est là notre crime. Et ceux qui n'ont pas craint de livrer Paris à l'ennemi avec sa garnison intacte, ses forts debout, ses murailles sans brèche, ont trouvé des hommes pour nous condamner à la peine capitale.

On ne meurt pas toujours de pareilles sentences.

Souvent on sort de ces épreuves plus grand et plus pur. Si l'on meurt. l'histoire impartiale vous met tôt ou tard au-dessus des bourreaux qui, en atteignant l'homme, n'ont cherché qu'à tuer le principe.

Citoyens,

Les hommes ne sont rien, les principes seuls sont immortels. Confians dans la grandeur et dans la justice de notre cause, nous en appelons du jugement qui nous frappe au jugement du monde entier et de la postérité. C'est lui qui, si nous succombons, fera comme toujours un piédestal glorieux aux martyrs de l'échafaud infamant élevé par le despotisme ou la réaction.

*Vive la République!*

BLANQUI.

Le Comité central siégeait fort tranquillement rue de l'Entrepôt. A leur tête se trouvait M. Assi, ancien ouvrier du Creuzot, mis en relief par les journaux démocratiques. Il avait groupé autour de lui un certain nombre d'individus, dont voici les noms :

Ant. ARNAUD, ASSI, BILLIORAY, FERRAT, BABICK, Ad. MOREAU, E. DUPONT, VARLIN, BOURSIER, MORTIER, GOUHIER, LAVALETTE, JOURDE, ROUSSEAU, Ch. LULLIER, Henry FORTUNÉ, G. ARNOLD, VIARD, BLANCHET, J. GROLLARD, BARROUD, H. GERESME, FABRE, FOUGERET et BOUT.



Ces messieurs se mirent en rapport avec différents chefs de bataillon et prirent la résolution de renverser le gouvernement, sans toutefois prévoir l'époque où ils pourraient agir, mais la fatalité semblait être attachée au Gouvernement de la défense nationale et favorisa les tentatives des insurgés qui cette fois étaient prêts.

## LE 18 MARS

---

Plusieurs jours avant l'entrée des Prussiens à Paris, quelques bataillons de la garde nationale allèrent en armes chercher les canons remisés au parc de l'avenue de Wagram et au Champ-de-Mars pour, disaient-ils, les soustraire aux Prussiens ou empêcher que le gouvernement ne les livrât en vertu de la convention, cette raison était plausible et pouvait être prise au sérieux, car chacun sait que la plupart des canons de sept étaient dus à l'initiative privée et avaient été fondus avec le produit de souscriptions.

Mais était-ce bien là le motif qui fut le mobile d'un si grand empressement à enlever ces canons ?

Tout porte à croire que le Comité central, dont on entendit parler sérieusement ce jour-là pour la première fois, profitant du trouble occasionné par l'entrée des Prussiens, avait résolu de s'emparer des canons pour appuyer son prochain mouvement.

Les canons, une fois enlevés, furent ornés de fleurs d'immortelles, entourés et voilés de crêpes et conduits, musique en tête, suivis d'une foule énorme, place des Vosges, aux buttes Montmartre, aux buttes Chaumont, et enfin barrière d'Italie.

Toutes ces pièces réunies formaient un parc d'artillerie vraiment formidable.

Il y avait plus de 400 canons de sept et au moins 150 mitrailleuses.

Certainement la population n'était pas dans les secrets des meneurs, elle était de bonne foi; pour la déterminer à enlever les canons, il avait suffi de faire appel à son patriotisme.

On a vu comment elle répondit.

D'ailleurs, ces canons, elle les avait payés, ils lui appartenaient; en les prenant, elle agissait sagement.

Malheureusement, à Montmartre, les bataillons de nouvelle formation étaient essentiellement composés de mauvais ouvriers et d'anciens proscrits, qui, travaillés par *l'Internationale*, avaient l'esprit sans cesse tourné vers la révolution sous prétexte de revendication sociale.

Une fois à Montmartre, les canons furent mis en batterie, des tranchées profondes et savamment combinées furent établies, la butte fut fortifiée et gardée comme si elle eût été exposée à subir un siège en règle.

Montmartre fut transformé en une véritable forteresse.

Ces canons n'étaient évidemment pas placés là pour les Prussiens dont le séjour à Paris ne dura que

vingt-quatre heures. D'ailleurs, les préliminaires de paix étaient entamés; donc toute attaque du dehors était, sinon impossible, du moins absolument improbable; ensuite les canons étaient braqués sur Paris, des boulevards par la rue Laffitte on distinguait nettement les gueules de bronze menaçantes.

Contre qui ces menaces? pour défendre quel principe cette formidable redoute avait-elle été établie?

La République n'était pas en danger, personne ne la mettait en question, Paris était encore sous le coup de l'invasion, le deuil était dans tous les cœurs, et certes aucun coup d'État n'était possible.

Et puis, quel prétendant eût osé venir prendre la succession impériale enrichie de la ruine de Paris? qui eût osé ambitionner un trône étayé sur les cadavres des milliers de nos soldats, en face de 5 milliards à payer et de la France démembrée?

Quel homme d'État, quelle assemblée eût été assez folle pour venir en face de 300,000 gardes nationaux armés imposer à la France, à Paris, un roi ou un dictateur?

Les journaux à l'unisson signalèrent au chef du pouvoir exécutif le danger permanent pour la ville des cent pièces de canon de Montmartre et l'influence que cet état de choses avait sur le commerce.

Dans les conseils des ministres, on agita plusieurs fois la question de savoir comment on s'y prendrait pour descendre les canons de la butte; mais aucune résolution virile ne sortait de la discussion. On pouvait supposer, il est vrai, que les bataillons qui gardaient l'artillerie se fatigueraient et qu'ils abandonneraient les pièces. C'était un mauvais calcul: six

mois de siège avaient jeté chez eux un fort germe de militarisme.

Dès l'instant où le gouvernement n'avait pas agi dès le début avec vigueur, il fallait laisser les choses suivre leur cours naturel.

De deux choses l'une : s'il y avait véritablement un comité insurrectionnel, les canons de Montmartre n'étaient d'aucune utilité à leurs possesseurs ; il eût fallu pour qu'ils puissent s'en servir qu'ils les descendissent ; alors on aurait vu clairement ce dont il s'agissait, et on aurait pu agir en conséquence, ou bien en supprimant les trente sous, les gardes nationaux auraient déposé le fusil pour l'outil, et alors il eût été facile sans coup férir de descendre les canons de Montmartre et de les parquer en lieu sûr.

Quoi qu'il en soit, le temps marchait, les ateliers restaient fermés, la garde nationale était armée et tout était à craindre.

Dans l'intervalle, le général d'Aurelles de Paladines venait d'être nommé par le gouvernement général en chef de la garde nationale, en remplacement de M. Clément Thomas, démissionnaire. Cette nomination avait été fort mal accueillie par les bataillons de Belleville et de Montmartre. Ils prétextaient que le gouvernement n'avait pas le droit de leur imposer un général, que la garde nationale était l'émanation et l'expression la plus complète du peuple souverain ; qu'entre les mains d'un général réactionnaire la garde nationale n'était qu'un instrument, et qu'en conséquence ils voulaient élire leur général.

Assurément, si on eût procédé à un vote, le général d'Aurelles de Paladines n'aurait réuni aucun

suffrage, non pour ses opinions, car, croyons-nous, il n'avait jamais eu l'occasion de les affirmer, mais parce qu'il était renommé pour sa fermeté en matière disciplinaire et pour sa sévérité militaire. On lui faisait un crime, alors qu'il commandait l'armée de la Loire, d'avoir fait fusiller quelques misérables lâches qui fuyaient devant l'ennemi.

Aussitôt sa nomination, le général de Paladines convoqua les chefs de bataillon de la garde nationale. Beaucoup se rendirent à son appel. Là eut lieu un incident qu'il est important de relater, les petits faits amènent souvent de grandes causes.

Dans cette réunion la question des canons fut agitée; le général voulait que les gardes nationaux rendissent leurs pièces; les chefs de bataillon répondirent que c'était impossible, que leur action était neutralisée par une force occulte. (Ils n'osaient pas avouer le Comité central.) Mais qu'il y aurait un moyen : celui, par exemple, de désigner un emplacement neutre, le parc Notre-Dame ou le parc Monceau, et que les gardes nationaux, conjointement avec l'artillerie de la même arme, feraient exclusivement le service de la garde des pièces.

Le général refusa cette transaction.

Au moment de se séparer, les chefs de bataillon dirent au général : Voulez-vous nous promettre de ne jamais rien faire contre la République? Crions ensemble : Vive la République!

Le général répondit : *Oui, messieurs, séparons-nous au cri de vive la République!*

Les apparences étaient sauvées; c'était habile pour ne pas s'engager, mais c'était maladroit au point de

vue de la situation, car cette nuance n'échappa pas aux exaltés qui étaient en grand nombre parmi les assistants.

Les détails de cette réception se répandirent promptement dans les quartiers excentriques et y provoquèrent une extrême agitation; on y disait carrément : « Vous voyez que le général n'est pas républicain, puisqu'il n'a pas crié : vive la République ! »

Le Comité central nomma alors un général, le « citoyen Henry, » qui installa son état-major route d'Italie et commandait aux bataillons de Montrouge; à Montmartre ce fut le « citoyen Garnier d'Abbin », fils d'un menuisier, qui fut investi du commandement.

Cet état de choses dura jusqu'au 18 mars.

Le 18 mars, vers deux heures du matin, par ordre du général Vinoy, des détachements de gendarmes et de sergents de ville mobilisés, au nombre de deux cent cinquante tout au plus, montèrent au haut des buttes très-peu gardées; les gardes nationaux de service crièrent le qui vive traditionnel, et ne recevant pas de réponse, armèrent leurs fusils. Le détachement, devant cette démonstration, battit rapidement en retraite.

Ce fut une maladresse, car l'éveil était donné, et il était évident que les gardes nationaux allaient de tous côtés accourir en force pour protéger leur artillerie.

Vers cinq heures du matin, de nouvelles troupes arrivèrent prendre position; le général Lecomte commandait; le 120<sup>e</sup> régiment de ligne prit position place

Pigalle, le 88<sup>e</sup> boulevard Ornano, les deux maisons situées à l'angle furent occupées par les troupes de ligne, deux pièces de canon furent mises en batterie boulevard Rochechouart, l'une enfilant le boulevard de Clichy, l'autre le boulevard de La Chapelle, deux pièces de sept furent également installées boulevard Ornano de façon à le balayer dans toute sa longueur.

Une section de compagnie de vingt hommes environ fut placée le long des maisons au coin de chaque rue aboutissant aux buttes, de manière à en fermer toutes les issues.

Ces dispositions prises, une colonne d'infanterie monta directement au pas de course sur les buttes et surprit les gardes nationaux dont quelques-uns furent faits prisonniers après quelques coups de fusil échangés.

Que se passa-t-il alors ?

Pourquoi les canons ne furent-ils pas enlevés immédiatement, ou au moins encloués ?

Quoi qu'il en soit, les gardes nationaux se sauvèrent dans toutes les directions en criant : aux armes ; ils cherchèrent partout des commandants, des tambours ; ce ne fut qu'à six heures du matin qu'ils trouvèrent un tambour nommé Gabillaux, appartenant au 152<sup>e</sup> bataillon, qui consentit à battre la générale après avoir été menacé de mort par ordre du Comité.

Cependant on sonnait le tocsin à l'église Saint-Pierre.

Ce fut une grave faute d'avoir disséminé les troupes de ligne à chaque coin de rue, car, aussitôt



l'alarme donnée, des femmes en grand nombre et des enfants entourèrent les lignards en disant : « Vous êtes des frères, vous ne tirerez pas sur nous, mettez la crosse en l'air. »

Les soldats remirent leurs armes à ceux qui les entouraient ; aussitôt, en un clin-d'œil, des gardes nationaux les prirent bras dessus bras dessous et fraternisèrent. A ce moment de tous côtés des gardes nationaux arrivèrent, mais sans chefs et sans ordres ; quelques-uns crièrent : Il faut aller aux buttes ! Immédiatement ils se rangèrent, et habilement firent marcher devant eux les soldats désarmés.

Cette troupe déjà considérable grossit en route ; elle prit par le boulevard Ornano et la rue Poulet, ramassant sur son passage tous les hommes que le bruit de la générale et du tocsin avaient attirés hors de chez eux.

Arrivés chaussée Clignancourt et avant d'entrer rue Muller, ceux qui étaient armés mirent la crosse en l'air, quelques tambours battirent la charge.

Les gendarmes et les sergents de ville étaient disposés en tirailleurs. Sur la première banquette de la butte Montmartre, au milieu d'eux, le général Lecomte présidait aux opérations.

Cependant la colonne passait rue Muller ; arrivée à la hauteur de la rue Feutrier, le général Lecomte lui cria : « N'avancez pas ! » Un garde national se détacha de la bande et mit son mouchoir au bout de sa baïonnette pour essayer de parlementer ; la foule, qui n'avait pas entendu l'ordre donné par le général Lecomte et qui ne comprenait pas, ou ne voyait pas le drapeau parlementaire, continua d'avancer jus-

qu'au pied de la butte, ayant toujours la crosse en l'air. Le général Lecomte s'avança alors, seul, devant le front de la colonne, et dit à ceux qui étaient en tête : « N'avancez pas ou je commande le feu ! » La queue de la colonne, ne se rendant pas compte de ce mouvement d'arrêt, impatiente de ne pas entendre ou voulant avancer plus vite, prit par la rue Feutrier et alla gagner le passage Cottin.

Ce passage est un escalier haut de cinquante marches environ ; il aboutit presque au sommet de la butte. Par ce mouvement, une portion de la colonne se trouva sur la plate-forme, dominant le général Lecomte et sa troupe, du moins ceux qui étaient restés fidèles.

Le général était pris entre la troupe de gardes nationaux restés rue Muller et cette dernière, car il faut se souvenir que la banquette où il se tenait est au centre de la butte.

Il est clair, d'après ce qui précède, que le général Lecomte ne voulait pas commander le feu, car autrement il lui eût été facile de fusiller presque à bout portant la colonne venue par la rue Muller avant qu'elle ne se fût divisée pour envahir le haut de la butte. Ce détail a une très-grande importance, il détruit la version des assassins prétextant le cas de légitime défense.

Aussitôt qu'il fut entouré par cette masse compacte, le général vit la situation perdue, deux officiers, un capitaine et un sous-lieutenant, d'un bataillon de Montmartre, s'avancèrent vers le général, et, sans dire un mot, un seul, le prirent par chacun

un bras et l'emmenèrent par la rue Muller au Château-Rouge.

Le général ne fit aucune résistance ; d'ailleurs le malheureux ne soupçonnait pas le sort qui lui était réservé ; les deux officiers qui le conduisaient avaient pris la tête de la colonne qui marchait dans le même ordre que le matin.

Quelques minutes plus tard, après avoir fait une centaine de pas environ, la foule commença à hurler : A mort ! à mort ! il faut le fusiller ! Chose triste à dire, les femmes se distinguaient particulièrement par leurs cris féroces, et, sans les gardes nationaux, le général ne serait certainement pas arrivé au Château-Rouge, il eût été mis en pièces par ces furies.

Derrière la foule qui accompagnait le général des infamies bien plus graves se commettaient.

Au coin de la rue Feutrier et de la rue Muller, un sergent de ville mobilisé fut reconnu par un garde national ; immédiatement il fut frappé à coup de crosse de fusil. Le pauvre homme s'affaissa dans le ruisseau, un gamin de dix-sept ans, le fils d'un concierge de la rue Marie-Antoinette, l'acheva d'un coup de crosse sur la tempe.

Sur toute la route suivie par le général de pareilles scènes avaient lieu à chaque instant.

Le général arriva au Château-Rouge et fut enfermé dans une salle basse en attendant qu'il fût statué sur son compte.

D'autres arrestations avaient eu lieu dans l'intervalle. Le capitaine Beugnot, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, fut fait prisonnier au haut du boulevard Magenta ; amené au Château-Rouge, il a

assisté au prologue du terrible drame qui devait se dénouer si fatalement rue des Rosiers.

Il en a raconté dans une lettre les principaux détails :

« Après avoir traversé le jardin, on le fit entrer  
 « dans un pavillon où, suivant les factionnaires, le  
 « Comité tenant ses séances, il attendit une demi-  
 « heure devant la porte entouré de gens d'autant  
 « plus féroces qu'ils obéissaient à leur instinct, car ils  
 « étaient sans chefs et n'avaient reçu aucun ordre.

« Vers dix heures environ, les uns voulaient le  
 « laisser dans le jardin, pour le fusiller plus à l'aise  
 « sans doute, d'autres voulaient le faire monter dans  
 « la salle où siégeait le Comité. Ces derniers réussirent,  
 « après une rixe violente avec leurs camarades,  
 « à enlever le capitaine.

« Ils le firent monter au premier étage de la maison ; des gardes nationaux, le fusil chargé, gardèrent le capitaine à vue, avec ordre exprès de l'empêcher de communiquer avec les autres prisonniers. L'un d'eux, plus humain, lui raconta que l'on arrêtait tous les officiers qu'on rencontrait pour servir d'otages au cas où ils seraient vaincus, qu'ils avaient déjà en leur pouvoir le capitaine Franck, du 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs de marche, lequel n'avait pas voulu abandonner le général Lecomte.

« En effet, quelques instants après, on amena M. de Poussargues, chef du 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied. Le courageux officier était venu

« spontanément s'enquérir du sort du général et of-  
« frir de partager ses dangers. Enfin arrivèrent suc-  
« cessivement le chef de bataillon du 89<sup>e</sup> de marche,  
« deux capitaines du 115<sup>e</sup>, abandonnés par leurs  
« troupes dans la gare du Nord, et un capitaine du  
« 84<sup>e</sup> revenant prisonnier d'Allemagne. »

Vers trois heures et demie un grand mouvement se fit dans le jardin du Château-Rouge, des gardes nationaux se massaient et formaient la haie; on vint prévenir les prisonniers qu'ils allaient enfin comparaître devant le fameux Comité.

A ce qu'il paraît, le Comité n'était pas du tout au Château-Rouge, puisqu'on emmena les prisonniers rue des Rosiers.

Sur leur parcours, comme le matin, une foule hostile les menaçait. En gravissant le calvaire des buttes, un clairon sonnait la charge, les femmes, plus furieuses que jamais, à moitié ivres, dépoitrillées, vrai bacchantes du crime, jetaient des pierres et de la boue aux malheureux, les enfants même hurlaient comme des fauves affamés de sang.

La route dura bien une heure : quelle agonie !

Arrivée rue des Rosiers, la foule voulut entrer avec les prisonniers ; la porte était trop étroite, il y eut là une bousculade effroyable, les enfants écrasés criaient, les femmes poussaient, frappaient même les gardes nationaux, c'était un spectacle indescriptible. Pendant ce tumulte, plusieurs coups de feu furent tirés sur les prisonniers, mais aucun d'eux ne les atteignit.

La maison où siégeait le Comité est haute de

deux étages, on y entre par une porte cochère ; immédiatement on se trouve dans une cour pavée, à droite et à gauche, il y a un rez-de-chaussée, en face la maison, au milieu, un étroit couloir donne accès à un jardin, à droite du couloir un escalier conduit aux étages supérieurs.

Les prisonniers furent introduits dans la pièce du rez-de-chaussée, à gauche en entrant, et un officier leur déclara que le Comité allait statuer sur leur sort.

Le Comité siégeait au premier étage, à droite, dans une chambre au fond ; ce n'était pas, comme on l'a dit par erreur, le Comité central, mais bien un comité d'arrondissement composé de différents personnages dont voici les principaux : MM. Bertheaud, Josselin et Mayer ; pendant la délibération, Assi tambourinait sur les vitres, sans doute pour ne pas entendre sa conscience qui lui criait qu'il se rendait complice d'un assassinat.

La délibération fut assez longue ; la foule, qui n'avait pu pénétrer dans la maison, impatiente et craignant qu'on ne lui arrachât les victimes qu'elle avait désignées, poussait des cris atroces ; ceux qui étaient dans l'intérieur brisèrent les vitres pour y passer des canons de fusil : à chaque instant on pouvait redouter la mort de l'un des prisonniers.

Les officiers de la garde nationale faisaient tous leurs efforts pour calmer la foule ; ils comprenaient, un peu tard il est vrai, le tort qu'ils avaient eu d'exposer le général Lecomte à la fureur populaire ; ils relevaient les armes dirigées contre les prisonniers et cherchaient évidemment à gagner du temps.

La foule, irritée de cette résistance qu'elle ne comprenait pas, criait à la trahison, elle brisa les châssis des fenêtres et la porte. Aussitôt, comme un ouragan, elle envahit la salle en entourant le général Lecomte.

Les cris redoublèrent alors, ce fut un tumulte effroyable. Les premiers qui mirent la main sur le général furent un caporal du 3<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, un soldat du 88<sup>e</sup> de marche et deux gardes mobiles.

Un de ces derniers misérables, sans aucun respect pour la douloureuse agonie du brave général, lui mit le poing sur la figure en criant :

« Tu m'as puni jadis de trente jours de prison, « c'est moi qui te tirerai le premier coup de fusil! »

Tous les acteurs de cette horrible scène applaudissaient ; le stoïcisme et le courage du général ne désarmait pas les assassins.

Il était environ cinq heures.

Tout à coup une immense clameur retentit, une nouvelle bousculade, un flot humain jeta à travers la foule plutôt qu'elle ne le poussa un vieillard à barbe blanche, vêtu d'habits bourgeois et coiffé d'un chapeau à haute forme.

C'était le général Clément Thomas qui venait d'être arrêté place Pigalle, par un lieutenant de la garde nationale.

Le général Clément Thomas se promenait fort tranquillement lorsque le lieutenant l'aborda :

— Pardon, fit-il, vous êtes le général Clément Thomas.

— Non !..... puisque j'ai donné ma démission le 4 novembre.

A ce moment, le capitaine Ras s'avança :

— Sauvez-vous, dit-il tout bas au général, prenez derrière les baraques.

— Non, répondit fermement le général, je me promène : c'est mon droit.

Ce colloque avait attiré du monde, le groupe devenait hostile ; alors les officiers de la garde nationale, croyant sans doute soustraire le général à la foule, l'emmenèrent rue des Rosiers : nous avons vu plus haut comment il y arriva.

L'entrée du général Clément Thomas excita de nouveau la fureur de ceux qui venaient d'injurier le général Lecomte, les officiers avaient beau crier qu'il ne fallait pas le tuer sans jugement, que l'on allait commettre un infâme assassinat, ils ne furent pas écoutés, ils durent même se taire, sous peine de subir le sort fatalement réservé aux prisonniers.

Chacun sait que le général, alors qu'il commandait la garde nationale, avait été d'une juste sévérité pour les bataillons de Montmartre et de Belleville, qui avaient abandonné leur poste devant l'ennemi, et qu'il les avait flétris publiquement, dans un ordre du jour inséré à l'*Officiel*.

Le général Clément Thomas jugea de suite qu'il était perdu ; néanmoins, il ne voulut pas mourir sans savoir de quoi il était accusé. Il monta sur les premières marches de l'escalier, et, d'une voix forte, demanda ce qu'on lui reprochait.

— A mort ! répondit la foule.



— Vous êtes trop lâches pour me fusiller ! dit le général.

Alors, on se rua sur lui, et il fut entraîné dans le jardin.

Dans l'intervalle, le général Lecomte avait été entraîné également dans le jardin ; un instant l'attention se détourna de lui ; il en profita pour essayer de fuir par une porte latérale, mais il fut aussitôt repris.

Le jardin dans lequel se termina cet horrible drame est assez vaste ; une allée bordée de groseillers tient le milieu, il est clos de murs tapissés de vieille vigne ; au fond, un massif de tilleuls et de marronniers forme un épais rideau ; les murs étaient garnis de monde, chaque arbre, chaque branche étaient chargées de misérables avides de *voir*.

Le général Lecomte fut adossé au mur de gauche, à peu près au milieu du jardin. Le peloton d'exécution, composé de soldats de la ligne du 88<sup>e</sup>, de deux francs-tireurs, était commandé par un sergent du 88<sup>e</sup> de marche ; le peloton prit position au bout de l'allée et mit le général en joue. A ce moment suprême le malheureux s'écria : Oh ! mes pauvres enfants, mes..... Il n'eut pas le temps d'achever, il tomba sur les genoux ; un misérable se détacha du groupe et le frappa au visage ; il tomba à terre, il était mort, frappé au cœur.

Le général Clément Thomas dut enjamber le cadavre sanglant de ce pauvre martyr pour prendre sa place au mur, à quelques centimètres de lui.

Un autre peloton d'exécution, commandé par un sergent nommé Cormette, appartenant au 152<sup>e</sup> ba-

taillon de la garde nationale, prit place et fit feu; le général ne fut que blessé. Les assassins rechargèrent leurs armes et firent feu une seconde fois; le général tomba atteint de quatorze blessures.

Ce fut horrible à voir, la foule se précipita pour contempler les cadavres; un garde national tira même le général Clément Thomas par la barbe afin qu'il fut plus visible. Pendant deux heures ce fut une ignoble procession de visiteurs.

Tous deux étaient morts comme des soldats.

Il était réservé à des misérables faisant une révolution au nom de la démocratie, d'assassiner, au nom du peuple, un homme dont la vie avait été consacrée à la défendre.

Clément Thomas avait été respecté par l'homme du 2 décembre et de Sedan, et, certes, il n'eût jamais songé qu'il dût tomber sous des balles au nom de la République.

Quelques heures plus tard, les deux cadavres furent relevés, puis transportés au rez-de-chaussée, à droite des bâtiments du milieu; on décrocha deux persiennes, sur lesquelles on les étendit. D'un côté, celui de la tête, les cadavres furent appuyés sur la cheminée; les pieds furent appuyés sur deux chaises. On peut voir encore, à l'heure qu'il est, après le mur, l'empreinte sanglante de la tête du général Lecomte.

Une pauvre vieille femme apporta deux draps, recouvrit les cadavres pieusement, puis mit une chandelle sur une chaise.

Dans la nuit du 19 ou du 20, vers trois heures et demie du matin, les cadavres furent transportés au

cimetière Saint-Vincent. Là, le conservateur, (M. Villemain, son nom mérite d'être conservé), au lieu, comme il en avait reçu l'ordre, de les jeter dans la fosse commune, les fit mettre dans un cercueil et les plaça dans le caveau provisoire de la ville, où ils sont encore aujourd'hui 10 juin.

Cet assassinat produisit une vive sensation dans Paris.

Il y avait, on s'en souvient, d'autres personnes rue des Rosiers; mais après le double assassinat que nous venons de raconter fidèlement, la foule fut un instant stupéfaite de l'action infâme qu'elle venait de voir commettre; les officiers de la garde nationale en profitèrent pour renouveler leurs généreux efforts en leur faveur.

Après une demi-heure de lutte, la foule consentit à ce qu'on les reconduisit au Château-Rouge.

Il était environ six heures du soir.

A ce moment, M. Clémenceau arrivait sur le lieu du crime, pâle, effaré, et portant en sautoir une écharpe tricolore; dans sa route, il rencontra les prisonniers.

— Où menez-vous ces officiers, s'écria-t-il ?

Il croyait qu'on les menait au supplice, et paraissait, chose inexplicable, ignorer les graves événements qui venaient de s'accomplir.

Pourquoi M. Clémenceau n'arrivait-il qu'après la consommation du crime ?

Nous n'avons pas à juger sa conduite; il s'est, du reste, expliqué à la tribune de l'Assemblée de Versailles, il l'a fait loyalement, et d'ailleurs son attitude à la maison de la rue des Rosiers prouve sura-

bondamment que le courage ne lui faisait pas défaut.

Pendant que ces événements s'accomplissaient à Montmartre, une troupe de gardes nationaux s'emparaient de l'Hôtel-de-Ville, du ministère et de l'état-major de la place Vendôme sans aucune espèce de lutte.

Le général d'Aurelles de Paladines avait fait afficher la proclamation suivante ; personne n'y avait répondu.

#### A LA GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

Le gouvernement vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés.

Quelques hommes égarés, se mettant au-dessus des lois, n'obéissant qu'à des chefs occultes, dirigent contre Paris les canons qui avaient été soustraits aux Prussiens.

Ils résistent par la force à la garde nationale et à l'armée.

Voulez-vous le souffrir ?

Voulez-vous, sous les yeux de l'étranger, prêt à profiter de nos discordes, abandonner Paris à la sédition ?

Si vous ne l'étouffez pas dans son germe, c'en est fait de la République et peut-être de la France !

Vous avez leur sort entre vos mains.

Le gouvernement a voulu que vos armes vous fussent laissées.

Saisissez-les avec résolution pour rétablir le régime des lois, sauvez la République de l'anarchie, qui serait

sa perte; groupez-vous autour de vos chefs : c'est le seul moyen d'échapper à la ruine et à la domination de l'étranger.

*Le ministre de l'intérieur,*

E. PICARD.

*Le général commandant supérieur  
des gardes nationales,*

D'AURELLES.

Paris, le 18 mars 1871.

Tous les employés et chefs de service des ministères avaient reçus l'ordre de M. Thiers de se replier sur Versailles. Cela avait été fait. C'est ce qui explique que les insurgés ne rencontrèrent pas de résistance.

Voilà donc le Comité central au pouvoir.

Le 19 mars, les ministres présents à Paris firent un appel suprême aux honnêtes gens.

#### AUX GARDES NATIONAUX DE PARIS.

Un comité, prenant le nom de Comité central, après s'être emparé d'un certain nombre de canons, a couvert Paris de barricades et a pris possession pendant la nuit du ministère de la justice.

Il a tiré sur les défenseurs de l'ordre; il a fait des prisonniers, il a assassiné de sangfroid le général Clément Thomas et un général de l'armée française, le général Lecomte.

Quels sont les membres de ce comité?

Personne à Paris ne les connaît; leurs noms sont nouveaux pour tout le monde. Nul ne saurait même dire à quel parti ils appartiennent. Sont-ils communis-

tes ou bonapartistes ou Prussiens? Sont-ils les agents d'une triple coalition? Quels qu'ils soient, ce sont les ennemis de Paris qu'ils livrent au pillage, de la France qu'ils livrent aux Prussiens, de la République qu'ils livreront au despotisme. Les crimes abominables qu'ils ont commis ôtent toute excuse à ceux qui oseraient ou les suivre ou les subir.

Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats et des ruines qu'ils vont accumuler? Alors, demeurez chez vous! Mais si vous avez souci de l'honneur et de vos intérêts les plus sacrés, ralliez-vous au gouvernement de la République et de l'Assemblée nationale.

Paris, le 19 mars 1871.

*Les ministres présents à Paris,*

DUFAURE, JULES FAVRE, ERNEST PICARD,  
JULES SIMON, amiral POTHUAU, général  
LE FLÔ.

La générale fut battue dans tous les quartiers du centre. Aucun garde national, ou du moins très-peu répondirent. C'était à croire que l'assassinat de Montmartre avait glacé de stupeur ou pétrifié le courage de la population saine de Paris.

Les ministres et tout ce qui restait d'armée quittèrent Paris en toute hâte.

L'émeute avait vaincu. Le Comité central était maître de Paris. Nous allons le voir à l'œuvre.

## LA RÉSISTANCE

---

Une fois au pouvoir, le Comité central fit plusieurs proclamations pour justifier son avènement. Le *Journal officiel* du 20 mars en est remplie. Nous y remarquons entre autres l'appréciation suivante des événements du 18 mars.

CITOYENS,

La journée du 18 mars, que l'on cherche par raison et intérêt à travestir d'une manière odieuse, sera appelée dans l'histoire : la journée de la justice du peuple !

Le gouvernement déchu (toujours maladroit) a voulu provoquer un conflit sans s'être rendu compte ni de son impopularité, ni de la confraternité de différentes armes. L'armée entière, commandée pour être fratricide, a répondu à cet ordre par le cri de : Vive la République ! Vive la garde nationale.

*Seuls, deux hommes qui s'étaient rendus impopulaires par des actes que nous qualifions aujourd'hui d'ini-*

*ques, ont été frappés dans un moment d'indignation populaire.*

Le Comité de la fédération de la garde nationale, pour rendre hommage à la vérité, déclare qu'il est étranger à ces deux *exécutions*.

Aujourd'hui les ministères sont constitués, *la préfecture de police fonctionne*, les administrations reprennent leur activité, et nous invitons tous les citoyens à maintenir le calme et l'ordre le plus profond.

Cette proclamation répondait en même temps à l'accusation d'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Dès le 19, un mouvement de réaction contre la surprise de la veille commençait à s'accuser. De toutes parts, on parlait hautement de s'organiser. La garde nationale bourgeoise comprenait qu'il ne fallait pas rendre la société responsable d'une mauvaise loi faite par l'Assemblée (la loi des échéances). La résistance prenait du corps, à tel point que l'affiche suivante fut apposée dans la journée.

Paris, le 19 mars.

Parisiens et amis,

Une nouvelle lutte fratricide est peut-être sur le point de s'engager!

Que font les députés de Paris, qui, à cette heure si grave, devraient se montrer au milieu de nous et agir, et dont l'intervention morale et courageuse suffirait.

L'issue de cette lutte, dans tous les cas, et surtout en présence de l'ennemi qui souille aujourd'hui notre sol, *Français ne l'oubliez pas*, ne saurait être que funeste à la cause sacrée de la patrie et de la République.

*Des amis sincères de leur pays.*



En même temps, on distribuait à profusion l'appel suivant, imprimé clandestinement.

**Aux vrais républicains. — Aux amis de l'ordre.**

CITOYENS,

Paris est occupé par des hommes qui n'ont pu rester maîtres de la capitale que grâce à la faiblesse et à l'indifférence des gens d'ordre.

Surpris de la rapidité de leur succès, ils sont encore sous le coup de leur première ivresse, ils ont peur, ils hésitent!

Demain, ils se raviseront; demain, la lugubre comédie finira; on saura alors ce que cache cette mascarade.

Ravons-nous les premiers; que tous se lèvent; plus d'hésitation, l'heure est solennelle.

Un Comité, qui prend la responsabilité de ses actes, s'offre à recevoir les adhésions, à organiser la résistance, une résistance effective au Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Que tous les citoyens s'unissent, il est plus que temps; pas de défaillance, pas de réaction, mais l'ordre, parce que l'ordre représente le travail, parce que l'ordre empêchera les Prussiens d'occuper Paris, parce que l'ordre aidera à la régénération de la France, au maintien de la République et à la revanche, sentiments qui, à l'heure actuelle, doit primer tout esprit de parti dans le cœur de chaque Français.

CH. VIRMAITRE, CH. BRUN, J. CAHEN,  
LEFÈVRE, H. NAZET, CANDIDO, ETC.

Le 19, quelques chefs de bataillon furent convoqués pour neuf heures à la mairie du III<sup>e</sup> arrondissement; cette réunion était présidée par M. Bonvalet

et composée de tous les députés, de tous les maires et adjoints de Paris, elle avait pour but de connaître l'opinion des chefs de bataillon de la garde nationale sur la situation de Paris. Il y fut dit par MM. Clémenceau, Schœlcher, Tolain, Langlois, H. Brisson, Malon et Millière, que le Comité central qui s'était emparé du pouvoir ne pouvait posséder assez d'autorité pour chasser les Prussiens en empruntant les sommes nécessaires au paiement de l'indemnité, que le gouvernement Thiers avait seul assez d'autorité pour emprunter à la province et à l'étranger de quoi nous libérer, que, malgré le peu de confiance que les républicains avaient en M. Thiers, il fallait le garder, ainsi que le Gouvernement, *faute de mieux*. (Textuel.)

En conséquence, il fut convenu qu'une députation se rendrait à l'Hôtel-de-Ville pour s'entendre avec le Comité central. Rendez-vous fut pris pour huit heures du soir, mairie du II<sup>e</sup> arrondissement; la réunion était composée des mêmes personnages que nous avons désignés plus haut et des délégués du Comité central. La séance commença à huit heures du soir et finit à quatre heures du matin.

Dans cette nuit, les délégués du Comité central consentirent à *abandonner le pouvoir aux députés et aux maires*.

Le 8<sup>e</sup> bataillon, commandant Simon, gardait la mairie, au cas où le Comité central aurait voulu faire enlever ceux qui tenteraient d'organiser une résistance efficace contre les empiétements du Comité central.

Tout était convenu; les délégués étaient tombés

d'accord, la proclamation suivante, conséquence de l'accord intervenu, fut affichée :

Citoyens,

Pénétrés de la nécessité absolue de sauver Paris et la République en écartant toute cause de collision, et convaincus que le meilleur moyen d'atteindre ce but suprême est de donner satisfaction aux vœux légitimes du peuple, nous avons résolu de demander aujourd'hui même à l'Assemblée nationale l'adoption de deux mesures qui, nous en avons l'espoir, contribueront, si elles sont adoptées, à ramener le calme dans les esprits.

Ces deux mesures sont : l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un Conseil municipal élu par tous les citoyens.

Ce que nous voulons, ce que le bien public réclame en toute circonstance, et ce que la situation présente rend plus indispensable que jamais, c'est l'Ordre dans la liberté et par la liberté.

Vive la France !

Vive la République !

*Représentants de la Seine :*

LOUIS BLANC, V. SCHÆLCHER, A. PEYRAT,  
EDMOND ADAM, FLOQUET, MARTIN BER-  
NARD, LANGLOIS, ÉD. LOCKROY, FARCY,  
H. BRISSON, GREPPO, MILLIÈRE.

Tout ne marchait pas à souhait sans doute, le Comité central avait réfléchi. Le 20, nouvelle convocation des députés et des chefs de bataillon à la mairie du II<sup>e</sup>; l'adjoint Chéron y exposa que l'accord n'était pas bien certain entre les députés et l'Hôtel-

de-Ville, et qu'il était nécessaire, dans l'hypothèse d'une rupture, que tous les arrondissements s'organisent, en prenant le II<sup>e</sup> pour centre de ralliement.

Le même jour, à deux heures, l'amiral Saisset fut reconnu sur le boulevard, à la hauteur de l'Opéra; aussitôt environné par la foule, il fut acclamé et porté en triomphe.

De nombreux citoyens lui offrirent le commandement en chef de la garde nationale pour marcher immédiatement contre les émeutiers et rétablir l'ordre. L'amiral parvient à grand'peine à se dégager et se réfugia au café du Helder.

Quelques minutes après, un officier de marine vint déclarer à la foule que l'amiral ne pouvait recevoir un pareil commandement d'un groupe de citoyens, si nombreux qu'il fût. « Je puis vous assurer, ajouta-t-il, que si l'amiral accepte, ce ne sera que sur un ordre de Versailles. »

L'ordre fut envoyé à ce qu'il paraît, car le lendemain les proclamations suivantes furent affichées sur les murs de Paris :

#### PROCLAMATION

Chers concitoyens,

Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du gouvernement de l'Assemblée nationale :

1<sup>o</sup> La reconnaissance complète de VOS FRANCHISES MUNICIPALES ;

2° L'élection de tous les officiers de la garde nationale, y compris le GÉNÉRAL EN CHEF ;

3° Des modifications à la loi sur les échéances ;

4° Un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires, jusques et y compris les loyers de 1,200 fr.

En attendant que vous confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à obtenir, et contribuer ainsi à l'affermissement de la République.

Paris, 23 mars 1871.

*Le vice-amiral, commandant en chef provisoire,*

SAISSET.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté, Égalité, Fraternité*

L'ASSEMBLÉE DES MAIRES ET ADJOINTS DE PARIS

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés,

Au nom du suffrage universel dont elle est issue et dont elle entend faire respecter le principe,

En attendant la promulgation de la loi qui confèrera à la garde nationale de Paris son plein droit d'élection,

VU L'URGENCE

nomme provisoirement :

L'amiral SAISSET, *représentant de la Seine*, commandant supérieur de la garde nationale de Paris ;

Le colonel LANGLOIS, *représentant de la Seine*, chef d'état-major général ;

Le colonel SCHŒLCHER, *représentant de la Seine*,

commandant en chef de l'artillerie de la garde nationale.

*(Suivent les signatures des maires et adjoints de Paris.)*

Chers concitoyens,

Investi du commandement en chef des gardes nationales de la Seine et d'accord avec MM. les maires de Paris, élus par le suffrage universel, j'entre en fonctions à partir de ce jour.

Je n'ai d'autre titre à vous commander, mes chers concitoyens, que celui de m'être associé à votre héroïque résistance en défendant de mon mieux contre l'ennemi, jusqu'à la dernière heure, les forts et les positions placés sous mon commandement.

M'appuyant sur les chefs élus de nos municipalités, j'espère arriver, par la persuasion et de sages avis, à opérer la conciliation de tous sur le terrain de la République, mais je suis fermement résolu à donner ma vie, s'il le faut, pour la défense de l'ordre, le respect des personnes et de la propriété, comme mon fils unique a donné la sienne pour la défense de Paris.

Groupez-vous autour de moi, accordez-moi votre confiance et la République sera sauvée.

Ma devise reste celle des marins : *Honneur et Patrie.*

*Le vice-amiral, SAISSET.*

Ces diverses proclamations produisirent leur effet, le quartier de la Bourse fut choisi comme centre de ralliement; le 23 au matin, VINGT bataillons avaient répondu à l'appel.

Voici leurs numéros, ils méritent d'être conservés à l'histoire :

2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup>, 57<sup>e</sup>, 92<sup>e</sup>, 100<sup>e</sup>, 109<sup>e</sup>, 116<sup>e</sup>, 148<sup>e</sup>, 149<sup>e</sup>, 181<sup>e</sup> et 227<sup>e</sup>.

De plus, cinq ou six cents gardes mobiles, des francs-tireurs, des soldats isolés appartenant à différentes armes, le corps d'artillerie des mitrailleuses et des officiers en grand nombre montaient la garde au coin des rues Vivienne et Richelieu ; les bataillons d'ordre occupaient la partie de la ville comprise entre le boulevard, le marché Saint-Honoré, le Palais-Royal, la Banque, jusqu'au boulevard Bonne-Nouvelle, en remontant par le faubourg Montmartre, la gare Saint-Lazare, et en redescendant par le boulevard Malesherbes, le quartier de l'Opéra et le Grand-Hôtel, où était le quartier général.

Chacun de ceux qui s'étaient mis à la disposition de la municipalité était décidé à faire son devoir, et, certes, si l'amiral Saisset était venu au milieu d'eux, en voyant leur fière attitude, il n'eût pas abandonné si légèrement la partie engagée.

Le Comité central n'était pas sans inquiétude. Malgré son affirmation qu'il avait à sa disposition *deux* cent quinze bataillons fédérés, il fit des propositions de transaction.

Une lettre fut rédigée en ce sens, et les maires et les députés furent chargés d'entamer les négociations avec le gouvernement de Versailles. Cette proposition n'obtint pas l'honneur d'une discussion.

La situation se tendait de plus en plus, le parti de la résistance grossissait d'heure en heure, il arrêtait publiquement en plein jour sur le boulevard les fédérés isolés, les désarmait et les incarcérait à la caserne de la rue de la Banque. Les gardes nationaux

s'enhardirent, ils firent des expéditions; le 24, vers quatre heures, on fut avisé que deux fourgons chargés d'armes allaient passer rue de Valois. Un lieutenant d'artillerie se dirigea vers l'endroit, et rencontra, en effet, deux fourgons escortés par quarante hommes commandés par un capitaine. Seul, la main dans la poche de son paletot, il s'avança à la rencontre du détachement et demanda au chef pour qui ces armes, et où il allait les porter.

Sur la réponse de celui-ci qu'il exécutait un ordre du Comité central, le lieutenant lui intima l'ordre de diriger immédiatement ses hommes et ses fourgons à la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement.

Le détachement prit une attitude agressive; le lieutenant sortit alors un revolver de sa poche et déclara que si son ordre n'était pas exécuté, il brûlait la cervelle au capitaine; aussitôt les fédérés, doux comme des moutons, conduisirent le convoi d'armes à la mairie. Le lieutenant alors ouvrit la culasse de son revolver et le montrant au capitaine, lui dit :

— Tiens, tu n'es qu'un . . . . poltron, il n'était pas chargé !

Le Comité central avertit, comprit qu'il lui serait difficile d'amener une lutte entre la garde nationale fédérée et les bataillons de l'ordre.

Des propositions de paix furent faites à l'amiral Saisset; celui-ci consentit à entrer en pourparlers. Les maires se rendirent à la mairie du I<sup>er</sup> arrondissement, où de son côté le Comité central délégua MM. Protot et Brunel.



Après une heure de délibération, les conditions suivantes furent arrêtées :

« *Le Comité central acceptait le renvoi des élections municipales au jeudi 20 mars.*

« *Il s'engageait à rendre immédiatement l'Hôtel-de-Ville, les mairies, les Tuileries, l'Élysée,*

« *Il conservait jusqu'à jeudi matin la place Vendôme, les ministères, les forts occupés par les gardes nationaux, les canons et les barricades.*

« *Il promettait, dès que les élections seraient commencées, de restituer tous les lieux occupés, ainsi que les canons, et de détruire les barricades. »*

Ces conditions étaient parfaitement acceptables ; elles tranchaient la situation. Le Comité central, comme preuve de sa sincérité, fit mettre en liberté le général Chanzy.

Cette nouvelle fut accueillie avec joie par la population parisienne qui, depuis une semaine, vivait dans l'appréhension continuelle de la guerre civile.

Cette joie ne devait pas être de longue durée.

La garde nationale du quartier voulut occuper la mairie du IX<sup>e</sup> arrondissement. Le 229<sup>e</sup>, après quatre heures de discussion, parvint à remplacer le 131<sup>e</sup>, obéissant au Comité central. La bataille a tenu là à un fil ; le 131<sup>e</sup> avait chargé ses armes et avait une pièce de 12 en batterie sous la porte de la mairie.

Dans la soirée, vers minuit, le 116<sup>e</sup> vint renforcer le 229<sup>e</sup>.

Le 25 mars, comme représailles sans doute, vers deux heures, un bruit sinistre se répandit dans

Paris, les boutiques se fermèrent comme par enchantement, les passants s'enfuyaient dans toutes les directions.

Que se passait-il ?

Les bataillons dévoués au Comité, sous les ordres du général en chef, avaient décidé de reprendre aux bataillons de l'ordre la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. Ils défilèrent sur les boulevards jusqu'à la Madeleine, et vinrent mettre six pièces de 12 en batterie, à 600 mètres de la mairie.

Ils étaient au moins six mille.

A trois heures le rappel fut battu dans le quartier du centre; l'amiral Saisset donna l'ordre de marcher aux bataillons de l'ordre; au Grand-Hôtel, tout était prêt pour la lutte; le service médical y avait été soigneusement organisé par les soins du docteur Thévenet.

La municipalité de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement répondit aux sommations qui lui furent faites qu'elle resterait fidèle à son poste.

Avant d'engager un conflit on parlementa; on attendait de part et d'autre une dépêche de Versailles, qui devait arrêter les hostilités.

La dépêche ne vint pas; mais MM. Dubail et Schœlcher avaient profité de ce moment de répit pour envoyer au Comité central l'avis officiel de la décision conciliatrice prise par l'Assemblée, qui fixait les élections municipales à une date antérieure au 9 avril.

Le général du Comité, après en avoir reçu l'ordre, se retira avec ses bataillons et son artillerie.

Pour rentrer dans leurs casernes, ils reprirent

par les boulevards et défilèrent, la crosse en l'air, devant les sentinelles avancées des bataillons de l'ordre.

Ils criaient : vive la Commune ! Il leur fut répondu : vive la République !

L'attitude énergique des bataillons de l'ordre avait encore triomphé du Comité central ; le fait que nous venons de citer le prouve évidemment.

Le samedi 25, une nouvelle circula rapidement place de la Bourse, au milieu des bataillons ; personne ne voulait y croire. Mais il fallut bien se rendre à l'évidence, devant la copie d'un ordre de l'amiral Saisset, adressé au colonel Trèves de la garde nationale, et remis à M. Dupont par son aide de camp :

« J'ai l'honneur d'informer MM. les chefs de corps, officiers, sous-officiers et gardes nationaux de la Seine, que je les autorise à rentrer dans leurs foyers, à dater du samedi 25, 7 heures du soir.

*« Le vice-amiral commandant en chef la garde nationale de la Seine,*

« Signé : SAISSET.

« Pour copie conforme :

*« L'aide de camp de l'amiral,*

« A. CLÉMENT. »

Les chefs de corps se réunirent à la mairie, et vers six heures les chefs de compagnies vinrent prévenir leurs hommes qu'ils n'avaient qu'à rentrer chez eux.

L'amiral était parti depuis plusieurs heures ; la dépêche suivante en fait foi :

« L'amiral est parti pour Versailles, où il va donner sa démission de commandant en chef, les MAIRES DE PARIS l'y ayant invité.

« Je suis, etc.

« *Signé* : A. CLÉMENT. »

Les bataillons se dispersèrent en murmurant hautement qu'il y avait trahison.

Y avait-il réellement trahison ? Pourquoi M. l'amiral Saisset renonçait-il si légèrement à une résistance qui devait et qui eût assurément sauvé Paris ?

Quel rôle ont joué les maires, et notamment M. Tirard, du II<sup>e</sup> arrondissement ?

A-t-il été dupe du Comité central ou a-t-il été complice ?

La garde nationale, hésitante le 18 mars, était, le 25, résolue à faire son devoir, elle se fut battue sans arrière-pensée ; les maires ont, dit-on, voulu éviter la guerre civile, par leur faute elle est venue deux mois plus tard et cent fois plus terrible.

Le Comité central, disent-ils, les a trompés ; il ne fallait pas y croire, il fallait lutter, ou du moins prolonger la résistance passive ; le 25, il y avait *quinze mille* hommes place de la Bourse ; le 30, il y en aurait eu *quarante mille*. En supprimant lâchement le centre de ralliement on livrait à l'émeute les tièdes, les timides, les nécessiteux, et les bataillons fédérés se grossissaient des éléments que l'ordre perdait ; le Comité central considéra les bataillons dispersés comme une grande victoire ; il supposa que la peur d'une lutte avait été la cause dominante de la retraite.

Il se trompait ; ce furent les chefs qui commirent la terrible faute de livrer Paris sans défense à l'insurrection, qui, maîtresse, allait pouvoir agir à sa guise, sans frein et sans pitié.

Si seulement les bataillons étaient restés organisés, à un signal favorable, ils eussent pu reprendre leurs rangs de bataille et jeter leurs épées dans la balance, mais les officiers donnèrent immédiatement leur démission et s'enfuirent à Versailles honteusement ; il y avait moins de danger, et ils pouvaient à leur aise, en prenant des allures de lion, tromper l'opinion publique sur leur cœur de lièvre.

La rue des Réservoirs et l'état-major de la garde nationale devinrent le refuge d'une foule d'officiers qui se disaient condamnés à mort, et qui finirent par le croire ; c'était un grossier mensonge, à l'exception de quelques chefs de bataillon, et parmi eux MM. Simon, du 8<sup>e</sup>, et Bourgeois, du 152<sup>e</sup>, dont la conduite est au-dessus de tout éloge. Aucun d'eux n'auraient été inquiétés par le Comité central s'ils étaient restés à leurs postes.

Si l'état-major avait fait son devoir plus patriotiquement, ils les auraient renvoyés comme ils le méritaient. Au lieu de cela, il les encouragea, ajoutant une faute de plus à toutes celles déjà commises ; mais, hélas ! nous n'en sommes plus à les compter.

On a beaucoup discuté le chiffre des hommes composant les bataillons décidés à résister ; nous pouvons affirmer *de visu* qu'il était très-élevé, et M. de Beaufort, qui ne peut être suspecté, a attesté, dans une importante communication, qu'avec un

peu plus d'énergie et de courage on pouvait sauver la situation.

- Il y aurait peut-être eu du sang de versé, mais en comparaison de celui qui l'a été depuis, c'eût été bien peu de chose.

## LA COMMUNE

---

Ainsi que cela avait été indiqué, les élections eurent lieu le dimanche 26 mars; sur *quatre cent quatre-vingt douze mille six cent vingt-deux* électeurs inscrits, *deux cent treize mille cinq cent dix* prirent part au vote.

Les élections donnèrent les résultats suivants :

Adam. . . . .	7,272
Amouroux . . . . .	7,950
Arnaud (Antoine). . . . .	8,912
Arthur (Arnould). . . . .	8,608
Allix (Jules). . . . .	2,028
Assi. . . . .	19,890
Avrial. . . . .	17,944
Barré. . . . .	6,294
Brelay. . . . .	7,025
Blanchet . . . . .	5,994
Beslay . . . . .	3,714

Brunel . . . . .	2,163
Bergeret. . . . .	15,290
Babick . . . . .	10,934
Billioray . . . . .	6,100
Bouteiller (de) . . . . .	1,909
Blanqui. . . . .	14,935
Chéron. . . . .	6,018
Clémence. . . . .	8,163
Champy. . . . .	11,042
Chardon . . . . .	4,663
Clément (J.-B). . . . .	14,188
Chalain. . . . .	5,445
Clément (Victor). . . . .	5,025
Demay . . . . .	9,004
Desmarest . . . . .	4,232
Duval. . . . .	6,482
Decamps . . . . .	5,835
Dereure. . . . .	14,661
Delescluze. . . . .	20,204
Eudes. . . . .	19,276
Ferry. . . . .	3,732
Fortuné (Henri). . . . .	11,364
Fruneau. . . . .	8,629
Frankel (Léo). . . . .	4,080
Ferré . . . . .	19,784
Flourens . . . . .	4,100
Gérardin . . . . .	8,104
Goupil . . . . .	5,111
Gambon. . . . .	13,734
Geresme . . . . .	8,996
Gérardin (Charles). . . . .	6,142
Grousset (Paschal). . . . .	10,065



Jourde . . . . .	7,310
Loiseau . . . . .	6,932
Lefrançais. . . . .	8,619
Ledroit . . . . .	5,848
Leroy. . . . .	5,800
Lefèvre . . . . .	2,859
Langevin . . . . .	2,417
Méline. . . . .	7,251
Murat. . . . .	5,904
Mortier. . . . .	21,186
Meillet (Léo). . . . .	6,531
Martelet. . . . .	5,912
Marmottan . . . . .	2,036
Malon. . . . .	4,191
Miot (Jules). . . . .	5,520
Nast. . . . .	3,691
Ostyn. . . . .	5,065
Oudet. . . . .	10,065
Protot. . . . .	19,780
Puget. . . . .	9,547
Pyat (Félix). . . . .	11,813
Philippe. . . . .	2,483
Parent (Ulysse). . . . .	4,770
Parisel . . . . .	9,367
Pindy. . . . .	8,095
Ranvier. . . . .	15,049
Rochard. . . . .	6,629
Regère . . . . .	7,469
Robinet. . . . .	9,904
Ranc . . . . .	8,950
Rastoul . . . . .	10,738
Rigault (Raoul). . . . .	2,173

Tirard. . . . .	6,386
Tridon. . . . .	6,469
Theisz . . . . .	8,710
Urbain . . . . .	2,803
Vaillant. . . . .	2,145
Verdure. . . . .	17,351
Varlin. . . . .	9,845
Vallès (Jules). . . . .	4,403
Vermorel. . . . .	13,402

Aussitôt les élections connues, MM. Nast, Parent (Ulysse), Adam, Brelay, Barré, de Bouteiller, Chéron, Desmarest, Ferry, Fruneau, Goupil, Loiseau, Leroy, Lefèvre, Méline, Murat, Marmottan, Rochard, Robinet, Ranc et Tirard, s'empressèrent de donner leur démission.

On évalue à deux cent cinquante mille le nombre des abstentions. Dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement, il s'est passé un fait singulier : les ultras refusaient de voter, trouvant le rôle joué par le Comité au-dessous de la mission que celui-ci avait à remplir.

Le Comité central disparut..... pour quelques temps.

Par suite de ces démissions, la Commune était incomplète ; les électeurs furent convoqués pour le mercredi 5 avril afin d'élire vingt-deux nouveaux membres, mais elles furent ajournées au lundi 10 avril. A cette date, pas d'élection ; *l'Officiel* du 15 avril annonça, sans indiquer les motifs d'un pareil retard, que les élections auraient lieu définitivement le lendemain.

Cette fois les élections eurent lieu.

CINQUANTE-TROIS MILLE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF électeurs prirent part aux votes.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires, ils prouvent éloquemment, en quinze jours, combien la Commune avait perdu de terrain ; il est vrai qu'un grand nombre d'individus avaient émigré, mais la plupart s'abstinrent.

Furent élus :

Andrieu. . . . .	1,736
Arnold. . . . .	5,402
Briosne. . . . .	2,456
Cluseret . . . . .	1,968
Courbet. . . . .	2,418
Dupont . . . . .	5,752
Durand. . . . .	2,874
Garibaldi (Menotti). . .	6,076
Johannard. . . . .	2,804
Lonclas. . . . .	2,810
Longuet. . . . .	1,058
Pillot . . . . .	1,748
Pottier . . . . .	3,352
Rogear. . . . .	2,292
Serrailier . . . . .	3,141
Sicard. . . . .	1,699
Trinquet . . . . .	6,771
Vésinier. . . . .	2,626
Viard. . . . .	6,968

MM. Briosne, Rogear et Menotti Garibaldi n'acceptèrent pas le mandat de membre de la Commune.

Les premiers élus avaient été validés comme

ayant obtenu le huitième des électeurs inscrits; si on suivait le même système, les élections étaient nulles; mais la commission nommée pour la validation trouva un biais, et conclut ainsi dans son rapport :

« Considérant que dans certains arrondissements,  
 « un grand nombre d'électeurs se sont soustraits  
 « par la fuite à leurs devoirs de citoyens et de sol-  
 « dats, et que, dans les graves circonstances que  
 « nous traversons, nous ne saurions tenir compte,  
 « pour la validité des élections, du nombre des  
 « électeurs inscrits, nous déclarons qu'il est du  
 « devoir de la Commune de valider toutes les élec-  
 « tions ayant obtenu la majorité absolue sur le  
 « nombre des votants. »

Les conclusions de ce rapport furent adoptées à la majorité de 26 voix contre 13, après un débat très-passionné. Cette séance de la Commune est assurément une des plus importantes et des plus instructives.

Jusqu'à ce jour, la Commune avait marché sans obéir à un programme tracé à l'avance. Chaque membre, suivant son tempérament, ses goûts, ses aptitudes, sa haine ou son degré d'instruction, proposait un décret presque toujours aussitôt voté, sans aucune enquête préalable, décret affiché immédiatement et exécutoire de suite.

Cet état de choses ne pouvait pas durer; Félix Pyat déclara un jour qu'il fallait absolument rédiger un programme, ne fût-ce que pour combattre l'influence, occulte mais dangereuse, du Comité cen-

tral. Cette idée fut adoptée, et M. Pierre Denis, rédacteur du *Vengeur*, fut chargé de cette besogne. Il est à remarquer que la Commune comptait dans son sein *quinze* journalistes, et que pas un d'eux ne voulut se charger de ce travail.

Ce programme, quoiqu'il n'ait jamais été suivi, est un document qui appartient à l'histoire :

19 avril 1871.

### DÉCLARATION AU PEUPLE FRANÇAIS

Dans le conflit douloureux et terrible qui impose encore une fois à Paris les horreurs du siège et du bombardement, qui fait couler le sang français, qui fait périr nos frères, nos femmes, nos enfants écrasés sous les obus et la mitraille, il est nécessaire que l'opinion publique ne soit pas divisée, que la conscience nationale ne soit point troublée.

Il faut que Paris et le pays tout entier sachent quelle est la nature, la raison, le but de la révolution qui s'accomplit. Il est juste, enfin, que la responsabilité des deuils, des souffrances et des malheurs dont nous sommes les victimes, retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France et livré Paris à l'étranger, poursuivent, avec une aveugle et cruelle obstination, la ruine de la grande cité, afin d'enterrer, dans le désastre de la République et de la Liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime.

La Commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les vœux de la population de Paris ; de préciser le caractère du mouvement du 18 mars, incompris, inconnu et calomnié par les hommes politiques qui siègent à Versailles.

Cette fois encore Paris travaille et souffre pour la

France entière, dont il prépare, par ses combats et ses sacrifices, la régénération intellectuelle, morale, administrative et économique, la gloire et la prospérité.

Que demande-t-il?

La reconnaissance et la consolidation de la République, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société.

L'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France et assurant à chacune l'intégralité de ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes, comme homme, citoyen et travailleur.

L'autonomie de la Commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'Unité française.

Les droits inhérents à la Commune sont :

Le vote du budget communal, recettes et dépenses ; la fixation et la répartition de l'impôt, la direction des services locaux, l'organisation de la magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement, l'administration des biens appartenant à la Commune.

Le choix par l'élection ou le concours, avec la responsabilité et le droit permanent de contrôle et de révocation des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres.

La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté du travail.

L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts : garanties données à ces manifestations par la Commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité.

L'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale, qui élit ses chefs, et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition, bien entendu, de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

Mais à la faveur de son autonomie, et profitant de sa liberté d'action, Paris se réserve d'opérer comme il l'entendra chez lui, les réformes administratives et économiques que réclame sa population, de créer des institutions propres à développer et propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit, à universaliser le pouvoir et la propriété, suivant les nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fournies par l'expérience.

Nos ennemis se trompent ou trompent le pays, quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté ou sa suprématie au reste de la nation, et de prétendre à une dictature qui serait un véritable attentat contre l'indépendance et la souveraineté des autres communes.

Ils se trompent ou trompent le pays, quand ils accusent Paris de poursuivre la destruction de l'unité française constituée par la Révolution aux acclamations de nos pères, accourus à la fête de la Fédération de tous les points de la vieille France.

L'unité, telle qu'elle nous a été imposée jusqu'à ce jour par l'empire, la monarchie et le parlementarisme, n'est que la centralisation despotique inintelligente, arbitraire ou onéreuse.

L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies indi-

viduelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous.

La révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique.

C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme et du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres.

Que cette chère et grande patrie, trompée par les mensonges et les calomnies, se rassure donc !

La lutte engagée entre Paris et Versailles est de celles qui ne peuvent se terminer par des compromis illusoires ; l'issue n'en saurait être douteuse.

La victoire, poursuivie avec une indomptable énergie par la garde nationale, restera à l'idée et au droit.

Nous en appelons à la France.

Avertie que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure ; qu'il soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme ; qu'il se sacrifie avec autant de raison que d'héroïsme ; qu'il ne s'est armé que par dévouement pour la liberté et la gloire de tous : que la France fasse cesser ce sanglant conflit !

C'est à la France à désarmer Versailles par la manifestation solennelle de son irrésistible volonté.

Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts ; qu'elle soit notre alliée dans ce combat, qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris !

Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accomplir la Révolution moderne, la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire.

Nous avons le devoir de lutter et de vaincre.

*La Commune de Paris.*



La Commune tenait ses séances tous les jours à l'Hôtel-de-Ville. Il était assez difficile d'y assister; néanmoins, on pouvait, à l'aide d'un laissez-passer, franchir le seuil redoutable du palais communal; les laissez-passer n'étaient pas luxueux, un carré de papier, un cachet quelconque à l'angle, et, citoyen en grosses lettres, ça suffisait.

De prime abord, les séances ne furent pas insérées à *l'Officiel*; mais sur l'observation des journaux et de quelques membres, la Commune décida que les séances seraient publiques, en se réservant, toutefois, le droit de se constituer en comité secret, chaque fois que « le salut public l'exigeait. » Le « salut public » l'exigea souvent; mais rien de ce qui se passait à la Commune ne pouvait rester secret. Nous le verrons plus loin.

Lorsque la Commune fut installée, on ne pensait pas qu'elle dût exister longtemps faute de ressources financières; chaque jour elle dépensait SIX CENT TREIZE MILLE CENT QUARANTE FRANCS; ce qui donne pour quarante et un jours la somme relativement énorme de *vingt-cinq millions cent trente-neuf mille cinq cent soixante francs*; il fallait, en outre, qu'elle pourvût à l'entretien et aux dépenses d'une multitude de généraux, de colonels et d'officiers de tous genres et de tous grades, qu'on peut évaluer, sans exagérer, au nombre de DOUZE CENTS!

Comment y parvint-elle?

En arrivant au « pouvoir » le délégué aux finances ne trouva dans les caisses que la somme de *quatre millions six cent cinquante huit mille cent douze francs*; la Banque de France, après de laborieux pourpar-

lers, ne consentit à donner en diverses fois que *sept millions sept cent cinquante mille francs*.

Ne trouvant plus rien au ministère des finances, et la Banque ne versant plus un centime, quelles étaient les recettes de la Commune pour le mois de mai, puisque les chiffres que nous venons de citer s'arrêtent au 30 avril ?

Les recettes étaient presque nulles, les contribuables ayant pour la plupart refusé les impôts ; les octrois, Paris était presque bloqué ; le télégraphe, il ne marchait plus ; les douanes s'était un mythe.

La Commune ne pouvait alors tirer son argent que de deux sources, du vol à main armée chez les particuliers, ou d'une main étrangère ayant intérêt à ruiner la France et à détruire Paris.

Le vol à main armée produisait peu, quoiqu'il fût pratiqué avec une certaine habileté et beaucoup de persistance.

Il reste donc la dernière hypothèse, elle n'est pas improbable ; malheureusement, les preuves nous manquent pour l'établir.

Au sein de la Commune, tout n'allait pas seul ; il y existait de nombreux tiraillements.

D'abord, il fut nommé une commission exécutive composée des « citoyens » Cournet, Delescluze, Félix Pyat, Tridon, E. Vaillant et Vermorel ; cette commission avait entre autre attributions celle de prendre les mesures nécessaires et de préparer au besoin les décrets qui devaient être soumis à l'approbation des membres de la Commune.

Cette commission était le triomphe du parti politique jacobin de l'Assemblée sur le parti socialiste,

émanant directement de l'Internationale, représenté par le Comité central.

Pendant la durée de la commission exécutive, les principales mesures prises furent les suivantes :

2 avril. — « Suppression des fonctions de général en chef et nomination de Eudes à la guerre, de Bergeret à l'état-major de la garde nationale, et de Duval au commandement militaire de la Préfecture de police. »

3 avril. — « Mises en accusation de MM. Thiers, J. Favre, E. Picard, Dufaure, J. Simon et Pothuau, dont les biens sont mis sous séquestre. »

Même date. — « Séparation de l'Église et de l'État, suppression du budget des cultes, confiscation des biens de main-morte. »

6 avril. — « Décret ordonnant l'arrestation d'un certain nombre de notabilités devant servir d'otages. »

8 avril. — « Nomination de Dombrowsky en remplacement de Bergeret. »

11 avril. — « Décret fixant une pension de 600 fr., accordée à la femme du garde national tué pour la défense du droit du peuple; une autre somme de 375 fr. était accordée à chaque enfant *reconnu* ou NON jusqu'à l'âge de dix-huit ans. »

12 avril. — « Établissement d'un conseil de guerre dans chaque légion. »

13 avril. — « Suspension des paiements pour échéances jusqu'à la publication du décret réglant définitivement cette question. »

17 avril. — « Convocation des chambres syndi-  
 « cales ouvrières à l'effet d'instituer une commission  
 « d'enquête, chargée de dresser un inventaire des  
 « ateliers abandonnés, afin qu'ils soient exploités  
 « par les sociétés coopératives. »

Même date. — « Création d'une Cour martiale  
 « ainsi composée : les colonels Rossel, Henry, Ra-  
 « zoua et Chardon, le lieutenant-colonel Collet et  
 « le lieutenant Boursier, »

18 avril. — « Décret sur les échéances, qui ac-  
 « corde trois années pour se libérer. »

21 avril. — « Suppression du travail de nuit pour  
 « les ouvriers boulangers. Suppression des pla-  
 « ceurs. »

La Commission exécutive avait vécu.

Dans sa séance du 20 avril, la Commune, à la ma-  
 jorité de 47 voix contre 4, nomma neuf délégués, qui,  
 formant un groupe, remplaçaient la Commission  
 exécutive.

Ce résultat fut dû à M. Delescluze, qui empêcha  
 l'adoption d'une proposition faite par le général Clu-  
 seret dans les termes suivants :

« Considérant qu'une attaque générale peut avoir  
 « lieu à chaque instant et qu'il importe de centraliser  
 « les pouvoirs en vue de cette attaque :

« Plaise à la Commune de licencier les commis-  
 « sions..... »

Le *Journal officiel* qui a publié la séance n'a pas  
 dit la vérité ; cette proposition n'était ni plus ni

moins qu'une demande d'établissement de dictature militaire au bénéfice du général Cluseret.

Ce dernier était soutenu à ce moment par le Comité central, qui désirait prendre une part plus active aux affaires en renversant la Commission exécutive.

Il était dit que dans cette révolution tout ne serait que copie et parodie. « La grande époque » avait eu son Comité de salut public ; une commission exécutive n'avait pas d'apparence assez révolutionnaire.

Dans la séance du 30 avril, la Commune, voulant réparer l'effet moral produit par l'échec éprouvé par les fédérés au fort d'Issy, abandonné momentanément, ordonna l'arrestation de Cluseret et la création d'un Comité de salut public, composé de MM. Antoine Arnaud, Léo Meillet, Ranvier, Félix Pyat et Charles Gérardin.

Ce comité fut voté par 45 voix contre 23. Les membres de la Commune, pénétrés de l'importance de ce vote, le motivèrent individuellement.

Parmi les curieux motifs invoqués, nous citerons les deux suivants.

« Attendu que le mot de « Salut public » est absolument de la même époque que les mots de République française et de Commune de Paris, je vote pour. »

(FÉLIX PYAT.)

« Quoique je ne voie pas l'utilité de ce comité, mais ne voulant pas prêter à des insinuations contraires à mes opinions révolutionnaires socialistes

« et tout en me réservant le droit d'insurrection contre ce comité, je vote pour. »

(LÉO FRANKEL.)

Dans le premier acte du Comité de salut public, le Comité central apparaît.

5 mai. — « Le colonel Rossel est chargé de l'initiative et de la direction des opérations militaires. « Le Comité central de la garde nationale est chargé « des différents services de l'administration de la « guerre sous le contrôle direct de la commission « militaire communale. »

Même date. — « La chapelle dite expiatoire sera « détruite; les matériaux en seront vendus aux en- « chères.

6 mai. — « Tout engagement au Mont-de-Piété, « antérieur au 25 avril 1871, de meubles, linge, li- « vres ou outils, jusqu'à concurrence de 20 fr., sera « dégagé gratuitement à partir du 12 courant. »

Le 9 mai, le Comité de salut public fut renouvelé; MM. Ranvier, A. Arnaud, Gambon, Eudes et Delescluze furent les nouveaux élus.

Ce changement de comité coïncide avec la reddition du fort d'Issy, annoncée dans la soirée du 9 mai par M. Rossel dans cette laconique dépêche :

« Le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy. »

(ROSSEL.)

En même temps, M. Rossel adressa au *Mot d'ordre* une lettre motivant sa démission de délégué à la guerre. Cette lettre en dit plus long et explique mieux la situation que nous ne saurions le faire.

Paris, le 9 mai 1871.

Citoyens membres de la Commune,

Chargé par vous à titre provisoire de la délégation de la guerre, je me sens incapable de porter plus longtemps la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère et où personne n'obéit.

Lorsqu'il a fallu organiser l'artillerie, le Comité central d'artillerie a délibéré et n'a rien prescrit. Après deux mois de révolution, tout le service de vos canons repose sur l'énergie de quelques volontaires dont le nombre est insuffisant.

A mon arrivée au ministère, lorsque j'ai voulu favoriser la concentration des armes, la réquisition des chevaux, la poursuite des réfractaires, j'ai demandé à la Commune de développer les municipalités d'arrondissement.

La Commune a délibéré et rien résolu.

Plus tard, le Comité central de la Fédération est venu offrir presque impérieusement son concours à l'administration de la guerre. Consulté par le Comité de salut public, j'ai accepté ce concours de la manière la plus nette, et je me suis dessaisi, en faveur des membres de ce comité, de tous les renseignements que j'avais sur l'organisation. Depuis ce temps-là, le Comité central délibère, et n'a pas encore su agir. Pendant ce délai, l'ennemi enveloppait le fort d'Issy d'attaques aventureuses et imprudentes dont je le punirais si j'avais la moindre force militaire disponible.

La garnison, mal commandée, prenait peur, et les officiers délibéraient, chassaient du fort le capitaine Dumont, homme énergique qui arrivait pour les commander, et tout en délibérant, évacuaient leur fort, après avoir sottement parlé de le faire sauter, chose plus impossible pour eux que de le défendre.

Ce n'est pas assez. Hier, pendant que chacun devait être au travail ou au feu, les chefs de légion délibéraient pour substituer un nouveau système d'organisation à celui que j'avais adopté, afin de suppléer à l'imprévoyance de leur autorité, toujours mobile et mal obéie. Il résulta de leur conciliabule un projet au moment où il fallait des actes.

Mon indignation les ramena à d'autres pensées, et ils me promirent pour aujourd'hui, comme le dernier terme de leurs efforts, une force organisée de 12,000 hommes avec lesquels je m'engage à marcher à l'ennemi. Ces hommes devraient être réunis à onze heures et demie; il est une heure, et ils ne sont pas prêts; au lieu d'être 12,000, ils sont environ 7,000. Ce n'est pas du tout la même chose.

Ainsi la nullité du comité d'artillerie empêchait l'organisation de l'artillerie; les incertitudes du Comité central de la fédération arrêtent l'administration; les préoccupations mesquines des chefs de légions paralysent la mobilisation des troupes.

Je ne suis pas homme à reculer devant la répression, et hier, pendant que les chefs de légions discutaient, le peloton d'exécution les attendait dans la cour. Mais je ne veux pas prendre seul l'initiative d'une mesure énergique, endosser seul l'odieux des exécutions qu'il faudrait faire pour tirer de ce chaos l'organisation, l'obéissance et la victoire. Encore, si j'étais protégé par la publicité de mes actes et de mon impuissance, je pourrais conserver mon mandat. Mais la Commune n'a pas eu le courage d'affronter la publicité. Deux fois déjà je vous ai donné des éclaircissements nécessaires, et deux fois, malgré moi, vous avez voulu avoir le comité secret.

Mon prédécesseur a eu tort de se débattre au milieu de cette situation absurde.



Éclairé par son exemple, sachant que la force d'un révolutionnaire ne consiste que dans la netteté de la situation, j'ai deux lignes à choisir : briser l'obstacle qui entrave mon action, ou me retirer.

Je ne briserai pas l'obstacle, car l'obstacle c'est vous et votre faiblesse : je ne veux pas attenter à la souveraineté publique.

Je me retire, et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas.

ROSSEL.

Cette lettre fit grand bruit.

M. Delescluze fut nommé pour remplacer Rossel à la guerre.

Le Comité de salut public, pour compenser la perte du fort d'Issy, rendit l'arrêté suivant :

Vu l'affiche du sieur Thiers, se disant chef du pouvoir exécutif de la République française;

Considérant que cette affiche, imprimée à Versailles, a été apposée sur les murs de Paris par ordre dudit sieur Thiers;

Que, dans ce document, il déclare que son armée ne bombarde pas Paris, tandis que chaque jour des femmes et des enfants sont victimes des projectiles fratricides de Versailles;

Qu'il y a en fait un appel à la trahison pour pénétrer dans la place, sentant l'impossibilité absolue de vaincre par les armes l'héroïque population de Paris,

ARRÊTE :

Les biens, meubles, des propriétés de M. Thiers, seront saisis par les soins de l'administration des domaines.

La maison de M. Thiers, située place Saint-Georges, sera rasée.

Les citoyens Fontaine, délégué aux Domaines, et J. Andrieu, délégué aux services publics, sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution IMMÉDIATE du présent arrêté.

Paris, 21 floréal an 79.

*Les membres du Comité de salut public,*

ASSI, ARNAUD, EUDES, J. GAMBON,  
G. RANVIER.

Une fraction de la Commune, la minorité, la plus sage, qui avait vu avec peine la Commune abdiquer ses pouvoirs entre les mains du Comité de *salut public*, ne voulant pas se rendre solidaire des mesures prises par cette dictature, publia dans *le Mot d'Ordre* ces deux documents importants :

Les membres appartenant à la minorité de la Commune avaient résolu de lire à la séance qui devait avoir lieu régulièrement le lundi, 15 mai, une déclaration qui aurait sans doute fait disparaître les malentendus politiques existant dans l'Assemblée.

L'absence de presque tous les membres de la majorité n'a pas permis l'ouverture de la séance.

Il est donc de notre devoir d'éclairer l'opinion publique sur notre attitude et de lui faire connaître les points qui nous séparent de la majorité.

*Les membres présents,*

ARTHUR ARNOULD, OSTYN, LONGUET,  
ARNOLD, LEFRANÇAIS, SERRAILLER,  
VALLÈS (JULES), COURBET, VICTOR  
CLÉMENT, JOURDE, VARLIN.

## DÉCLARATION

Par un vote spécial et précis, la Commune de Paris a abdiqué son pouvoir entre les mains d'une dictature à laquelle elle a donné le nom de *Salut public*.

La majorité de la Commune s'est déclarée irresponsable par son vote et a abandonné à ce comité toutes les responsabilités de notre situation.

La minorité à laquelle nous appartenons affirme, au contraire, cette idée que la Commune doit au mouvement révolutionnaire, politique et social, d'accepter toutes les responsabilités et de n'en déclinier aucune, quelque dignes que soient les mains à qui on voudrait les abandonner.

Quant à nous, nous voulons, comme la majorité, l'accomplissement des rénovations politiques et sociales ; mais, contrairement à sa pensée, nous revendiquons, au nom des suffrages que nous représentons, le droit de répondre seuls de nos actes devant nos électeurs sans nous abriter derrière une suprême dictature que notre mandat ne nous permet d'accepter ni de reconnaître.

Nous ne nous présenterons donc plus à l'assemblée que le jour où elle se constituerait en cour de justice pour juger un de ses membres.

Dévoués à notre grande cause communale, pour laquelle tant de citoyens meurent tous les jours, nous nous retirons dans nos arrondissements, trop négligés peut-être. Convaincus d'ailleurs que la question de la guerre prime en ce moment toutes les autres, le temps que nos fonctions municipales nous laisseront, nous irons le passer au milieu de nos frères de la garde nationale, et nous prendrons notre part de cette lutte décisive soutenue au nom des droits du peuple.

Là encore nous servirons utilement nos convictions et nous éviterons de créer dans la Commune des déchirements que nous réprouvons tous, persuadés que, majorité ou minorité, malgré nos divergences politiques, nous poursuivons tous un même but :

La liberté politique,

L'émancipation des travailleurs.

Vive la République sociale !

Vive la Commune !

CH. BESLAY, JOURDE, THEISZ, LEFRANÇAIS, EUGÈNE GÉRARDIN, VERMOREL, CLÉMENCE, ANDRIEU, SERRAILLER, LONGUET, ARTHUR ARNOULD, CLÉMENT (VICTOR), AVRIAL, OSTYN, FRANKEL, PINDY, ARNOLD, J. VALLÈS, TRIDON, VARLIN, COURBET.

Cette scission produisit un grand effet au sein de la Commune ; à la demande du « citoyen » Urbain, il fut décidé qu'on interpellerait vigoureusement les membres de la minorité, accusés de désertter leurs postes au moment du danger.

Le « citoyen » Paschal Grousset appela les signataires du manifeste « Girondins » ; le « citoyen » Frankel lui répondit : « Si vous nous appelez « Girondins » c'est que probablement vous vous couchez et vous vous levez avec le *Moniteur* de 93 ; c'est assurément la raison qui vous empêche de voir quelle différence il y a entre ces bourgeois et nous socialistes révolutionnaires. »

Cette violente discussion aboutit à faire rétracter

la plupart des membres de la minorité de la Commune, qui rentrèrent avec la majorité.

Le Comité central épiait cette désorganisation et travaillait sourdement pour tenter de reprendre le pouvoir et d'atténuer cette funeste dissidence ; il fit afficher la proclamation suivante, qui indiquait un rapprochement sérieux et définitif :

## **Fédération républicaine de la garde nationale**

### COMITÉ CENTRAL

AU PEUPLE DE PARIS

A LA GARDE NATIONALE

Des bruits de dissidence entre la majorité de la Commune et le Comité central ont été répandus par nos ennemis communs, avec une persistance qu'il faut, une fois pour toutes, réduire à néant par une sorte de pacte public.

Le Comité central, préposé par le Comité de salut public à l'administration de la guerre, entre en fonctions à partir de ce jour.

Lui, qui a porté le drapeau de la Révolution communale, n'a pas changé ni dégénéré. Il est à cette heure ce qu'il était hier : le défenseur né de la Commune, la force qui se met en ses mains, l'ennemi armé de la guerre civile, la *sentinelle mise par le peuple auprès des droits qu'il a conquis*.

Au nom donc de la Commune et du Comité central, qui signent ce pacte de la bonne foi, que les soupçons et les calomnies inconscientes disparaissent, que les cœurs battent, que les bras s'arment et que

la grande cause sociale, pour laquelle nous combattons tous, triomphe dans l'union et la fraternité.

Vive la République !

Vive la Commune !

Vive la fédération communale !

19 mai 1871.

*La commission de la Commune :*

BERGERET, CHAMPY, GERESME, LEDROIT,  
LONCLAS, URBAIN.

*Le Comité central :*

MOREAU, PIAT, B. LACORRE, GEOFFROY,  
GOUHIER. PRODHOMME, GANDIER, FA-  
BRE, THIERSOINIER, BONNEFOY, LA-  
CORD, TOURNOIS, BAROUD, ROUSSEAU,  
LAROQUE, MARÉCHAL, BISSON, OUZELOT,  
BRIN, MARCEAU, L'ÉVÊQUE, CHOUTEAU,  
AVOINE fils, NAVARE, HUSSON, LA-  
GARDE, AUDOYNAUX, H. ANSER, SOUDRY,  
LAVALETTE, CHATEAU, VALATS, PATRIS,  
FOUGERET, MILLET, BOULLANGER, BOUIT,  
GRELLIER, DREVET, DUCAMP.

Le Comité central avait le 18 mars commencé la Révolution, il devait assister à sa chute.

Pendant son règne, la Commune avait fait tous ses efforts pour soulever la province ; elle envoya des agents dans toutes les grandes villes, avec mission de tenter un mouvement. Rien ne réussit ; Marseille, Lyon, Toulouse, Limoges rentrèrent dans l'ordre, après quelques heures d'agitation.

Les agents expédiés en province, étaient munis d'instructions secrètes. Sur l'un d'eux on trouva un

important document ; les moyens à employer pour établir la Commune y étaient parfaitement détaillés.

En voici le fragment le plus important, il pourra servir de *vade mecum* aux *communeux* futurs.

#### PARTIE PRÉPARATOIRE.

Entente clandestine avec des hommes dévoués et connus pour la formation du Comité secret de salut public.

Formation par l'impulsion de ce Comité d'un Comité central de la garde nationale.

Préparation de la liste des hommes qui seront appelés à former le conseil de la Commune ; répartition préalable de leurs fonctions pour ne pas perdre un temps précieux au moment de l'action.

Choix de trois hommes connus et éprouvés qui auront la dictature pour l'action militaire, et feront partie de la Commune.

Organisation préalable de cinq à dix commissions militaires ou d'action, chacune de trois hommes ; leur objet sera de procéder à l'occupation militaire des endroits qui leur seront indiqués d'avance.

Organisation de la Commission de surveillance, pour la police révolutionnaire et pour surveiller l'exactitude et la promptitude de l'exécution des mesures arrêtées à l'avance. Un membre de cette commission devra faire partie de la Commune ; les autres peuvent être recrutés parmi les membres du Comité secret de salut public, et devront, autant que faire se pourra, rester *inconnus* à la majorité des hommes d'action.

Entente préalable sur les *signaux* d'avertissement et d'alarme : des *lanternes*, hissées aux hauteurs convenues d'avance, et des *fusées* peuvent remplir le but :

la lanterne ou la fusée *jaune* signifierait l'ordre de se préparer et de prendre les armes; lanterne ou fusée *verte*, l'ordre de s'assembler en masse pour tels et tels bataillons dans les endroits convenus; lanterne ou fusée *rouge*, l'ordre de marcher au combat, à l'encontre du danger. Cette entente sur les signaux, restant secrète entre les chefs insurrectionnels, est de la plus haute importance.

#### PARTIE D'ACTION.

Proclamation, appel au peuple; s'il faut une assemblée populaire: si on peut l'éviter, tant mieux.

Marche *subite* et simultanée sur l'Hôtel-de-Ville, sur les mairies, sur les postes, le télégraphe, les chemins de fer; et dans le même moment arrestation immédiate du général, des colonels et des chefs des bataillons réactionnaires, du préfet, du maire et des conseillers municipaux, du procureur de la République, des membres des tribunaux civils et militaires.

Dès l'arrestation, ordre formel au général de signer l'ordre d'abandonner les forts; en cas de résistance, justice capitale pour provocation à la guerre civile, justice accomplie par une main inconnue.

Occupation immédiate de la Banque de France et de toutes caisses publiques, des bureaux des receveurs, des bureaux des chemins de fer, etc. L'ordre au directeur de la Banque de signer la même convention que celle qui a été passée à Paris, attendu que les banques des provinces n'en sont que les succursales. En cas de résistance, recours aux procédés révolutionnaires pour obtenir les fonds quand même.

Proclamation immédiate assurant les gardes nationaux de la *solde* tant par jour, et de l'adoption des familles des citoyens qui tomberaient pour la défense de la République organisée en Commune.



Licenciement des bataillons réactionnaires, leur incorporation par fraction dans les bataillons fidèles.

Les troupes de ligne ayant fraternisé avec la garde nationale, les régiments sont licenciés, et il leur est proposé de se faire incorporer dans les bataillons de la garde nationale.

Formation d'une *garde permanente* au service de la Commune.

Formation de la garde exécutive secrète.

Construction des barricades.

Établissement des piquets et postes à toutes les entrées et sorties de la ville.

Compagnie d'éclaireurs.

. . . . .

L'appel communal est fait à tous les grands centres de la France, invités à envoyer les délégués de leurs communes pour constituer une *assemblée fédérale des communes*, en attendant que la réaction soit vaincue, et qu'on puisse procéder à *la convocation de la Convention nationale de la France*, pour établir l'organisation définitive et rationnelle de la République française.

Lorsque la *Commune* sera assurée contre tous les attentats de la réaction, lorsqu'il sera raisonnable de lever l'état de siège et de guerre, il sera procédé aux élections régulières des autorités de la Commune; en attendant ce moment, la Commune restera composée des hommes qui y ont été appelés par les suffrages de la garde nationale, qui représente le peuple en armes; de même, jusqu'à l'élection définitive de la Commune, toutes les autorités civiles et militaires en fonctions continueront leur service.

C'est exactement la marche suivie pour Paris; seulement, le dernier paragraphe sera exécuté..... aux calendes grecques.

## PARIS SOUS LA COMMUNE

---

Aussitôt la Commune en possession de Paris, la capitale prit un aspect étrange, que rien ne saurait dépeindre. Dès le 18 mars au matin, et surtout depuis la garde nationale d'ordre rentrée chez elle, Paris était assombri encore plus qu'aux mauvais jours du siège.

Tout le monde, anxieux, parlait bas; on sentait que la première ville du monde était frappée au cœur; il y avait beaucoup plus de bruit que par le passé, mais ce n'était pas la vie, le pouls de la grande ville battait trop fort, le sang ne courait plus régulièrement dans ses immenses artères, c'était la folie démoniaque; chacun comprenait que sa vie était à la merci du caprice du premier ivrogne venu.

Les étrangers, qui depuis quelques jours arrivaient à Paris, se sauvaient promptement.

Les hôtels subitement s'étaient vidés, les gares

de chemins de fer étaient envahies par une foule considérable qui prenait d'assaut les wagons.

Paris était un vaste camp; le clairon, le tambour, le cliquetis des armes, la perspective prochaine de n'avoir ni journaux, ni vivres, ni argent, et le canon dominant le tout de sa terrible voix, formait un triste spectacle.

Dans certains quartiers on ne dormait plus, la générale et le tocsin invitaient les gardes nationaux à courir aux armes. Ils y mettaient peu d'empressement, le tambour redoublait alors ses appels furieux et précipités, on aurait cru que le monde entier assiégeait Paris; et tout ce bruit, ce tapage infernal avait pour but de repousser, par les armes et par la mitraille, l'armée française, l'armée de la délivrance.

La plupart des boutiques étaient fermées; les barricades interceptaient la circulation place de l'Hôtel-de-Ville, à Montmartre, à La Chapelle, à La Villette, à Ménilmontant, place Vendôme, partout des fédérés en armes.

Dès onze heures du soir, les cafés du boulevard étaient fermés par ordre de la Commune; plus d'éclairage brillant, plus de luxe, la dictature du ruisseau était maîtresse souveraine. Les boulevards, surtout ceux du centre, étaient sillonnés par de fortes patrouilles, qui avaient pour mission spéciale d'empêcher les attroupements, de faire circuler et de faire fermer les cafés retardataires.

C'était une curieuse opération :

La troupe se plaçait sur deux rangs, de façon à masquer la devanture du café récalcitrant; l'officier entrait, le sabre nu et exhibait l'ordre de la place;

le peloton ne s'éloignait que lorsque la boutique était fermée.

Un ou deux cafés étaient seuls exemptés de cette mesure vexatoire et arbitraire : c'étaient ceux où se réunissaient les officiers de la Commune. Il fallait les voir étaler leurs centaines de mètres de galons, leurs uniformes battant neufs ; c'était une orgie d'or et de rouge, un étalage monstrueux et odieux, où le ridicule le disputait au grotesque. A chaque instant, un passant reconnaissait au milieu de ce splendide état-major un garçon coiffeur ou un de ces hommes que le dictionnaire, dans sa pudeur académique, n'a pas osé qualifier, ni chair ni poisson, mais plutôt poisson que chair ; le tout était émaillé de filles aussi impudiques ; mâles et femelles étaient faits pour s'entendre ; c'était des querelles sans fin, on aurait cru qu'ils allaient s'étrangler, mais cela se calmait bien vite ; un bataillon fédéré passait, chantant *la Marseillaise* en allant mourir, tout ce cloaque se levait, et querelles et discussions s'éteignaient au cri de : Vive la Commune ! La foule, indignée, murmurait, mais c'était tout.

Un jour, vers trois heures, plusieurs hommes de cœur se groupèrent et résolurent de réagir contre cet état de choses ; en un clin-d'œil, trois mille individus se joignirent à eux, ils étaient précédés d'un drapeau tricolore, sur lequel on lisait, en grosses lettres : ORDRE. La manifestation partit du nouvel Opéra, passa place Vendôme, et reprenant la rue de la Paix, alla place de la Concorde, puis passa rue de Bourgogne, rue de Varennes, et enfin revint à son point de départ, en suivant le boulevard Saint-

Michel, le boulevard de Sébastopol et les grands boulevards.

Cette manifestation s'était grossie en route, et le soir la Commune dut voir qu'elle ne possédait pas autant d'adhérents qu'elle le disait.

Avant de se séparer, les personnes composant la manifestation se donnèrent rendez-vous pour le lendemain.

La manifestation, vers deux heures et demie, partit du même point et dans le même ordre que la veille, toujours précédée du drapeau.

Arrivés à la hauteur de la rue des Capucines, les officiers dévoués au Comité, qui se trouvaient en observation sur le socle de la colonne Vendôme, donnèrent l'ordre de battre la charge, et les gardes nationaux se massèrent en apprêtant leurs armes.

Tout le monde, en ce moment, criait : Vive la République! vive l'Assemblée! Quelques fédérés, émus par cet imposant spectacle, firent chorus, vaincus par la grandeur de cette manifestation pacifique.

Les sentinelles avancées s'étaient repliées sur le passage de la manifestation; celle-ci avançait donc sans appréhension, lorsque, tout à coup, un coup de feu partit.

La foule resta impassible; alors plusieurs coups de feu retentirent à la fois; la foule fléchit. Sur les exhortations de quelques hommes courageux et décidés, la masse tint ferme et la foule se rapprocha même. Aussitôt, une décharge épouvantable obligea tout le monde à reculer et à fuir, n'ayant pas d'armes pour se défendre.

Le point de mire des assassins était le groupe porteur du drapeau.

En une minute la rue de la Paix fut couverte de morts et de blessés.

La fuite de la foule n'arrêta pas le feu des fédérés qui continuèrent à tirer dans toutes les directions.

Le nombre des victimes fut considérable. Le chiffre exact n'en a jamais été connu.

Aussitôt que la nouvelle de ces affreux assassinats se répandit dans Paris, chacun fut saisi d'une furieuse indignation. Un homme monté sur un omnibus criait : Aux armes ! on assassine nos frères place Vendôme ! Hélas ! ce cri eut peu d'écho. Si, à ce moment, tous les hommes d'ordre avaient pris les armes, c'en était fait de l'insurrection.

Dans la soirée, les événements de la journée étaient appréciés et commentés par des groupes nombreux qui se tenaient rue Vivienne et sur le boulevard des Italiens.

Quelques jours plus tard, une affiche jaune ainsi rédigée était apposée sur tous les murs de Paris :

#### APPEL A TOUS LES AMIS DE LA CONCILIATION

---

Citoyens,

A la Commune de Paris, nous disons :

Renfermez-vous strictement dans l'édification de nos franchises municipales ;

Engagez-vous à déposer votre mandat sitôt qu'une loi équitable et juste, ayant statué sur la reconnaissance de nos droits, nous appellera à des élections libres et discutées ;

*A Versailles, nous disons :*

Reconnaissez franchement ce que veut l'opinion publique, le temps presse, votez sans délai des institutions vraiment démocratiques et républicaines, au moins en ce qui concerne la ville de Paris, qui, par ses votes depuis vingt ans, n'a jamais varié dans ses aspirations.

Pas de projets de loi qui sont autant de brandons de discorde; tel celui sur l'élection des conseils municipaux où l'on propose :

Le maire choisi par les conseillers dans les villes jusqu'à 6,000 âmes.

Le maire imposé par le pouvoir exécutif dans les villes de plus de 6,000 âmes.

Pas de méfiance, mais de la confiance, et alors, oubliant les noms de réactionnaires et de révolutionnaires, nous nous tendrons la main; nous nous souviendrons seulement que nous sommes tous frères d'une même patrie, qui est faible aujourd'hui, mais que nous voulons forte bientôt pour ses destinées prochaines.

Vive la France! vive la République!

Paris, 5 avril 1871.

*Un groupe de citoyens.*

*Nota.* — Vous tous qui adhérez à ces idées, venez, mais venez tous jeudi, 6 avril, à huit heures du soir, salle de la Bourse. Alors, pas de discussion, pas de cris, pas de conflit, mais du calme; montrons que nous sommes dignes d'être un peuple libre. Si la place de la Bourse se trouve trop étroite pour notre nombre, nous nous réunirons, toute affaire cessante, dès le lendemain, vendredi, à une heure, dans un immense meeting, place de la Concorde et Champs-Élysées.

A trois heures précises, les uns se dirigeraient vers le chemin de fer rive gauche porter à Versailles l'ex-

pression de la volonté de *cent, deux cent mille* citoyens, si possible, les autres feraient la même démarche près de la Commune de Paris, et alors nous aurons bien mérité de la Patrie. — Amis, est-ce convenu?

Une foule nombreuse se rendit au rendez-vous; mais, sur l'une des portes de la Bourse, on lisait cette laconique affiche écrite à la main :

« La réunion qui devait avoir lieu ce soir à huit heures est suspendue. »

De nombreux groupes se formèrent et apprécièrent sévèrement la Commune, qui entravait si singulièrement la pratique du droit de réunion.

La Bourse était occupée par un bataillon de fédérés du quartier Ménilmontant, qui eussent volontiers renouvelé la scène de la rue de la Paix. Heureusement la foule se retira.

Le lendemain le *Journal officiel* expliqua la laconique affiche par celle-ci :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté, Égalité, Fraternité.*

COMMUNE DE PARIS

Citoyens,

La réaction prend tous les masques : aujourd'hui celui de la conciliation.

La conciliation avec les chouans et les mouchards qui égorgent nos généraux et frappent nos prisonniers désarmés !



La conciliation dans de telles circonstances; c'est trahison.

Considérant qu'il est du devoir des élus de Paris de ne pas laisser frapper par derrière les combattants qui défendent la Cité;

Que nous savons de source certaine que des Vendéens et des gendarmes déguisés doivent figurer dans ces réunions dites conciliatrices;

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. La réunion annoncée pour ce soir, à six heures, salle de la Bourse, est interdite.

Art. 2. Toute manifestation propre à troubler l'ordre et à exciter la guerre intestine pendant la bataille sera rigoureusement réprimée par la force.

Art. 3. L'exécution du présent arrêté est confiée au délégué à la guerre et au commandant de la place.

Paris, le 6 avril 1871.

*La Commission exécutive,*

COURNET, FÉLIX PYAT, DELESCLUZE, TRIDON,  
VAILLANT, VERMOREL.

Pendant que ces événements se déroulaient, le canon tonnait toujours; les Champs-Élysées, les Ternes, l'avenue Friedland étaient bombardés d'une façon effrayante, les victimes devenaient chaque jour plus nombreuses. La foule se pressait au cimetière de l'Est, où elles étaient exposées sur une longue ligne, dans une profonde tranchée.

Les visiteurs anxieux, vêtus de noir, défilaient lentement et silencieusement, levant les couvercles des cercueils, et cherchaient des traits connus.

Un gémissement profond, un cri d'angoisse ter-

rible, indiquaient qu'un père ou un fils venait d'être reconnu.

Presque tous les cadavres étaient affreusement mutilés, hachés, criblés de balles, et témoignaient de l'acharnement déployé dans cette effroyable lutte.

La Commune, qui ne négligeait pas, pour frapper l'esprit des masses, de déployer une certaine mise en scène, résolut de faire des funérailles pompeuses à ces premières, et, hélas ! pas dernières victimes.

Elle fit afficher le placard suivant, encadré d'un large filet noir :

### COMMUNE DE PARIS

Paris, 6 avril 1871.

Citoyens,

La Commune de Paris vous convie à l'enterrement de nos frères assassinés par les ennemis de la République, dans les journées des 3, 4 et 5.

*Réunion à deux heures, aujourd'hui jeudi, 6 avril 1871, à l'hôpital Beaujon.*

L'inhumation aura lieu au Père-Lachaise.

A l'heure fixée, une foule considérable attendait aux abords de l'hôpital Beaujon. Des individus distribuaient des bouquets d'immortelle, en disant : « Souvenirs des citoyens morts pour la LIBERTÉ ! »

Vers trois heures, trois grands corbillards, garnis de velours noir et contenant chacun quinze cadavres, se mirent en marche ; chaque char funèbre était traîné par quatre chevaux, et aux angles des chars on avait disposé des trophées de drapeaux rouges, voilés de crêpes.

Derrière les corbillards, une douzaine de membres de la Commune, ceints de l'écharpe rouge, accompagnaient leurs ouvrages.

Une foule de gardes nationaux fédérés escortait les convois ; plusieurs musiques jouaient des marches funèbres.

Cet imposant cortège n'obtint pas le succès qu'attendait la Commune ; ce tas de cadavres donna à réfléchir à plus d'un fédéré, qui resta chez lui le lendemain, préférant avoir la liberté de vivre que de mourir pour elle !

La Commune ne se découragea pas. Pour affirmer son existence politique, elle imagina une *Ligue des droits républicains*, dont le rôle devait être de servir d'intermédiaire entre Versailles et Paris. Après une quantité innombrable de démarches, d'allées et venues de Versailles à Paris, de Paris à Versailles, la Ligue obtint un... armistice pour laisser le temps aux habitants de Neuilly de se mettre à l'abri du canon.

Voyant l'insuccès de la Ligue, les agents de la Commune travaillèrent les francs-maçons ; le 22 avril une délégation des diverses loges françaises alla à Versailles pour proposer à M. Thiers « de faire la paix ». Naturellement le chef du pouvoir exécutif envoya... promener les francs-maçons. Ceux-ci, qui se prenaient au sérieux, aussitôt de retour à Paris, rédigèrent un long manifeste, rendant compte plus ou moins fidèlement de leurs entrevues ; ce long *factum* se terminait par ce grotesque paragraphe :



.....

Faut-il nous décourager pour cela? Non, frères. Al-  
lons, s'il en est besoin, nous jeter entre les combat-  
tants. Appelons à notre aide les loges des départe-  
ments, nos sœurs. Disons-leur ce que nous avons fait ;  
elles agiront à notre exemple. Elles agiteront avec  
nous la branche d'olivier, elles sonneront comme nous  
le branle-bas de la paix. Et si nous ne parvenons pas  
à arrêter cette boucherie humaine, nous aurons du  
moins la conscience d'avoir tout fait pour empêcher  
notre pauvre patrie de se noyer dans son propre sang,  
et nous aurons été fidèles à cette devise immortelle de  
notre ordre symbolique : *Fais ce que dois*.

Ceci n'était que le prologue. Une affiche fut ap-  
posée, indiquant que la résolution suivante avait été  
prise à l'unanimité par l'assemblée :

En présence du refus du gouvernement de Versailles  
d'accepter les franchises communales de Paris, les  
francs-maçons réunis en assemblée générale protestent  
et déclarent que, pour obtenir ces franchises, ils em-  
ploieront, à partir de ce jour, tous les moyens qui sont  
en leur pouvoir.

*Les membres du bureau*

SAUGÉ, président ; — CEIZ, surveillant ;  
— J.-C. HANUT, surveillant ; — ROUGIER,  
orateur ; — MANŒUVRE, secrétaire.

Il s'agissait de mettre à exécution cette héroïque  
résolution.

C'est ici où le génie théâtral de la Commune  
apparaît dans toute sa grandeur.

Après une réunion tenue au théâtre du Châtelet,

environ deux mille francs-maçons se rendirent à l'Hôtel-de-Ville pour faire *adhésion* solennelle à la Commune.

Jamais ces sortes de cérémonies ne passent sans discours ; un orateur, plus convaincu qu'intelligent, prononça les paroles suivantes :

Dès le premier jour de la proclamation de la Commune, a-t-il dit, nous avons été de cœur avec la Commune, parce que nous avons bien compris que la Commune seule pouvait servir efficacement et réaliser définitivement les principes de justice et de régénération sociale auxquels nous sommes dévoués.

Mais avant de venir vous trouver, nous avons voulu épuiser toutes les voies de la conciliation. Nous ne nous faisons aucune illusion sur le résultat de notre démarche à Versailles. Nous savions que le criminel ne peut admettre aucune conciliation avec ses juges.

Mais il était bon que l'expérience fut faite, afin que nous, les partisans de la paix, nous eussions toute autorité à inviter nous-mêmes nos frères au combat, à la résistance, à la sainte lutte devenue nécessaire pour la préservation de nos droits menacés.

Nous irons aux remparts, nous y planterons les étendards de la Maçonnerie, et, si l'un d'eux vient à être transpercé d'une balle des Versaillais, nous nous répandrons dans la ville, et nous irons exciter nous-mêmes au combat ceux qui n'ont pas encore jusqu'ici pris une part assez active à la lutte.

Le « citoyen » Vallès, ému par ce discours, détacha son écharpe et l'attacha à l'étendard maçonnique ; puis on apporta un drapeau rouge, qui fut donné à la députation.

Un certain nombre de membres de la Commune

reconduisirent les francs-maçons au Grand-Orient.

C'était préparer habilement la réunion prochaine, à la suite de laquelle on allait planter les fameuses bannières.

Le samedi 29 avril, tous les membres de la Commune avaient été convoqués à l'Hôtel-de-Ville. Ils devaient, suivant l'ordre et la marche... se réunir aux francs-maçons dont le rendez-vous général était cour du Louvre.

A peine huit heures du matin que de nombreux francs-maçons arrivaient tout fiers d'étaler un tas de vieux rubans et de bibelots en fer-blanc garnis de pierres fausses, tous marchant fièrement autour d'une vieille bannière aussi usée que le reste. Les assistants étaient graves, très-graves. Certainement la plupart de ceux qui arboraient ainsi publiquement les emblèmes de la Franc-Maçonnerie, emblèmes de paix, d'égalité et de travail, croyaient remplir une mission et ne se doutaient pas du rôle que leur faisaient jouer les meneurs d'accord avec les membres de la Commune.

Une fois le cortège organisé, vers onze heures environ, les membres de la Commune et du Comité central, le tout précédé d'un orchestre, se mit en route : vingt mille personnes au moins et soixante bannières.

Comme le cortège se rendait à Neuilly, il eût été plus simple du Louvre de prendre par les Champs-Élysées, mais ce n'était pas là ce qu'avaient rêvé les meneurs. « On voulait promener le cortège, le faire voir ». Il prit par la rue de Rivoli, la Bastille, les bou-

levards, et enfin par où il aurait dû commencer, les Champs-Élysées.

Une fois arrivé à l'Arc-de-Triomphe, la manifestation fut reçue par une pluie d'obus. Les troupes de Versailles n'avaient pas été averties, et d'ailleurs les bastions fédérés n'avaient pas cessé le feu.

Un mouvement de recul se produisit. Les francs-maçons commençaient à comprendre que la fameuse devise : *Aimons-nous tous!* les rubans et la ferblanterie n'étaient pas des cuirasses assez suffisantes. Un conseil fut tenu, dans lequel il fut décidé que les porte-bannières iraient seuls, accompagnés d'un délégué de chaque loge, mais que préalablement un parlementaire irait demander la cessation du feu pendant la démonstration. Le feu ne cessa pas, mais les drapeaux séculaires furent plantés sans être dérangés par les balles « versaillaises. »

Trois délégués allèrent à Versailles et..... en revinrent.

Les chevaliers Rose-Croix, les chevaliers Kadoches, etc., s'en allèrent fort tranquillement, heureux et fiers d'avoir aidé à sauver la France.

Malgré le lendemain, les journaux furent remplis de lettres, émanant de chefs d'ateliers, protestant contre le rôle qu'on faisait jouer aux francs-maçons. Cette manifestation n'émanait que d'une fraction.

Qu'importait à la Commune que des protestations se produisissent, l'effet était produit; c'était tout ce qui leur fallait.

Pendant ces essais de conciliation, la Commune faisait arrêter plusieurs de ses membres.

Assi fut incarcéré par ordre de Raoul Rigault, comme inculpé d'être un agent bonapartiste.

Amoureux fut également arrêté et détenu à la Conciergerie.

Ch. Lullier, détenu avec eux, les fit évader; les deux premiers reprirent fort tranquillement leur siège à l'Hôtel-de-Ville.

Bergeret (*lui-même*), accusé de n'avoir pas su vaincre, fut arrêté par ordre de la Commune et envoyé à Mazas; il revint plus tard à l'Hôtel-de-Ville et rentra en grâce.

Le « citoyen » Allix, l'inventeur des escargots sympathiques, chef de légion, maire, membre de la Commune, etc., fut arrêté comme fou.

Le dernier fut Cluseret, délégué à la guerre, accusé d'une foule de choses : vente du fort d'Issy, trahison, etc., de quoi faire pendre cent hommes.

Il ne sortit de Mazas que le jour de l'entrée des troupes à Paris.

La lettre de Rossel avait fait, lors de sa publication, un très-grand bruit dans Paris et causé une vive impression à l'Hôtel-de-Ville.

Les quelques membres de la Commune qui étaient réunis et délibéraient n'osèrent le décréter d'arrestation et attendirent leurs collègues qui n'arrivèrent que bien lentement et en bien petit nombre.

Le Comité de salut public était aussi hésitant; enfin, il se décida, en attendant une décision, à envoyer le citoyen Gérardin pour s'assurer de la personne de l'ex-délégué et le maintenir en état d'arrestation provisoire.

Le citoyen Rossel avait demandé une cellule à



Mazas avec la ferme conviction de voir sa demande refusée.

Aussi, lorsque l'envoyé des comités se présenta pour l'arrêter, fut-il reçu d'une manière peu amicale.

Les CC. Rossel et Gérardin n'étaient pas très-bons amis, et l'entrevue fut froide.

Le délégué de la Commune était accompagné de quelques gardes nationaux. Bientôt le nombre des amis de Rossel devint tellement grand que Gérardin et ses amis se trouvèrent pour ainsi dire arrêtés.

Toutefois, pas un mot d'insubordination ne sortit de la bouche de Rossel, qui déclara être aux ordres du Comité de salut public.

Pendant ce temps, la Commune, le Comité central, le Comité de salut public délibéraient et ne prenaient guère de résolutions.

Personne ne voulait accepter la lourde charge de délégué à la guerre.

Ce fut le citoyen Delescluze, presque mourant, qui, au nom du salut public, voulut bien assumer sur sa tête la terrible responsabilité de ce poste.

Alors seulement, Rossel fut décrété définitivement d'arrestation.

Un exprès fut envoyé au citoyen Gérardin pour lui ordonner d'amener son prisonnier.

Celui-ci ne refusa pas de se rendre à la Commune et sortit accompagné de son gardien.

A peine en voiture, le citoyen Rossel aurait tout simplement déclaré au citoyen Gérardin qu'il avait bien en effet demandé une cellule à Mazas, mais non le peloton d'exécution qui devait l'attendre à l'Hô-

tel-de-Ville, et que, pour plus de sûreté, il le gardait, lui, Gérardin, comme otage.

Pris au piège, le citoyen délégué des comités dut suivre Rossel à Montmartre, où les gardes nationaux l'avaient appelé.

Pendant ce temps, un certain mouvement se produisait à Belleville et à Montmartre. Il gagna même le boulevard. Là, pourtant, les groupes étaient insignifiants; mais, sur les hauteurs, la situation paraissait se tendre de plus en plus.

Le Comité détacha alors dans tous les arrondissements ses membres les plus dévoués et les plus actifs.

Ces délégués eurent bientôt calmé tous les esprits. A Montmartre seulement, quelques coups de feu ont été tirés sur des hommes qu'on soupçonnait être à la recherche des citoyens Rossel et Gérardin.

Alors, le Comité de salut public décréta d'arrestation le citoyen Gérardin et donna l'ordre de l'arrêter partout où il se trouverait.

A Montmartre les délégués du Comité central de la garde nationale, à force de persuasion, ramenaient peu à peu les dissidents, si bien qu'à minuit les deux proscrits se trouvèrent presque seuls.

La population était de plus en plus inquiète. La plupart des ateliers étaient fermés, et, contrairement aux premiers jours de la Commune, la foule ne stationnait plus dans les rues, ardente et passionnée; le canon éteignait la voix des orateurs; le prix des denrées augmentait d'une façon inquiétante: la viande valait 2 fr. 90, et encore était rare, car au dernier marché de La Villette il n'y avait que 600 bœufs.

Pourtant Paris était bien dépeuplé : trois cent mille personnes s'étaient soustraites par la fuite à l'odieuse domination communale ; puis le zèle des fédérés faiblissait : des bataillons de douze cents hommes en comportaient à peine trois cents sous les armes. Le vin et l'eau-de-vie avaient beau être distribués à profusion, plus d'enthousiasme, car la victoire promise n'arrivait pas. La Commune, qui voyait sa fin, fit commencer la chasse aux réfractaires, en vertu de l'arrêté Cluseret, qui ordonnait à tous les hommes, mariés ou non, de dix-neuf à quarante ans, de prendre les armes sous peine d'être arrêtés.

Un matin, dans le IX<sup>e</sup> arrondissement, deux bataillons de Belleville commencèrent cette chasse à l'homme. Les hommes arrêtés étaient enfermés dans l'église Notre-Dame-de-Lorette, puis de là dirigés sur l'École-Militaire.

Cette chasse, si rigoureuse qu'elle fût, produisit peu de chose. Alors le chef de la 9<sup>e</sup> légion adressa au domicile de chaque garde national *l'invitation* que voici :

## COMMUNE DE PARIS

### *Ordre du bataillon*

Vous faites partie de la 8<sup>e</sup> compagnie ; veuillez vous présenter dans les vingt-quatre heures, avec armes et bagages délivrés précédemment par l'État, bureau du sergent-major, rue Drouot, 30, de 8 à 10 heures du soir,

A l'effet de :

1<sup>o</sup> Indiquer les armes et effets d'habillement que vous possédez ;

2° Prendre votre numéro d'ordre matricule pour la solde, les appels, etc., etc.;

3° Prendre livraison des effets et armes qui vous feraient défaut.

LA QUESTION ÉTANT POSÉE NETTEMENT ENTRE LA RÉPUBLIQUE ET LA MONARCHIE, NOUS PRÉFÉRONS FAIRE APPEL A VOTRE CIVISME.

LES RÉCALCITRANTS SERONT CONSIDÉRÉS COMME RÉFRACTAIRES ET POURSUIVIS CONFORMÉMENT A LA LOI.

*Le commandant,*

MAUDUIT.

*L'adjutant-major,*

MALCHER.

Peu d'hommes se rendirent à l'appel.

(86.)

L'INFANTERIE DE LIGNE A LA POPULATION DE PARIS

Citoyens,

Un conseil de guerre siégeant à Versailles vient de condamner à la peine de mort les officiers et sous-officiers de l'armée qui ont refusé de faire feu sur le peuple.

Aux habitants de nous juger, et, si nous sommes coupables, nos poitrines sont là pour répondre. Nous ne tomberons pas en lâches.

*Le capitaine d'infanterie délégué,*

A. PIERRE.

BONAVENTURE, cap. ; PHILIPPOT, serg.

Cette affiche imprimée sur papier rose émanait de la Commune ; c'était une ruse grossière afin de faire croire que l'armée ne tirait pas sur les fédérés.

A preuve qu'elle venait de l'Hôtel-de-Ville, c'est qu'elle portait le numéro d'ordre 86, et que la sui-

vante, relative à des fournitures d'armes, portait le chiffre 87.

Il faut se souvenir que chaque affiche émanant de la Commune était numérotée.

Un autre moyen fut employé. La Commune voulait qu'on se batte pour elle; mais elle n'entendait pas qu'on travaille. C'était, du reste, une manière d'avoir encore des hommes.

Dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement, elle fit procéder à l'arrestation des principaux chefs d'établissements; après quinze heures de détention, on voulut bien leur apprendre ce dont ils étaient accusés.

On leur reprochait d'avoir *leurs ateliers ouverts, et par ce fait d'empêcher les ouvriers de monter leur garde*. Alors, dirent les patrons, faites fermer les ateliers et relâchez-nous.

C'est ce qu'on fit.

Traduction libre : la Commune avait déclaré bien haut qu'elle venait rendre le bonheur et la prospérité au peuple, et elle forçait, par la fermeture des ateliers, les ouvriers mourant de faim, faute de salaire, à grossir les rangs des fédérés pour un morceau de pain et trente sous.

Alors, comme ressources suprêmes, la Commune fit ouvrir les prisons, et tous les malfaiteurs détenus furent incorporés dans les rangs des fédérés.

Paris entra dans une phase nouvelle; jusqu'ici, il avait vécu sur un lit de roses.

Le premier acte de « ces citoyens » fut de brûler la guillotine; on voit qu'ils songeaient à eux d'abord.

La Commune, pour expliquer cet acte, inséra cette note dans le *Journal officiel* :

En présence des versions diverses des journaux et des rumeurs que la réaction met en circulation dans un but malveillant, je vous prie de préciser les faits sur le document ci-après :

Lorsque les perquisitions eurent fait découvrir les preuves de la véracité des informations : ordre donné et paiement fait par le gouvernement de Versailles; recommandation récente d'accélérer l'exécution d'une guillotine perfectionnée : plan, ouvrier, outils, et enfin le corps du délit;

Réquisition en fut opérée, ainsi que de l'instrument ordinaire; le sous-comité, assemblé en délibération, décida que les deux instruments de supplice seraient brûlés en place publique, après que l'avis en aurait été lu et tambouriné.

Voici le texte du placard affiché :

Citoyens,

Informé qu'il se faisait en ce moment une nouvelle guillotine, payée et commandée par l'odieux gouvernement déchu (guillotine plus portative et accélératrice),

Le sous-comité du XI<sup>e</sup> arrondissement a fait saisir ces instruments serviles de la domination monarchique, et en a voté la destruction pour toujours.

En conséquence, la combustion va en être faite sur la place de la mairie, pour la purification de l'arrondissement et la consécration de la nouvelle liberté, à dix heures, 6 avril 1871.

*Les membres du sous-comité en exercice, soussignés,*

DAVID, CAPELLARO, ANDRÉ, IDJIEZ, DORGAL,  
C. FAVRE, PERIER, COLLIN.

Pour copie conforme :

VICTOR IDJIEZ,

Bibliothécaire-directeur à la mairie.

Ce 6 avril 1871.

« La combustion » s'opéra boulevard Voltaire, au pied de la statue du philosophe de Ferney.

Ce fut le 173<sup>e</sup> bataillon qui alla chercher la guillotine, rue Folie-Méricourt.

Pendant qu'elle flambait, au cri de : Vive la Commune ! les tambours battaient aux champs, et on trinquait à la ronde à la régénération du monde ; on criait aussi : Vive la liberté ! Si jamais cri sincère fut proféré, ce fut assurément celui-là. Malheureusement, dans le lointain, on voyait la noire silhouette de la prison de la Roquette, et cette vue tempérerait la joie des assistants et leurs élans patriotiques !

Le Christ a dit : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. » Cette admirable maxime n'était pas celle des nouveaux incorporés, car le système des arrestations arbitraires et des perquisitions prit une certaine recrudescence.

On avait débuté par l'archevêque de Paris, arrêté en vertu de la loi des otages ; on continua par MM. Blondeau, curé de Plaisance ; — Crozes, aumônier de la Roquette ; — Ducoudray, recteur de l'école Sainte-Genève ; — les RR. PP. Clair, Chauveau, Tailhan, de Régnon, Biot, Guilhermy ; — les dominicains étaient gardés à vue chez eux ; l'évêque Sura, les grands vicaires Lagarde et Jourdan ; — MM. Deguerry, curé de la Madeleine ; — Moléon, de Saint-Séverin ; — Olivain, supérieur des jésuites ; — Caubert, économe ; — Jeard, supérieur de Saint-Sulpice ; — Roussel et Hogan, directeurs ; — Simon, curé de Saint-Eustache ; — Regnault, vicaire ; — Bertaux, de Saint-Pierre de Montmartre ; — Olmer et

plusieurs autres prêtres de la même paroisse; — Bousquet, supérieur de Picpus, et douze frères de la même congrégation; — Bayle, vicaire général; — Miquel, de Saint-Philippe du Roule; — Calixte, frère de la doctrine chrétienne; — Sabathier, de Notre-Dame-de-Lorette; — Lastigue et tous les vicaires de Saint-Leu; — Becourt, de Bonne-Nouvelle; — Mellaur, de Saint-Roch; — Chartrain, Covrier, même paroisse; — le vicaire de Saint-Bernard de La Chapelle; — de Geslain, de Saint-Médard; — Rosignol et cinq autres vicaires; — Dumas, Normand, Cazaux et de Marcy, de Saint-Vincent-de-Paul; — Orse, de Notre-Dame de Plaisance; — les vicaires de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; — Sire, professeur au collège Saint-Sulpice.

A cette liste, il faut ajouter les supérieurs, directeurs et professeurs du séminaire d'Issy, un grand nombre de séminaristes de Saint-Sulpice, etc.

Ces arrestations se montaient à deux cents environ; les détenus étaient dans les prisons de la Conciergerie, de Mazas et de la Santé.

Les prêtres arrêtés, comme conséquence naturelle, les églises furent fermées.

Sainte-Geneviève (le Panthéon),

Notre-Dame,

Saint-Leu,

Saint-Laurent,

Notre-Dame-de-Lorette;

La Trinité,

Saint-Philippe du Roule,

Saint-Pierre de Montmartre,

Saint-Martin,



Saint-Jean-Saint-François,  
Saint-Éloi,  
Saint-Médard.  
Saint-Étienne-du-Mont,  
Saint-Jacques-du-Haut-Pas,  
Saint-Roch,  
L'Assomption,  
Saint-Bernard de La Chapelle,  
Saint-Denis de La Chapelle,  
Saint-Ferdinand des Ternes,  
L'Annonciation de Passy,  
Saint-Pierre du Petit-Montrouge,  
Saint-Honoré,  
Notre-Dame de Plaisance,  
Notre-Dame des Blancs-Manteaux,  
Notre-Dame de Clignancourt,  
Saint-Vincent-de-Paul.

Mais en fermant les églises on emporta le mobilier et les objets nécessaires à la célébration du culte; les journaux criaient que les fédérés étaient des voleurs. Le journal d'un des membres influents de la Commune expliqua ainsi cette spoliation.

C'est un chef-d'œuvre :

Les journaux de la réaction continuent leurs ineptes calomnies. Ils annoncent que les églises ont été livrées au pillage.

La vérité exacte est celle-ci : tout l'or et tout l'argent qu'on a trouvés dans les églises ont été envoyés à la Monnaie, ainsi que l'argenterie des ministères, pour en faire des écus d'or et d'argent qui, jetés dans la circulation, seront plus utiles au travail et aux affaires.

C'est donc un changement d'usage que la ville de

Paris a fait subir à sa propriété. Le droit de transformer ce qui lui appartient pour le grand intérêt de tous ne saurait être contesté à Paris. (*Paris libre.*)

Les financiers Varlin et Jourde appelaient cela faire un *virement*!

Après l'arrestation du brave curé de Montmartre, l'affiche suivante fut apposée sur les portes de l'église :

Attendu que les prêtres sont des bandits, et que les églises sont des repaires où ils ont assassiné moralement les masses, *en courbant la France sous la griffe des infâmes Bonaparte, Favre et Trochu* (tout ce que nous soulignons est en gros caractère romain dans l'affiche),

Le délégué civil des Carrières, près l'ex-Préfecture de la police, ordonne que l'église de Saint-Pierre (Montmartre) soit fermée, et décrète l'arrestation des prêtres et des ignorantins.

10 avril 1871.

LE MOUSSU.

(Ici les deux cachets du Comité central.)

Les prêtres détenus étaient traités, par ordre du farouche Rigault, avec la dernière rigueur; la Conciergerie en contenait soixante environ. Ils recevaient le matin une ration de pain noir; à neuf heures, un bouillon; à trois heures, une part de riz et environ quarante grammes de viande.

Pas de couteau, pas de fourchette, une cuillère de bois, et par mesure spéciale, le privilège de la cantine leur était interdit.

Comme coucher, ces malheureux vieillards, la

plupart infirmes, souffraient horriblement, le hamac ordinaire des voleurs leur servait de lit; on les avait privés du maigre matelas; ils restaient enfermés jour et nuit, l'usage du préau leur était défendu, ils ne pouvaient pas communiquer entre eux, aucune lettre ne leur venait du dehors et ils ne pouvaient écrire à qui que ce soit.

Leurs bourreaux ne négligeaient aucune occasion d'ajouter les souffrances morales aux souffrances physiques.

A la Conciergerie il existait une chapelle, on leur refusa de dire et d'entendre la messe le jour de Pâques; ce n'était pourtant pas une action de nature à ébranler le pouvoir.

Mais il était dit que la parodie de 93 serait complète.

Depuis soixante-dix-neuf ans, c'était la première fois à Paris que la fête de Pâques n'était pas célébrée dans toute les églises.

Elle le fut seulement à Saint-Eustache; en voici la cause :

La veille de la fête de Pâques, les *dames de la Halle* étaient allées en masse réclamer la liberté de leur curé.

« Il nous faut notre curé, avaient-elles dit au grand justicier Rigault, il faut qu'il officie demain à dix heures dans son église de Saint-Eustache, il le faut, ou sinon..... »

Rigault comprit, devant cette manifestation énergique, qu'il n'avait qu'à céder; le curé fut mis en liberté, et à dix heures le lendemain il célébrait sa messe.

Ce fut un spectacle touchant et grandiose, l'église regorgeait de monde, il y en avait jusque sur les marches ; lorsque le prêtre monta en chaire, les hommes agitèrent leurs chapeaux, les femmes leurs mouchoirs ; il ne fit aucune allusion politique dans son sermon, mais il choisit pour titre : *Pardonnez à vos ennemis*.

Ce n'était pas suffisant de persécuter les prêtres, il fallait les flétrir.

A la suite d'une perquisition faite dans le couvent de Picpus, les journaux de la Commune firent au peuple « des révélations » ; ils parlaient de la découverte d'instruments de torture et d'un traité d'avortement ; ils ajoutaient que l'on avait trouvé trois malheureuses sœurs abruties à force de tortures morales et de souffrances physiques.

Aussitôt ces faits connus, une foule compacte, composée presque exclusivement de femmes, se pressa aux portes de Picpus, afin de contempler « les victimes de la barbarie des religieuses » ; personne ne pouvait pénétrer dans l'établissement, mais les factionnaires fédérés donnaient complaisamment tous les renseignements nécessaires, qui, inutile de le dire, grossissaient tous les jours et finissaient par passer à l'état de légende.

A l'église Saint-Laurent, en cherchant un trésor ou des armes, une vieille femme dit aux fédérés, en frappant une dalle du pied : « Cherchez là », puis elle disparut. La dalle fut soulevée et mit à jour un escalier ; ils descendirent et se trouvèrent en face d'un tas d'ossements provenant de fouilles antérieures, lors de la restauration de l'église.

Les ossements furent enlevés et entassés dans la chapelle de la Vierge.

Lorsque la crypte fut dégagée, on commença à remuer la terre, un tibia apparut.

La Commune, avertie, songea à exploiter cette circonstance; elle envoya deux « commissaires », les « citoyens Leblond et Leloup », qui firent procéder, avec beaucoup de précaution, à l'enlèvement de la terre.

Ce travail mit à nu quatorze squelettes placés dans des positions différentes.

Aussitôt le bruit se répandit que le curé de Saint-Laurent attirait les jeunes filles et qu'il les assassinait. Comme à Picpus, une foule énorme stationnait aux environs de l'église, et on arrêtait impitoyablement au milieu des groupes tout individu qui essayait de prouver que la trouvaille des squelettes était chose naturelle.

Cette « découverte » fit grand bruit et passionna un grand nombre de gens intelligents. Sans douter de l'honorabilité du curé de Saint-Laurent, nous demandâmes l'autorisation de visiter la crypte; on nous l'accorda sans difficulté. Pour bien faire les choses, nous priâmes un docteur de nos amis, très-connu pour sa science certaine et sa sincérité, de nous accompagner et de nous dire la vérité.

L'église Saint-Laurent, située au milieu du faubourg Saint-Martin, est une vieille construction; les bâtiments ont un aspect sévère et grandiose. Après avoir pénétré dans l'église par le presbytère et la sacristie, deux hommes, munis de torches, sortirent tout à coup de derrière un pilier et nous précédè-

rent ; c'était un horrible bouleversement, on aurait dit qu'un tremblement de terre avait passé par là : les draperies de velours rouges gisaient déchirées, souillées, maculées ; les candélabres tordus, brisés, privés de leurs cristaux, étaient arrachés des murailles ; le sol était fouillé profondément, on se heurtait à chaque pas à des pierres, à des plâtras ; les statues décapitées, amputées, avaient servi d'appuis pour les marmites fédérées ; elles étaient noires de fumée ; les fleurs artificielles de l'autel, déchiquetées en lambeaux, étaient effeuillées sur le sol ; les chaises étaient empilées jusqu'au milieu de la voûte pleines de poussière ; les murs étaient percés de coups de pioche, sans doute pour les sonder ; les chemins de croix qui y étaient accrochés étaient lacérés à coups de baïonnettes, et leurs cadres disloqués pendaient tristement au mur.

Au fond, une ouverture béante, noire, de laquelle jaillissait un mince filet de lumière, indiquait la place où nous devions descendre ; après avoir descendu une dizaine de marches en spirale, une odeur âcre, nauséabonde, nous saisit à la gorge et nos yeux furent éblouis ; la crypte était demi-ronde, plusieurs lampes éclairaient brillamment le lugubre tableau. En effet, quatorze squelettes étaient là couchés, reposant côte à côte, tête-bêche ; il y en avait de toutes les tailles, des grands, des petits et des moyens. Le « commissaire » qui nous accompagnait ; nous fit remarquer « l'air de souffrance qu'avaient conservé les cadavres. » Notre docteur ne répondait pas, mais il examinait minutieusement et attentivement la position et l'attitude des cadavres.

Ces squelettes, évidemment du dernier siècle, étaient, lorsqu'on les déterra, recouverts d'une couche de terre épaisse de vingt centimètres environ; assurément cette terre, quoique mélangée à de la chaux, aurait été insuffisante à dévorer la chair de quatorze individus; ensuite leur position indiquait clairement qu'ils avaient été inhumés là tous ensemble; pour que cette symétrie eût existé, si ces inhumations avaient été le résultat d'un crime, il eût fallu que les quatorze cadavres fussent enterrés à la fois; autrement comment admettre, s'ils avaient été tués isolément, qu'ils fussent si bien alignés.

D'ailleurs, après un examen attentif, le docteur nous a affirmé que certains os n'étaient pas à leurs places, que le squelette placé à l'angle droit avait le tibia de celui placé à l'angle gauche, etc., etc.

Si nous nous sommes étendus sur ces événements, c'est que la Commune, pour frapper l'imagination populaire, avait tout mis en œuvre, et qu'il est du devoir de tout honnête homme qui a été à même de contrôler de semblables calomnies, de les réfuter autrement que par des phrases.

Les prêtres arrêtés, les églises furent pour la plupart nécessairement fermées; mais en revanche, elles furent transformées en club; à Saint-Eustache, le « citoyen » Amouroux présidait tous les soirs.

L'entrée était gratuite, on faisait seulement une quête pour subvenir aux frais d'éclairage.

Dans les clubs fréquentés par les hommes tout se passait à peu près convenablement; les orateurs employaient volontiers le style dictatique, au lieu de

ce style de discussion en usage à Belleville et ailleurs.

La fumée d'un millier de pipes sentait moins bon que l'encens ; mais à cela près, on aurait pu se faire illusion sur les assistants de ces réunions.

A Saint-Pierre-Montmartre et à Saint-Nicolas-des-Champs, presque exclusivement fréquentés par des femmes, la scène était toute autre ; c'était une véritable orgie de bonnets malpropres et de robes fripées, un amas incroyable de mégères avinées, aux yeux éraillés, stigmates de la décrépitude et de la débauche, plus encore que de la vieillesse ; la plupart avaient de grandes écharpes rouges, que faisaient ressortir les haillons sordides dont elles étaient couvertes.

C'était un spectacle étrange assurément, le plus curieux de la curieuse et horrible tourmente que nous venons de traverser.

Partout les discours étaient les mêmes, décousus, violents, incohérents et s'accordaient néanmoins sur un même point : vaincre les Versaillais !

Les orateurs faisaient pressentir le rôle qu'elles joueraient, si les troupes régulières entraient à Paris : « Les hommes sont des lâches, disait l'une d'elles ; « ils affirment qu'ils sont les maîtres de la création « et ne sont qu'un tas d'imbéciles. Ils se plaignent « de ce qu'on les oblige de se battre et ne cessent de « murmurer sur leurs malheurs ; qu'ils partent et « aillent rejoindre la bande de poltrons de Ver- « sailles, et nous défendrons la ville nous-mêmes. « *Nous avons du pétrole, nous avons des haches et « des cœurs forts, et nous sommes aussi capables de*



« supporter la fatigue qu'eux. Nous défendrons les  
« barricades, et nous leurs montrerons que nous ne  
« voulons pas plus longtemps être foulées aux pieds  
« par eux. Ceux qui sont encore disposés à com-  
« battre, pourront le faire à côté de nous. Femmes  
« de Paris, en avant ! »

La propriété, la famille, la religion n'étaient pas épargnées ; généralement, le discours qui avait le plus de succès était celui-ci : « Les prêtres, c'est un tas  
« de canailles, il faut les fusiller et brûler leurs bou-  
« tiques ; les propriétaires, il faut les pendre et nous  
« emparer de leurs maisons, etc., etc. »

C'était odieux, en ce sens que la plupart de ces discours reproduisaient exactement la pensée de chaque assistant et qu'ils faisaient voir à nu ce qu'espérait la masse qui prêtait son concours aux membres de la Commune.

Les Tuileries furent transformés en salle de concert, au profit des veuves et des orphelins de la République. Ces fêtes avaient lieu dans le salon des maréchaux et attiraient une énorme affluence de monde ; la foule était assez mêlée, et le langage qui y était parlé était assez peu en harmonie avec le lieu. C'est dans un de ces concerts, dans la galerie qui précède le salon des Maréchaux, que fut arrêté M. Schœlcher par un nommé Ledroit.

On eut toutes les peines du monde à faire relâcher l'honorable député ; néanmoins, le « citoyen » Rigault, pour une fois, se départit de sa férocité ordinaire, il poussa même la complaisance jusqu'à adresser de son antre de l'ex-Préfecture la lettre suivante à son ex-prisonnier :

CABINET  
du Procureur  
de la Commune.

COMMUNE DE PARIS.

Paris, le 13 mai 1871.

Citoyen Schoelcher,

J'apprends seulement hier votre arrestation. Ce fait, quelque étrange qu'il m'ait paru au premier abord, semblerait presque justifié par l'arrestation du citoyen Lockroy.

Comme, cependant, nous ne sommes pas tenus de rendre l'absurde pour l'absurde, je m'empresse de donner l'ordre de vous mettre en liberté.

Salut et fraternité.

RAOUL RIGAULT.

*P. S.* Tâchez donc d'obtenir l'élargissement du citoyen Lockroy.

Les perquisitions allaient leur train, les établissements de crédit, les particuliers recevaient quotidiennement, à toutes heures du jour et de la nuit, la visite de MM. les fédérés.

La perquisition et l'arrestation la plus inouïe, en raison du motif invoqué, fut celle du libraire Lacroix.

Son crime était d'avoir *abrité* et *nourri* quelques soldats, séparés de leurs corps, qui refusaient de servir la Commune.

Le Comité central avait, au moment de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, publié dans le *Journal officiel* une réfutation de ce crime.

Tous les journaux réactionnaires publient des récits plus ou moins dramatiques sur ce qu'ils appellent

« l'assassinat » des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Sans doute, ces actes sont regrettables.

Mais il importe, pour être impartial, de constater deux faits :

1° Que le général Lecomte avait commandé à quatre reprises, sur la place Pigalle, de charger une foule inoffensive de femmes et d'enfants ;

2° Que le général Thomas a été arrêté au moment où il levait, en vêtements civils, un plan des barricades de Montmartre.

Ces deux hommes ont donc subi la loi de la guerre, qui n'admet ni l'assassinat des femmes ni l'espionnage.

Quand la Commune fut constituée, elle ne fut pas aussi scrupuleuse ; dans une de ses séances, « le citoyen » Meillet proposa le décret suivant :

La Commune de Paris,

Considérant que l'église Bréa, située à Paris, 76, avenue d'Italie (XIII<sup>e</sup> arrondissement), est une insulte permanente aux vaincus de Juin et aux hommes qui sont tombés pour la cause du peuple,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. L'église Bréa sera démolie.

Art. 2. L'emplacement de l'église s'appellera place de Juin.

Art. 3. La municipalité du XIII<sup>e</sup> arrondissement est chargée de l'exécution du présent décret.

Le « citoyen » Vésinier déclara que ce décret était insuffisant, qu'il était juste de s'occuper de la VICTIME en même temps que du BOURREAU ; il présenta en conséquence un amendement ainsi conçu :

La Commune déclare, en outre, qu'elle amnistie le citoyen Nourri, détenu depuis vingt-deux ans à Cayenne, à la suite de l'exécution du traître Bréa. La Commune le fera mettre en liberté le plus tôt possible.

La victime, c'était l'assassin Nourri ; le bourreau, le général Bréa ; la théorie révolutionnaire marchait vite, et la Commune, plus audacieuse que le Comité central, jetait franchement le masque, et son défi aux honnêtes gens.

Ce décret révolta bien du monde, ce qui n'empêcha pas la démolition de la chapelle.

La Commune continuait ses exploits ; deux ou trois cents ouvriers paresseux s'imaginèrent d'aller à l'Hôtel-de-Ville et de demander la suppression du travail de nuit chez les boulangers. Un décret fut aussitôt rendu qui leur donnait satisfaction.

Grand émoi parmi les amateurs de pain tendre ; c'était, du reste, une nouvelle manière d'entendre la liberté du travail.

Des perquisitions rigoureuses furent organisées. Vers deux heures du matin, vingt ou trente gardes nationaux fédérés envahissaient la boulangerie soupçonnée, et tout le pain tendre était saisi.

Un boulanger du faubourg Montmartre, furieux de plusieurs saisies répétées, vit revenir les fédérés qui trouvaient, sans doute, le pain à leur goût et meilleur marché que la taxe ; il avait au four une cinquantaine de pains riches. A l'entrée des gardes nationaux, il leur dit : Messieurs, je connais l'objet de votre visite ; mais mon pain n'est pas assez cuit, il serait lourd et indigeste si je vous le donnais ainsi, asseyez-vous quelques minutes,

Les gardes nationaux ne se le firent pas dire deux fois; ils se délectaient à l'odeur du pain chaud qui arrivait par le fournil, lorsque le boulanger leur dit : « Voulez-vous vous donner la peine de descendre, vous choisirez. »

Le boulanger avait préféré laisser brûler sa fournée que de la voir manger par ces gredins. Fureur de ces derniers, qui emmenèrent le malheureux au poste où il passa vingt-quatre heures.

Un autre boulanger bien connu dans le quartier Richelieu, M. Mulot, leur rachetait sa fournée, ou bien, moyennant une tournée, il leur donnait son pain rassis.

Tous ces petites épisodes ne sont que ridicules; ils prouvent jusqu'où peut aller l'audace de misérables n'obéissant qu'à leur instinct et violant les lois et les domiciles au nom de *liberté, égalité, fraternité*.

Nous n'aurons pas, hélas! que des actes ridicules à enregistrer; l'odieux va bien vite entrer en scène.

#### LA COMMUNE DE PARIS

Considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente du vainqueur aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, la fraternité,

Décète :

*Article unique.* La colonne de la place Vendôme sera démolie.

C'est au « citoyen Courbet » qu'on doit cette proposition.

Aussitôt le décret rendu, et malgré les protestations unanimes des Parisiens, on commença les préparatifs de démolition.

Pourquoi démolir la colonne ? se demandait-on de toutes parts. Pour en faire des pièces de deux sous, répondait *le Père Duchêne*, de belles pièces à l'effigie de la Commune, pour payer ces « bons bougres de patriotes. » C'était une piètre raison pour détruire un monument historique, un monument appartenant à la France, scellée du sang de tous ses enfants. Le plâtre de la colonne avait été gâché avec des larmes, soit ; mais elle était construite de douze cents canons pris sur les Prussiens dans les journées d'Iéna et d'Auerstadt, c'était la gloire de la France, sa gloire passée. En 1814, les alliés n'ont pas osé y toucher, ils ont été plus Français que les misérables de la Commune.

Les ouvriers chargés de cette triste besogne y allaient lentement ; les journaux communeux réclamaient l'exécution du décret. Le 8 mai fut fixé comme limite extrême pour la chute de la colonne ; mais le 8 mai, les travaux n'étaient pas terminés.

L'œuvre de destruction était difficile à accomplir, la scie qui agissait à la hauteur du fût était empêchée dans son action par le poids même de la colonne, « et le Corse aux cheveux plats » vit encore une fois couler la sueur du peuple.

Enfin, le 16 mai, à six heures du soir, la colonne tomba en présence de plus de vingt mille personnes,

massées dans la rue de la Paix et dans les rues adjacentes.

De vives appréhensions animaient la foule anxieuse au moment où la colonne, ébranlée sur sa base, s'est inclinée dans l'axe de la rue de la Paix.

L'énorme masse de bronze s'est abattue avec un bruit sourd sur les fascines accumulées pour amortir sa chute, sans même que la statue qui la surmontait fût détachée de son socle ; les pieds seuls furent écornés.

Une immense clameur s'éleva aussitôt, et quelques gardes nationaux escaladèrent le piédestal agitant des drapeaux rouges qu'ils plantèrent.

Préalablement le drapeau tricolore avait été fixé au sommet de la statue, afin qu'il tombât avec la colonne.

Des membres de la Commune assistaient à « cette fête ». Ils prononcèrent deux discours épouvantables, dans lesquels ils disaient carrément : « La Terreur va venir, nous fusillerons ceux qui ne marcheront pas avec nous ; nous avons été trop bons jusqu'ici ; le Comité de salut public va faire son devoir. » Cependant la musique jouait *la Marseillaise* et *le Chant du départ*.

Le lendemain, le *Journal officiel* inséra l'oraison funèbre de la colonne :

« Le décret de la Commune de Paris, qui ordonne la démolition de la colonne Vendôme, a été exécuté hier aux acclamations d'une foule compacte, assistant, sérieuse et réfléchie, à la chute

« d'un monument odieux élevé à la fausse gloire  
« d'un monstre d'ambition.

« La date du 26 floréal sera glorieuse dans l'his-  
« toire, car elle consacre notre rupture avec le mili-  
« tarisme, cette sanglante négation de tous les droits  
« de l'homme.

« Le premier Bonaparte a immolé des milliers  
« d'enfants du peuple à sa soif insatiable de domi-  
« nation; il a égorgé la République après avoir juré  
« de la défendre. Fils de la Révolution, il s'est en-  
« touré des privilèges et des pompes grotesques; il  
« a poursuivi de sa vengeance tous ceux qui vou-  
« laient penser encore ou qui aspiraient à être libres;  
« il a voulu river un collier de servitude au cou du  
« peuple, afin de trôner seul dans sa vanité, au mi-  
« lieu de la bassesse universelle! Voilà son œuvre  
« pendant quinze ans.

« Elle a débuté, le 18 brumaire, par le parjure,  
« s'est soutenue par le carnage, et a été couronnée par  
« deux invasions; il n'en est resté que des ruines et  
« un long abaissement moral, l'amointrissement de  
« la France; le legs du second empire, commençant  
« au 2 décembre pour aboutir à la honte de Sedan.

« La Commune de Paris avait pour devoir d'abat-  
« tre ce symbole du despotisme; elle l'a rempli. Elle  
« prouve ainsi qu'elle place le droit au-dessus de la  
« force, et qu'elle préfère la justice au meurtre,  
« même quand il est triomphant.

« Que le monde en soit bien convaincu : les co-  
« lonnes qu'elle pourra ériger ne célébreront jamais  
« quelques brigands de l'histoire, mais elles perpé-  
« tueront le souvenir de quelques conquêtes glorieu-



« ses dans le champ de la science, du travail et de la  
« liberté. »

La chute de la colonne fit plus pour celle de la Commune que toutes les mesures arbitraires.

Nous avons cité le décret inique qui ordonna la démolition de la maison de M. Thiers. Ce décret avait été rendu sur l'insinuation du *Mot d'ordre*, dans lequel M. Rochefort signalait l'hôtel de la place Saint-Georges, qui jusqu'ici était resté intact, comme représentant une valeur de deux millions.

Préalablement, un détachement de gardes nationaux du 223<sup>e</sup> bataillon s'était présenté place Saint-Georges pour faire des perquisitions; il va sans dire que tous les papiers et le vin furent enlevés.

Tous les journaux réclamaient contre cette atteinte au droit sacré de la propriété. Un moment, on espéra que le Comité de salut public reviendrait sur son odieux décret, mais il persista, malgré les conseils de ses meilleurs amis. La démolition de la maison du célèbre historien fut annoncée solennellement dans la séance communale du 13 mai, et commença le 14, à quatre heures.

Tous les meubles, bronzes, tableaux, livres et argenterie avaient été transportés au Garde-Meuble. Pendant cette opération, une foule considérable stationnait place Saint-Georges et discutait avec animation. Chacun réprouvait énergiquement cette abominable violation du droit commun.

Un détachement de *Vengeurs de la République*, à moitié ivre, repoussait brutalement la foule.

Les ouvriers se mirent à l'œuvre, et, comme pour la colonne, travaillaient lentement.

Cette maison pouvait être démolie en deux jours. Commencée le 14, le 20 elle l'était à peine au tiers.

Au début de la guerre avec la Prusse, une bande d'environ cinq cents gredins avaient résolu de piller la maison de M. Thiers, parce qu'il s'opposait à cette folle guerre, la cause de tous nos malheurs. M. Chevandier de Valdrôme annonça cette nouvelle à M. Thiers, qui siégeait alors tranquillement au Corps législatif, et lui offrit de faire protéger sa maison.

M. Thiers refusa.

— Mais, lui dit M. Chevandier, M<sup>me</sup> Thiers est peut-être chez vous; elle va être émue.

— Je vous remercie, dit M. Thiers. Laissez-les piller, c'est un grand honneur pour moi. J'ai fait mon devoir en défendant le sang de nos soldats.

Les bandits se rendirent à l'hôtel, mais ils reculèrent devant la destruction d'une propriété privée.

Une année plus tard, soutenus par la Commune, ils achevèrent leur œuvre.

Chaque coup de pioche donné à ces deux monuments sapait en même temps le pouvoir ignoble que Paris subit pendant deux mois.

Ces deux derniers actes étaient le commencement de l'agonie suprême. L'armée de Versailles, organisée, allait bientôt venir délivrer les Parisiens, parce qu'ils n'avaient pas eu le courage de le faire lorsqu'il était temps.

## LES SÉANCES SECRÈTES

---

Chaque fois qu'un membre de la Commune avait une communication importante à faire, devant soulever des orages parmi l'assemblée, la Commune se constituait en comité secret; c'est dans ces séances-là que furent discutées les principales arrestations, de Cluseret, de Bergeret, d'Assi, d'Allix et d'Amoureux.

On ne fit exception que pour le « citoyen » Blanchet, dit Panille.

Cette séance fut publique; elle vaut la peine d'être placée sous les yeux de nos lecteurs, car elle démontre, jusqu'à l'évidence, de quels éléments était composée, nous ne dirons pas le parti, mais la bande qui tint Paris sous son joug :

### COMMUNE DE PARIS

---

SÉANCE DU 5 MAI 1871

Présidence du citoyen Johannard. — Assesseur, le citoyen Jacques Durand.

Le citoyen **RAOUL RIGAULT**. — Vous vous rappelez

qu'il a été convenu que, quand il aurait été procédé à l'arrestation d'un collègue, on ferait un rapport à la Commune; je le fais aujourd'hui, non pas dans les vingt-quatre heures, mais dans les deux heures.

Aujourd'hui, nous avons appelé devant vous le citoyen Blanchet. Depuis longtemps nous étions prévenus que ce nom n'était pas le sien; que sous un autre nom il avait exercé des fonctions et subi une condamnation qui ne lui permettaient pas de rester parmi nous.

Quoiqu'il ait toujours voté avec la majorité et le Comité de sûreté générale, à cause de cela surtout, je n'ai pas gardé de ménagements. (Approbation.) C'est le citoyen Ferré qui a fait l'enquête. Le citoyen Blanchet s'est présenté devant nous; je ne crois pouvoir faire mieux que de vous lire le procès-verbal que nous avons dressé de cette entrevue.

« L'an mil huit cent soixante et onze, le cinq mai,

« Devant nous, délégué à la sûreté générale et membre dudit Comité, est comparu le membre de la Commune connu sous le nom de Blanchet,

« Lequel, interpellé par le citoyen Ferré, a déclaré qu'il ne s'appelait pas Blanchet, mais bien Panille (Stanislas).

« Sur une seconde interpellation, Panille déclare qu'il a bien été secrétaire de commissaire de police à Lyon, qu'il est entré à Brest dans un couvent de capucins, en qualité de novice, vers 1860; qu'il y est resté huit ou neuf mois.

« Je partis, ajoute-t-il, en Savoie, où je rentrai dans un second couvent de capucins à Laroche. Ceci se passait en 1862.

« Revenu à Lyon, je donnai des leçons en ville. On me proposa d'être traducteur-interprète au Palais de Justice; j'acceptai. On me dit après qu'une place de se-

crétaire dans un commissariat était vacante, j'acceptai également ; je suis entré dans ce commissariat vers 1865, et j'y suis resté environ deux ans.

« Au bout de ce temps, quand je demandai de l'avancement, quand je demandai à être commissaire spécial aux chemins de fer, ma demande étant restée sans réponse, j'offris ma démission, qui fut acceptée. C'est après ces événements que je vins à Paris.

« J'ai été condamné à six jours de prison pour banqueroute à Lyon. J'ai changé de nom parce qu'il y avait une loi disant qu'on ne pouvait signer son nom dans un journal lorsqu'on a été mis en faillite. »

« Nous, délégués à la sûreté générale, et membres dudit comité, envoyons à Mazas le sieur Panille.

« LAURENT, TH. FERRÉ, A. VERMOREL,  
RAOUL RIGAULT, A. DUPONT, TRIN-  
QUET. »

Le citoyen RIGAULT. — Voilà les faits. Je n'insisterai pas beaucoup sur les détails, à moins que l'assemblée ne le demande. (Oui ! oui !) Alors, puisque vous le voulez, j'insiste. Il y a quelque temps, deux citoyens, qui étaient près de la porte d'entrée, voyant sortir Blanchet, me dirent : « Connaissez-vous bien ce citoyen ? Nous sommes de Lyon, et nous croyons qu'il a été secrétaire du commissaire de police de Lyon. » Nous nous livrâmes à une investigation, et nous avons reconnu qu'il y avait concordance parfaite comme âge, comme signalement, etc., entre le nommé Blanchet et le nommé Panille.

L'identité établie par le témoignage de ces deux citoyens que je ne connaissais pas, mais dont nous avons les noms, nous avons continué l'enquête. D'autres rapports sont venus démontrer que ce Blanchet avait été

chez les capucins, qu'il avait embrassé la vie monastique avec tout ce qu'elle comporte.

Hier, nous nous sommes fait délivrer un extrait du casier judiciaire, qui relatait que le nommé Blanchet avait été condamné à six jours de prison pour banqueroute frauduleuse, en 1868, par le tribunal de Lyon. Nous l'avons appelé devant nous; nous étions tous présents, et nous avons été d'accord qu'il fallait d'abord lui demander sa démission, que je dépose sur le bureau du président. Puis, persuadé que, sous ce nom de Blanchet, il pouvait avoir commis des faux, j'ai cru qu'il fallait l'envoyer à Mazas; c'est donc sous cette inculpation que je l'ai fait arrêter.

Il a reconnu tous ces faits; je ne lui ai pas demandé de signer, mais nous étions présents tous les six, et c'est devant nous qu'il a avoué ce que je viens de vous lire. Par conséquent, je vous demanderai de vouloir bien confirmer son arrestation et d'accepter sa démission.

Le Président lit la démission du citoyen Blanchet.

« Je soussigné, député à la Commune sous le nom de Blanchet, déclare donner ma démission de membre de la Commune.

« PANILLE, dit BLANCHET. »

Le citoyen LONGUET. — L'élection était nulle.

Dans la séance du 17 avril, le citoyen Paschal Grousset demanda le comité secret, afin que le général Eudes pût donner quelques renseignements sur l'attaque des Versaillais contre le fort de Vanves.

On se rappelle que le général Eudes avait envoyé dépêches sur dépêches, dans lesquelles il déclarait

que le fort n'était plus tenable, et qu'il allait l'évacuer si on ne lui envoyait du secours et si on ne lui donnait les moyens de tenir contre les bombes et les boulets des Versaillais.

Les renseignements donnés par Eudes étaient presque insignifiants : ils portaient sur des faits connus, c'est-à-dire que les gardes nationaux, fatigués, refusaient le service ; que les soldats de la Commune étaient constamment ivres, que la plupart lâchaient pied à la moindre alerte, etc.

Dans la séance secrète du 1<sup>er</sup> mai, la question de baisser le prix du *Journal officiel* à cinq centimes fut agitée ; la discussion ne porta que sur des faits financiers. Le « citoyen » Longuet, directeur du journal communex, démontra l'impossibilité d'une pareille mesure en présence de la pénurie d'argent.

Un membre signala un mouvement de réaction qui se produisait dans les arrondissements du centre et menaçait de devenir dangereux si le Comité de salut public ne prenait des mesures énergiques. La preuve qu'il y a une conspiration, ajouta-t-il, c'est que notre mot d'ordre est connu de Versailles, qu'à chaque instant on attend l'entrée des troupes régulières, et que comme signe de ralliement, on fabrique à Paris une immense quantité de brassards tricolores, qui seront distribués aux amis de l'ordre quand le moment sera venu.

Le Comité de salut public prit des mesures, et fit faire des perquisitions chez un riche négociant de la rue de Richelieu, accusé de fabriquer les brassards, et en fit confectionner des semblables, afin d'établir une confusion si les troupes régulières entraient ; des

ordres en même temps furent donnés au chef de légion Grill.

La Commune était admirablement renseignée, la conspiration existait. Tous les jours, un capitaine adjudant-major, M. Guy, transmettait au lieutenant-colonel Charpentier le mot d'ordre des fédérés. Les bataillons qui n'avaient pas adhéré à la Commune s'étaient reconstitués, et tout en affirmant leur neutralité, ils étaient prêts à marcher au premier signal, ils avaient à leur tête des officiers dévoués et courageux, et auraient été d'un grand secours à l'armée régulière si elle avait pu entrer alors.

Il fut question de désarmer les bataillons dissidents, notamment le 8<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup>. Ici il est nécessaire d'ouvrir une parenthèse (je demande pardon aux lecteurs d'employer le pronom personnel), mais il est nécessaire pour raconter un fait des plus importants.

Étant resté à Paris, la 1<sup>re</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> bataillon me nomma capitaine. Ayant appris l'ordre de désarmement, je courus chez Vermorel, que j'avais connu au journal *la Liberté*, et avec qui j'avais collaboré au *Courrier français*. Je lui expliquai que la mesure prise à notre égard était dangereuse, et que nous étions disposés à résister *les armes* à la main si on voulait nous désarmer, qu'il était plus sage et surtout plus patriotique de ne pas nous forcer à cette extrémité.

Vermorel me remit une lettre pour Cluseret. Cette lettre était rédigée ainsi :



« Cher Cluseret,

« Je vous envoie M. Virmaitre, mon ancien collabo-  
 « rateur, capitaine d'un bataillon du II<sup>e</sup> arrondissement,  
 « qui me présente des observations dont il y a lieu de  
 « tenir un compte sérieux.

« On ne *peut pas compter* d'une façon générale sur  
 « le concours actif de ces bataillons, et surtout du 8<sup>e</sup>,  
 « auquel il appartient. Le désarmement trop rigoureux  
 « sement appliqué pourrait provoquer une hostilité fâ-  
 « cheuse. Ce qu'*il y aurait d'important et de vraiment*  
 « *politique* serait d'obtenir une simple neutralité, avec  
 « concours pour la police intérieure de l'arrondisse-  
 « ment, CE QUI SAUVERAIT LES APPARENCES.

« *M. Virmaitre n'est pas avec nous.*

« En tout cas, il y a là une situation qui nécessite  
 « vraiment votre attention. Il est utile, indispensable  
 « d'adopter, pour cet arrondissement ET LES AU-  
 « TRES qui sont *dans la même situation*, une politique  
 « de *juste milieu* : LES EXTRÊMES NOUS PERDRAIENT.

« A vous.

« VERMOREL. »

Nous étions peu nombreux. Sans le secours des troupes de Versailles, notre résistance eût été une folie; néanmoins nous eussions tenu notre parole. Je dois ajouter que tant que Cluseret resta à la guerre le bataillon ne fut pas désarmé.

Vermorel, en plaidant pour nous, connaissait notre opinion, opinion que nous affirmions chaque fois que l'occasion se présentait. Voulait-il se ménager une retraite honorable, ou bien était-il de bonne foi ?

Je ne saurais rien préjuger à cet égard; mais dans

les rares instants où je le rencontrais sur les boulevards, je lui ai souvent dit : « Les gens d'ordre  
« triompheront. Vous avez assez d'ennemis. Soyez  
« avec nous moralement, en ne vous associant pas à  
« toutes les odieuses mesures de vos collègues, et  
« nous vous aiderons plus tard, quand le gouverne-  
« ment légal aura repris possession de Paris. »

Le pauvre garçon souriait, et se sauvait lestement.

A l'heure où j'écris il est mort sur un lit d'hôpital, il a rendu ses comptes à Dieu et je suis heureux de lui rendre justice; je le fais d'autant plus à l'aise qu'il a été soupçonné par la Commune, à cause de moi, d'avoir eu des intelligences avec Versailles, et que moi-même je n'ai dû de ne pas être fusillé, pour mon opposition à la Commune, que grâce à un avis mystérieux émanant de lui, j'en suis sûr, qui m'avertissait des terribles dangers que je courais.

Je ne considère pas l'ingratitude comme l'indépendance du cœur, et parce qu'un ennemi est vaincu je ne me trouve pas affranchi d'une dette de reconnaissance.

Tous les honnêtes gens me comprendront d'autant mieux que dans ce livre je ne puis pas être soupçonné d'aimer ou même d'avoir de la pitié pour ces ignobles assassins qui se cachaient sous ce titre : Commune de Paris.

Le 4 mai, à la suite de la lecture du rapport du « délégué aux finances », l'assemblée se forma en comité secret afin d'entendre un membre de *l'Internationale* relativement aux secours pécuniers que cette société pouvait apporter à la révolution.

Voici le détail des envois déjà versés à la date du 18 mars :

Envoi de Londres, le 11 mars, au capitaine Andignoux, par deux traites sur la maison Rothschild et une traite sur la maison Pillet Will, traites au nom d'un grand marchand de fourrures. . . . .	145,000 fr.	»
Second envoi de Londres au même, même moyen, trois traites. .	100,000	»
Premier envoi de Berlin à Léon Franckel et Régère, par Wolweski jeune, espèces. . . . .	96,000	»
Deuxième envoi de Berlin : deux traites par Chamard, soldat revenant de captivité. . . . .	20,000	»
17 mars. Envoi de Londres par Serallier, en espèces. . . . .	200,000	»
Au 18 mars, l'insurrection parisienne coûtait donc à l'Association internationale des travailleurs. . .	561,000 fr.	»

Le délégué de *l'Internationale* promet deux millions.

Cette somme fut envoyée au Comité central. C'est ce qui explique le ménagement dont il était l'objet de la part de la Commune ; car, indépendamment de la garde nationale, il disposait, comme on le voit, de certaines ressources financières.

Le 9 mai, le « citoyen » Delescluze prit la résolution de dire la vérité aux membres de la Commune sur la situation, la vérité relativement à Paris, car

il savait qu'il mentait lorsqu'il disait « que la France lui tendait les bras ».

« Vous discutez, dit-il, quand on vient d'afficher que le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy. Citoyens, il faut aviser sans retard. J'ai vu ce matin Rossel; il a donné sa démission; il est bien décidé à ne pas la reprendre.

« Tous ses actes sont entravés par le Comité central; il est à bout de forces.

« Je fais un appel à vous tous.

« J'espérais, citoyens, que la France serait sauvée par Paris, et l'Europe par la France.

« Je suis allé aujourd'hui à la guerre. J'ai vu le citoyen Rossel.

« Un arrêté, signé Meillet, nomme ce citoyen gouverneur du fort de Bicêtre. Il y avait là un homme que l'on trouvait trop sévère. Il serait à désirer que tous eussent été aussi sévères que lui.

« Il se dégage de la Commune une puissance capable de sauver la patrie.

« DÉPOSEZ AUJOURD'HUI TOUTES VOS HAINES.

« Il faut que nous sauvions le pays. Le Comité de salut public n'a pas répondu à ce que l'on attendait de lui. Il a été un obstacle au lieu d'être un stimulant. *Je dis qu'il doit disparaître. Il faut prendre des mesures immédiates, décisives.*

« La France nous tend les bras, nous avons des subsistances; faisons encore huit jours d'efforts pour chasser les bandits de Versailles. La France s'agite, elle nous apporte un concours moral, qui se traduira par un concours actif. Il faut que nous trouvions dans les braves du 18 mars et dans le Comité cen-

tral, qui a rendu de si grands services, des forces pour nous sauver. Il faut constituer l'unité du commandement. J'avais proposé de maintenir l'unité de direction politique ; cela ne servira à rien. On en est arrivé au Comité de salut public : que fait-il ? Des nominations particulières, au lieu d'actes d'ensemble.

« Il vient de nommer le citoyen Moreau comme délégué civil à la guerre. Alors, que font les membres de la commission de la guerre ? Nous ne sommes donc rien ? Je ne puis l'admettre. Nous avons été nommés sérieusement par la Commune et nous ferons sérieusement notre devoir.

« L'administration pure et simple de la guerre a été confiée au Comité central. Qu'en a-t-il fait ? Je n'en sais rien. Mais, enfin, si le Comité central, acceptant la situation qu'on lui a faite, veut aider le travail qui doit se faire maintenant pour réunir les éléments épars de la défense de Paris, que le Comité central soit le bienvenu. Votre Comité de salut public est *annihilé, écrasé sous le poids des souvenirs dont on le charge*, et il ne fait même pas ce que pourrait faire une simple commission exécutive. »

La question de direction politique, ainsi posée, fut discutée en comité secret. Jamais séance ne fut plus orageuse ; les injures, les personnalités, les menaces, tout ce que la passion a de plus aigre et de moins raisonné fut mis en jeu ; ce n'était plus une assemblée, c'était un cirque ; on aurait cru à chaque instant que les membres de la Commune allaient se dévorer. Miot, Vallès, Billioray, Vésinier, J.-B. Clément se faisaient remarquer par leur attitude

farouche; la voix de l'un d'eux dominait parfois le tumulte, la violence des paroles prononcées ranimait l'orage.

Enfin, après plusieurs heures de « discussions », la Commune décida :

1° De réclamer la démission des membres actuels du Comité de salut public et de pourvoir immédiatement à leur remplacement ;

2° De nommer un délégué civil à la guerre, qui sera assisté de la commission actuelle, laquelle se mettra immédiatement en permanence ;

3° De nommer une commission de trois membres chargée de rédiger immédiatement une proclamation.

Le Comité central seul afficha une proclamation, dans laquelle il annonçait l'accord intervenu entre lui et la Commune.

La proclamation de la Commune ne fut pas affichée, du moins telle qu'elle avait été discutée par les trois membres. La voici; le texte est entièrement de la main de J.-B. Clément et a été trouvé à la mairie du XVIII<sup>e</sup> arrondissement :

« Aujourd'hui, citoyens, vous êtes en présence de deux programmes.

« Le premier, celui des royalistes de Versailles, unis avec les généraux qui ont servi le coup d'État et l'Empire, deux partis qui se déchireront même après la victoire et se disputeront les Tuileries.

« Ce programme, c'est l'esclavage à perpétuité, c'est l'abaissement de tout ce qui est peuple, c'est l'étouffement de l'intelligence, de la justice ; c'est le travail mercenaire, c'est le collier de misère rivé à

vos cous, c'est la menace; à chaque ligne on y demande votre sang, on y demande nos têtes, comme si nos têtes tombées pouvaient ressusciter ceux qu'ils tuent!

« Ce programme, c'est le peuple à l'état de bête de somme, ne travaillant que pour les riches, que pour engraisser des têtes couronnées, des ministres, des sénateurs, des maréchaux, des archevêques et des jésuites.

« C'est Jacques Bonhomme à qui l'on vend depuis ses outils jusqu'aux langes de ses enfants, pour nourrir le roi et la noblesse, le gendarme et le prêtre.

« L'autre programme, c'est celui pour lequel vous avez fait trois révolutions; c'est celui pour lequel vous combattez aujourd'hui, c'est celui de la Commune.

« Ce programme, c'est la revendication des droits de l'homme, c'est le peuple maître de sa destinée, c'est la justice pour tous, c'est le droit de vivre en travaillant, c'est le sceptre des tyrans brisé sous le marteau du forgeron, c'est l'outil l'égal du capital, c'est l'intelligence primant la ruse; c'est l'égalité basée d'après la naissance et la mort.

« Citoyens, tout homme qui n'a pas son opinion faite aujourd'hui n'est pas un homme.

« Tout homme qui n'aurait pas pris part à la lutte, ne pourrait jouir en paix des bienfaits sociaux que nous préparons; il aurait à en rougir devant ses enfants.

« La révolution qui s'accomplit est l'œuvre du peuple; quoi qu'en disent nos ennemis, ce n'est pas

une insurrection conduite par une poignée de factieux.

« Votre révolution a des armées disciplinées, vous avez des forts, des canons, vos bataillons traversent fièrement la capitale, votre drapeau flotte partout ; ce n'est plus cette poignée de héros retranchés derrière les barricades des faubourgs, c'est tout un peuple qui veut un titre ou mourir.

« Et il faut vaincre parce que la défaite ferait de vos armées des victimes pourchassées et vouées au courroux des vainqueurs, parce que vos orphelins seraient livrés à leur merci et poursuivis comme des petits criminels, parce que Cayenne serait repeuplé et les prisons encombrées, et que les fusillades de Juin recommenceraient plus nombreuses, plus farouches et plus sanglantes.

« Vainqueur, c'est non-seulement votre salut, mais celui de tous les peuples.

« Pas d'équivoque, celui qui s'abstient n'est même pas républicain.

« Ceux que la couleur de notre drapeau a effrayés doivent être rassurés ; il est seulement rougi du sang du peuple et non d'un autre.

« Les royalistes en ont ensanglanté leur drapeau blanc, les impérialistes ont vendu leur drapeau tricolore. . . . . Le drapeau rouge, il prouve que le peuple a partout pardonné.

« Courage donc, nous touchons au terme de nos souffrances. Il ne se peut pas que Paris s'abaisse au point de supporter qu'un Bonaparte le reprenne d'assaut, il ne se peut pas que cet homme rentre, il a régné sur des ruines et sur des cadavres. Il ne se



peut pas qu'on subisse le joug des traîtres qui restaient des mois entiers sans tirer sur les Prussiens et qui ne restent pas une seconde sans nous mitrailler.

« Des femmes, des vieillards, des enfants sont tombés sous leurs coups ; ce n'est plus seulement Paris qui se lève frémissant, mais la France tout entière, cette belle France qu'ils ont ruinée et livrée.

« Vainqueur, libre, et avec la paix, le laboureur reprendra la charrue ; l'artiste, son pinceau ; l'ouvrier, son marteau ; nous accrocherons nos fusils, nous irons au travail, et heureux d'avoir rempli notre devoir, nous pourrons dire un jour :

« J'étais un soldat de la grande révolution. Allons, plus d'inutiles, que les femmes soignent les blessés, que les vieillards encouragent les jeunes hommes, que les hommes ne regardent pas à quelques années près pour suivre leurs frères et partager leurs périls.

« Ceux qui se disent hors d'âge ayant la force se mettent dans le cas que la liberté les mette hors la loi !

« Les gens de Versailles disent que vos armées sont écœurées et fatiguées. Ils mentent et le savent bien. Est-ce quand tout le monde vient à nous, est-ce quand les soldats de la ligne, vos frères de l'armée se retournent peut-être sur les gendarmes et les sergents de ville qui leur disaient de venir vous assassiner ; est-ce quand on a souffert si héroïquement pendant huit mois que, n'ayant plus que quelques jours à souffrir, on se découragerait ?

« Non !

« Alors, aux armes ! »

La Commune tenait ses séances tous les jours ; mais dans les premiers jours de mai, elle prit la détermination de ne siéger que tous les trois jours, à moins qu'une circonstance importante ne se produise, auquel cas *l'Officiel* les convoquerait.

Des fractions, parfois même la majorité des membres, se réunissaient assez souvent, et les séances, quoique n'ayant aucun caractère officiel, présentaient un certain intérêt.

C'est dans l'une d'elles, à laquelle assistait Dombrowsky, que ce dernier raconta les tentatives faites par le gouvernement pour acheter une ou plusieurs portes.

Le commandant Laporte, chef d'un bataillon de garde à la porte d'Asnières, avait promis, pour une somme relativement minime, de faire, à un signal convenu, baisser les ponts-levis ; mais, à ce qu'il paraissait, une cantinière un peu trop intime avec le commandant découvrit la chose, et avertit les hommes qui, séance tenante, fusillèrent le commandant.

C'est à la suite de cette communication que fut prise la mesure de ne plus faire monter la garde par un seul bataillon, mais par plusieurs compagnies de différents bataillons formant le même effectif ; de cette façon, il aurait fallu que tous les officiers fussent vendus pour trahir la cause de la Commune.

## LES JOURNAUX

---

Aussitôt que les électeurs furent, par les soins du Comité central, convoqués pour élire la Commune, les journaux parisiens publièrent un manifeste rédigé collectivement.

En voici le texte :

Attendu que la convocation des électeurs est un acte de souveraineté nationale ;

Que l'exercice de cette souveraineté n'appartient qu'aux pouvoirs émanés du suffrage universel ;

Que, par suite, le Comité qui s'est installé à l'Hôtel-de-Ville n'a ni droit ni qualité pour faire cette convocation ;

Les représentants des journaux soussignés considèrent la convocation affichée pour le 22 mars comme nulle et non avenue, et engagent les électeurs à n'en pas tenir compte.

Étaient présents et ont adhéré :

Les journaux du matin :

*Journal des Débats, Constitutionnel, Electeur libre, Petite Presse, Vérité, Figaro, Gaulois, Paris-Journal, Petit National, Rappel.*

Les journaux du soir :

*Presse, France, Liberté, Pays, National, Univers, Cloche, Patrie, Français, Bien public, Union, Opinion nationale, Journal des Villes et Campagnes, Journal de Paris, Moniteur universel, France nouvelle, Gazette de France.*

*L'Avenir national* adhéra plus tard franchement sans hésitation ; il n'en fut pas de même du *Siècle*, qui, suivant sa coutume, adopta et poursuivit une politique flottante.

Les premiers jours du règne de la Commune beaucoup de journaux virent le jour ; tout ce qui savait tenir une plume, et même ceux qui ne le savaient pas, voulurent avoir une feuille ; il y en avait de toutes les couleurs et de tous les formats. On supposait avec raison qu'on allait jouir enfin de cette liberté de la presse si désirée, que l'âge d'or du journalisme apparaissait.

Parurent successivement : *le Tam-Tam, le Père Duchêne, le Fils du Père Duchêne, la Mère Duchêne, le Mont-Aventin, le Châtiment, la Commune, la Vraie République, la Sociale, la Montagne, l'Afranchi, l'Action, le Vengeur, le Trait d'Union, le Grelot, le Bonnet rouge, Paris libre, la Nation souveraine, le Journal du Soir, l'Écho du soir, la Fronde*

*illustrée, l'Ordre, l'Estafette, l'Ami du Peuple, le Prolétaire, la Paix, l'Étoile, la Révolution, Jacques Bonhomme, l'Union française, le Cri du Peuple, le Bulletin communal, le Corsaire, le Pirate, la Justice, le Réveil du Peuple, le Spectateur, l'Anonyme, la Discussion, l'Indépendance française, le Régime constitutionnel, la Constitution, le Républicain, l'Événement illustré, le Bulletin du jour, le Salut public, l'Écho de Paris, le Politique et enfin le Fédéraliste.*

Chacun se rappelle sous l'Empire les beaux cris et les fameux gémissements des journalistes Delescluze, Vermorel et autres de la Commune, lorsqu'un communiqué leur arrivait du ministère de l'intérieur; une fois au pouvoir, ils changèrent probablement d'idées.

Toutes les mauvaises actions de la Commune étaient habilement préparées; elle se prétendait issue du peuple; elle voulait que le peuple lui demande publiquement telle ou telle mesure.

Voulant sévir contre les journaux, la Commune fit insérer dans le premier numéro du journal *l'Action* la note suivante :

Nous demandons la suspension sans phrase de tous les journaux hostiles à la Commune. Paris est en état de siège réel. Les Prussiens de Paris ne doivent pas avoir de centre de ralliement, et ceux de Versailles des informations sur nos mouvements militaires.

LISSAGARAY.

Le lendemain, *Paris-Journal* reçut la lettre et le communiqué demandé. C'était un commencement :

MINISTÈRE  
*de l'intérieur*

Paris, le 3 avril 1871.

—  
CABINET  
*du ministre*

Citoyen,

J'ai l'honneur de vous inviter à insérer dans votre plus prochain numéro le *communiqué* ci-joint :

Salut et fraternité.

ALEXANDRE LAMBERT.

—  
CABINET  
DU MINISTRE  
*de l'intérieur*

Paris, 3 avril 1871.

La rédaction de *Paris-Journal*, en présence du sang qui coule, à la vue de nos frères égorgés par les gendarmes et les sbires de Versailles, continue avec acharnement ses calomnies haineuses contre la Commune et l'héroïque garde nationale de Paris.

Il est criminel et faux de dire que « Paris déclare la guerre à la France »; il est faux que la garde nationale ait fusillé un parlementaire, quand elle a été au contraire traîtreusement attaquée par des hommes qui levaient la crosse en l'air pour tromper sa vigilance.

La liberté de la presse n'est pas le droit de s'embusquer prudemment derrière un journal pour redoubler les horreurs d'une lutte que Paris n'a pas commencée, mais dans laquelle il fera triompher la République et la Commune.

Absolument comme sous l'Empire.

Le 23 mars, l'entrefilet suivant paraissait dans le *Journal officiel* (partie officielle) :

« La presse réactionnaire a recours au mensonge et à la calomnie pour jeter la déconsidération sur les patriotes qui ont fait triompher les droits du peuple.

« Nous ne POUVONS PAS ATTENTER A LA LIBERTÉ DE LA PRESSE; seulement le gouvernement de Versailles ayant suspendu le cours ordinaire des tribunaux, nous prévenons les écrivains de mauvaise foi, auxquels seraient applicables en temps ordinaire les lois de droit commun sur la calomnie et l'outrage, qu'ils seront immédiatement déférés au Comité central de la garde nationale. »

*Le Figaro* fut le premier journal supprimé; supprimé est impropre: deux délégués de la Commune avaient été à l'imprimerie Dubuisson et lui auraient *défendu* d'imprimer *le Figaro*, disant que ce journal était immoral.

Mais la Commune était pleine de sollicitude pour M. Dubuisson; craignant que ces caractères inactifs ne prennent dans leurs casses trop de poussière, elle envoya, derechef, chez l'infortuné imprimeur deux délégués, escortés d'une compagnie de garde nationale.

En voyant ce déploiement de force armée, M. Dubuisson dut croire qu'on venait arrêter au moins une bande de maifaites; point, il s'agissait tout simplement d'exécuter un ordre signé: « général Lullier », ordre qui lui imposait d'imprimer *la Commune*.

Comme on le voit, nous inaugurons l'ère de liberté.

Ceci se passait dans les premiers jours d'avril.

*La Liberté*, moins maltraitée que *Paris-Journal*, reçut le 4 avril *l'avis officieux* d'avoir à modérer sa

polémique contre le gouvernement de la Commune, sous peine de suppression.

Dans la nuit du 4 au 5 avril, *le Journal des Débats*, *le Constitutionnel* et *Paris-Journal* reçurent la visite d'un individu, qui saisit les numéros et notifia en même temps aux imprimeurs d'avoir à refuser leur concours à ces journaux.

Voici la copie du procès-verbal de saisie :

Ordre au citoyen Decrin (?), commissaire de police de la Commune de Paris, d'avoir à se rendre immédiatement à l'imprimerie du *Constitutionnel*, à l'effet d'y détruire la composition, mettre les scellés sur les presses et généralement prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le journal de paraître.

Interdiction est faite à l'imprimeur de continuer à faciliter la publication de ladite feuille, en la faisant composer et imprimer.

Tout commissaire de la force publique est requis d'avoir à prêter main-forte à l'exécution du présent ordre.

*Les membres du Comité de sûreté générale,*

Signé : TH. FERRÉ, RAOUL RIGAULT,  
L. CHALAIN.

Ces trois journaux durent donc disparaître.

Depuis le 6 avril, le service de la presse était rétabli place Beauveau, et les directeurs de journaux avaient été informés par un avis qu'ils eussent comme par le PASSÉ à y envoyer régulièrement les numéros de dépôt.

Jusqu'ici, les journaux supprimés l'avaient été sans que l'arrêté fût inséré à *l'Officiel*; le 19 avril, pour pallier l'arbitraire et donner à ces mesures un



semblant de régularité, la suppression fut insérée et motivée.

« La Commune, considérant qu'il est impossible de tolérer dans Paris assiégé des journaux qui prêchent ouvertement la guerre civile, donnent des renseignements militaires à l'ennemi, et propagent la calomnie contre les défenseurs de la République, a arrêté la suppression des journaux : *le Soir, la Cloche, l'Opinion nationale et le Bien public.* »

Ces suppressions furent accueillies fort mal par le public; malgré cet arrêté, *le Bien public* parut le soir même en déclarant que rien ne lui étant notifié, il continuerait à paraître.

Aussitôt mis en vente, vers quatre heures, une grande quantité de marchands se répandit sur les boulevards en offrant mystérieusement *le Bien public*, comme jadis on offrait *la Lanterne et la Marseillaise*.

Les *communeux*, assis devant la terrasse du café de Madrid, entre autres un nommé Landosky, se levèrent et arrêtèrent un de ces malheureux marchands; la foule indignée sortit de sa couardise ordinaire et protesta énergiquement contre des misérables qui, outre l'atteinte portée à la liberté de la presse, ne craignaient pas du même coup de compromettre sérieusement le principe sacré de la liberté individuelle.

Presque au même moment, une patrouille de gardes nationaux, sortie de la mairie Drouot, empoignait sept ou huit gamins tout en les frappant. A ce moment, la colère de la foule était montée à un diapason assez élevé; ils furent sifflés, hués et serrés

de si près qu'ils firent mine de charger leurs armes; néanmoins, force resta à la brutalité et à l'arbitraire, et les six pauvres diables furent emmenés.

Il est à remarquer que la veille du 18 mars, lorsque le général Vinoy supprima d'un trait de plume six journaux, la presse libérale tout entière protesta, et que la révolution une fois accomplie, la presse socialiste, celle qui aurait dû, en vertu de ses principes, défendre quand même le principe de liberté, fut précisément celle qui dénonça et invoqua les foudres de la Commune.

On a cherché à ce propos le mobile politique de ces suppressions; ce n'était qu'une question de boutique, la lumière est faite aujourd'hui.

L'hécatombe des journaux avait été décidée parce que les membres de la Commune, la plupart journalistes, avaient un journal, et qu'il était évident que moins il y aurait de journaux honnêtes, plus ils vendraient les leurs.

Félix Pyat avait *le Vengeur*; Vermorel, *l'Ami du Peuple*; Vésinier, *Paris libre*; Jules Vallès, *le Cri du Peuple*; Paschal Grousset, *l'Affranchi*; Delescluze, *la Justice*; d'autres, sans avoir les journaux, collaboraient: Arthur Arnould, Lefrançais, Tridon, Gambon, Varlin, J.-B. Clément, Blanqui, G. Oudet et Flourens étaient du nombre.

Le 6 mai, seconde journée.

« Le membre de la Commune délégué à la sûreté  
« générale,

« Considérant que, pendant la durée de la guerre  
« et aussi longtemps que la Commune aura à com-  
« battre les bandes de Versailles qui l'assiègent et

« répandent le sang des citoyens, il n'est pas possible de tolérer les manœuvres coupables des auxiliaires de l'ennemi; considérant qu'au nombre de ces manœuvres on doit placer en première ligne les attaques calomnieuses dirigées par certains journaux contre la population de Paris et la Commune, et, bien que l'une et l'autre soient au-dessus de pareilles attaques, celles-ci n'en sont pas moins une insulte permanente au courage, au dévouement et au patriotisme de nos concitoyens; qu'il serait contraire à la moralité publique de laisser continuellement déverser par ces journaux la diffamation et l'outrage sur les défenseurs de nos droits qui versent leur sang pour sauvegarder les libertés de la Commune et de la France;

« Considérant que le gouvernement de fait qui siège à Versailles interdit dans toutes les parties de la France, qu'il trompe, la publication et la distribution des journaux qui défendent les principes de la révolution représentés par la Commune;

« Considérant que les journaux, *le Petit Moniteur*, *le Petit National*, *le Bon sens*, *la Petite Presse*, *le Petit Journal*, *la France*, *le Temps*, excitent dans chacun de leur numéro à la guerre civile, et qu'ils sont les auxiliaires les plus actifs des ennemis de Paris et de la République;

« Décrète :

« Art. 1<sup>er</sup>. Les journaux, *le Petit Moniteur*, *le Petit National*, *le Bon Sens*, *la Petite Presse*, *le Petit Journal*, *la France*, *le Temps*, sont supprimés.

« Art. 2. Notification du présent arrêté sera faite

« à chacun des susdits journaux et à leurs imprimeurs, responsables de toutes les publications ultérieures, par les soins du citoyen *Le Moussu*, commissaire aux délégations chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Paris, le 5 mai 1871.

« *Le membre de la Commune délégué à la sûreté générale,*

« F. COURNET. »

A propos de ces suppressions, les journaux de la Commune chantèrent victoire.

Le 19 mai autre décret :

« Le Comité de salut public,

« Arrête :

« Art. 1<sup>er</sup>. Les journaux *la Commune, l'Écho de Paris, l'Indépendance française, l'Avenir national, la Patrie, le Pirate, le Républicain, la Revue des Deux Mondes, l'Écho de Ultramar* et *la Justice* sont et demeurent supprimés.

« Art. 2. Aucun nouveau journal ou écrit périodique ne pourra paraître avant la fin de la guerre.

« Art. 3. Tous les articles devront être signés par leurs auteurs.

« Art. 4. Les attaques contre la République et la Commune seront déférées à la Cour martiale.

« Art. 5. Les imprimeurs contrevenants seront poursuivis comme complices et leurs presses mises sous scellés.

« Art. 6. Le présent arrêté sera immédiatement

« signifié aux journaux supprimés par les soins du  
« commissaire Le Moussu, délégué à cet effet.

« Art. 7. La sûreté générale est chargée de veil-  
« ler à l'exécution du présent arrêté.

« Hôtel-de-Ville, le 28 floréal an 79.

« *Le Comité de salut public,*

« ANT. ARNAUD, EUDES, BILLIORAY,  
F. GAMBON, G. RANVIER. »

Nous remarquons la suppression du journal *la Commune* ; le rédacteur en chef de ce journal était, devant les agissements du Comité de salut public, revenu à la raison. Il serait difficile de le classer comme *réactionnaire*.

Ce furent les lignes suivantes qui motivèrent la mesure prise à son égard.

A peine échappé aux griffes des avocats, Paris tombe aux mains des idéalistes, comme qui dirait de fièvre en chaud mal. Les membres de la Commune représentent une foule de sectes à dénominations plus ou moins barbares : le communisme, le babouvisme, le collectivisme, l'individualisme, le jacobinisme, l'hébertisme, l'unitarisme, le fédéralisme. Ainsi se classaient-ils eux-mêmes dans les clubs, dans les réunions publiques, aux assemblées de l'Internationale, dans les manifestes des comités et les discussions de la presse.

Ils sont arrivés au pouvoir tout d'une pièce, sans songer que le rôle des gouvernants est, non pas de rédiger la charte de l'an deux mille ou le symbole des apôtres, mais de grouper les mesures, les résolutions exigées par la situation, au jour le jour. Aussi leurs

actes sont-ils en discordance croissante, entre eux, et avec leurs principes.

Paris était donc complètement à la merci des *communeux*, sans qu'un organe de publicité quelconque pût réagir contre les infamies quotidiennes de cet odieux régime.

Les journaux de la Commune, en revanche, dépassaient en violence tout ce qu'il était possible d'imaginer.

Témoin les lignes suivantes, imprimées dans *la Montagne*, journal rédigé par le « citoyen » Gustave Maroteau :

Les chiens ne vont plus se contenter de regarder les évêques, ils les mordront; nos balles ne s'aplatiront pas sur les scapulaires : pas une voix ne s'élèvera pour nous maudire le jour où l'on fusillera l'archevêque Darboy.

Il faut que M. Thiers le sache, il faut que M. Favre, le marguillier, ne l'ignore pas.

Nous avons pris Darboy comme otage, et si l'on ne nous rend point Blanqui, il mourra.

La Commune l'a promis; si elle hésitait, le peuple tiendrait le serment pour elle.

Et ne l'accusez pas!

— Que la justice des tribunaux commence, disait Danton au lendemain des massacres de Septembre, et celle du peuple cessera...

... Ah! j'ai bien peur pour monseigneur l'archevêque de Paris.

*Le Père Duchêne*, lui, ne demandait pas qu'on fusillât les gens, il les dénonçait d'abord, quitte à suivre plus tard l'exemple de *la Montagne*.

*Le Père Duchêne* dénonça M. Gustave Chaudey comme coupable d'avoir commandé le feu à l'Hôtel-de-Ville le 22 janvier. Le résultat de cette ignoble dénonciation ne se fit pas attendre : le lendemain, l'honorable journaliste était arrêté à son domicile par un misérable drôle nommé Pilotell et jeté à Mazas. Nous verrons plus tard ce qu'il devint.

La plupart des journaux transportèrent leur rédaction à Versailles, et si l'armée n'était pas entrée aussi promptement, Paris allait se trouver sans journaux autres que ceux de la Commune.

Plusieurs journalistes déployèrent un grand courage en combattant au péril de leur vie les tyrans de l'Hôtel-de-Ville.

Entre autres, M. Hervé, du *Journal de Paris*, qui écrivit une série d'articles éloquentes et remarquables à tous les points de vue ; M. Émile de Girardin, que tout le monde croyait à Saint-Germain, et qui ne quitta pas un seul instant son hôtel de la rue Pauquet, où il écrivait, sans souci des bombes et des obus, son cabinet était assurément aussi dangereux qu'un champ de bataille ; MM. Labédollière, G. Richardat, Ebstein et plusieurs autres.

C'est une belle page de plus à ajouter dans la vie de ces écrivains, et la corporation des journalistes doit être fière de les compter au nombre de ses membres.

## LES OPÉRATIONS MILITAIRES

---

La première semaine de la Commune (du 26 mars au 3 avril) parut comme une trêve, pendant laquelle on respira. On se sentait délivré du pouvoir militaire, anonyme, occulte, exercé par le Comité central ; on se voyait en présence d'un corps délibérant, où l'élément civil avait une place. La légèreté des Parisiens ne leur permettait pas de soupçonner que la Commune serait fatalement amenée à la guerre, par son origine insurrectionnelle et par ses instincts démocratiques. Il faut ajouter que jamais les tentatives, sincères ou simulées de conciliation, ne furent plus fréquentes que pendant cette semaine ; que la Commune n'avait encore révélé que discrètement la contradiction ou plutôt l'identité de ses deux programmes, municipal et international ; et qu'ainsi une porte paraissait encore ouverte à une reconnaissance de la Commune par l'Assemblée ; car, les proclamations des députés de la gauche, des maires et de l'amiral Saisset n'étaient pas encore oubliées.



Cependant, on apprenait, le jeudi et le vendredi de cette semaine *civile*, qu'ils ouvraient des engagements volontaires à La Villette ; qu'ils reconstituaient des compagnies de guerre ; qu'ils formoient des corps d'éclaireurs, de francs-tireurs, et que les garibaldiens parcouraient Paris revêtus d'un costume rouge et le chef orné de queues de cheval rouges. La confiance dans la paix était si profonde qu'on se demandait sérieusement contre qui ces préparatifs étaient faits ; on allait jusqu'à croire que la Commune ne renonçait pas à un accord avec l'Assemblée, mais, fidèle à son ancien programme de guerre à outrance contre les Prussiens, voulait réorganiser l'armée de Paris comme au temps du siège pour reprendre l'Alsace et la Lorraine. Tant les hommes sont portés à expliquer les événements qui se préparent par les raisons, toutes différentes, qui ont déterminé les événements auxquels ils viennent d'échapper.

Sous le règne du Comité central, le dimanche soir, 19 mars, on avait bien dit que soixante mille gardes nationaux étaient partis des faubourgs pour marcher sur Versailles. Il est possible que, s'ils l'eussent fait, ils eussent dispersé les douze mille soldats indisciplinés qui gardaient l'Assemblée ; ils eussent forcé les représentants à fuir à Fontainebleau ou à Orléans, et peut-être le succès eût-il donné plus de force aux insurrections de Marseille, de Lyon, de Toulouse, etc.. où la Commune fut proclamée. La fédération des Communes se fût alors effectuée, et la France entière aurait vu le spectacle réservé à Paris.

Les hommes n'agissent jamais aussitôt qu'ils le peuvent. Le projet de marcher sur Versailles parut,

pendant quinze jours, abandonné. On n'entendit plus parler de guerre. On ne savait pas exactement comment se dénouerait le drame, ou plutôt, comme il arrive en temps de révolution, où l'esprit de prévoyance s'affaiblit, on ne se le demandait guère. On discutait les décrets de la Commune, on parlait de franchises municipales (que l'Assemblée ne pensait pas plus à étendre que la Commune ne pensait à les revendiquer). En prévision d'une solution militaire, on disait vaguement qu'à Versailles, on *épurerait* l'armée. L'Assemblée faisait appel aux volontaires des départements; mais il en venait peu, et beaucoup plus d'officiers que de soldats.

Cependant le dimanche matin, 2 avril, on fut surpris par le bruit d'une canonnade furieuse qui partait du Mont-Valérien. On avait parlé, les jours précédents, d'une revue que préparait la Commune et d'une grande proclamation de cette nouvelle forme de gouvernement, qui devait se faire soit au Champ-de-Mars, soit au Mont-Valérien, car on ne savait pas exactement si ce fort n'était pas tombé, comme ceux du Sud, entre les mains des fédérés. Les dépenses de poudre et l'amour du tapage étaient si connus de leur part que jusqu'à une heure avancée de la journée on pencha tout autant à attribuer la canonnade à une manifestation qu'à un combat. Vers trois heures, un homme qui passait sur la place de la Concorde dit fort sincèrement « que c'était une fête ». Il fut immédiatement mis en pièces par la foule, sympathique aux fédérés, qui savait mieux ce qui se passait.

La bataille avait commencé le matin. Elle s'était engagée aux avant-postes dans des circonstances

qu'il est très-difficile de préciser. Une *Histoire de la Commune*, publiée récemment et assez répandue, prétend que les fédérés s'étaient avancés en trois colonnes sur la route de Rueil et qu'ils avaient été dispersés par le canon du Mont-Valérien. L'historien confond évidemment la bataille du dimanche avec l'attaque du lendemain, où les fédérés se portèrent, en effet, sur Versailles. Mais il ne paraît pas que le dimanche matin ils eussent préparé ce mouvement offensif. Les journaux racontèrent avec assez de conformité que l'ordre de déposer les armes avait été intimé par un brigadier de gendarmerie aux fédérés qui gardaient les avant-postes assez peu en avant de la porte de Neuilly, et que ceux-ci répondirent par l'invitation aux gendarmes de se rendre à eux (l'idée fixe des gardes nationaux était que l'armée se rendrait comme au 18 mars). Le brigadier avait donné l'ordre de charger les armes, sur quoi les gardes nationaux avaient tiré. Ce récit ne manque pas de vraisemblance; il n'indique d'aucun côté un plan d'attaque prémédité. Mais il faut remarquer que les journaux de Paris, même les moins favorables à la Commune, étaient faits par des *reporters* qui, le plus souvent, se contentaient de prendre leurs informations aux postes de l'enceinte continue; la plupart de ces récits manquent absolument de clarté.

Le récit de la première bataille, qui s'engagea vers neuf heures du matin, se termine par des histoires inacceptables; les fédérés auraient trouvé au pont de Neuilly une barricade défendue par les zouaves pontificaux. Les sergents de ville y figurent aussi.

On sait que les zouaves pontificaux n'étaient pas

encore arrivés à Rambouillet, leur quartier général, et que les sergents de ville, réorganisés à Versailles, y restèrent tout le temps du siège, revêtus d'un costume analogue à celui des gardes nationaux de Seine-et-Oise; ils montaient la garde au parc d'artillerie de la place d'Armes, et ils n'entrèrent à Paris qu'après la prise entière de la ville. Ce qui ressort des récits de cette première bataille, est, en dernier résultat, que vers midi les fédérés furent repoussés par les troupes et par le canon du Mont-Valérien, jusqu'à la porte de Neuilly, en dedans de l'enceinte.

Le combat recommença vers trois heures, avec le même insuccès des fédérés. Vers cinq heures, les faubourgs s'ébranlèrent. Les compagnies de guerre de la garde nationale montèrent par les boulevards vers Neuilly pendant toute la soirée. Leur tenue était convenable, presque gaie, leur marche disciplinée; aucun homme n'était ivre. C'était évidemment l'élite des bataillons de la Commune, tous volontaires, tous victimes des prédications politiques et sociales. La Commune ne retrouva plus une pareille adhésion, une pareille unité d'armée. La nuit, le défilé continua, sous un ciel noir, presque chargé des orages de l'été. Mais alors l'ordre était moins exact; l'exaltation avait rompu l'équilibre de la marche; beaucoup bivaquaient avec incertitude sur les boulevards, ou marchaient confusément, avec des chants et des cris.

Le même spectacle fut donné sur la rive gauche; deux colonnes se dirigèrent sur Montrouge et Issy; de là elles devaient le lendemain matin marcher sur Versailles par les bois et plateaux du Sud, et la troi-

sième armée, partant de Neuilly, devait les rejoindre à Versailles, en passant sous le feu du Mont-Valérien. Le lundi, vers dix heures du matin, on vit revenir des gardes nationaux isolés; ils regagnaient leurs maisons, la tête basse, au milieu d'une population au moins indifférente. La débandade continua toute la journée; d'heure en heure, leur défaite devenait plus évidente, comme aussi croissait la fureur des gardes nationaux de service restés dans Paris. Vers quatre heures, une députation de femmes se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour demander des armes, donnant ainsi le premier exemple de cette insurrection sociale qui se termina, avec la vie de la Commune, dans l'uniformité des occupations des deux sexes et dans la théorie et la pratique du libre amour.

La veille au soir, une proclamation, signée de la Commission exécutive, avait appris à la garde nationale que les conspirateurs royalistes *avaient attaqué*. Ces mots revenaient trois fois en lettres majuscules dans une sorte d'allitération sauvage. Les troupes étaient qualifiées de chouans de Charette, de zouaves de Cathelineau, de gendarmes de Valentin. Le même style continua d'éclater sur toutes les proclamations militaires de la Commune, où les épithètes d'assassins, de brigands, de misérables, désignaient communément l'Assemblée nationale, le gouvernement et l'armée.

Le lundi, un autre affiche apprit les événements de la nuit. Les gardes nationaux n'avaient point été repoussés; au contraire, ils se maintenaient dans leurs positions. Bergeret *lui-même* était à Neuilly.

Un pensionnat de jeunes filles à Neuilly avait été haché par les obus. La Commune se conformait, en l'enrichissant de nouvelles exagérations, au système de bulletins militaires mis à la mode en France depuis la guerre de Prusse, et que les gouvernements se transmettaient; les ennemis étaient toujours des lâches, des assassins, et toujours on les mettait en fuite. « Nos pertes étaient toujours peu considérables. » A la fin, les bulletins de la Commune étaient si vides, si vagues, si vains, qu'on ne les lisait même plus; ils ne contenaient même plus aucune indication de localités ni de mouvements. On n'en remarqua bientôt qu'un seul, celui où le délégué à la guerre Cluseret déclara avoir assisté à un violent combat entre Versaillais.

La défaite du lundi fut confirmée le lendemain; on en connut toutes les circonstances. Il y avait eu réellement plan d'attaque général sur trois points, et il avait échoué. Flourens, qui commandait la colonne de Neuilly, avait pu mener vingt mille gardes nationaux jusqu'à Rueil. L'armée les avait laissés s'engager sous le feu du Mont-Valérien, qui pourtant, soit humanité, soit incertitude dans cette guerre nouvelle, avait tiré à poudre sur la tête de la colonne et n'avait envoyé d'obus qu'à l'arrière-garde. Celle-ci se débanda; le reste de la colonne la suivit, et avec une telle vitesse que le mouvement commandé au général Vinoy pour les cerner et leur couper la retraite ne put s'effectuer assez rapidement.

Flourens fut surpris dans une maison de Rueil au moment où il changeait de costume pour fuir; il tira deux coups de revolver sur le gendarme qui

l'arrêtait. Un officier de gendarmerie lui fendit la tête d'un coup de sabre. Ceux qui l'accompagnaient furent faits prisonniers et emmenés à Versailles avec le corps. Sa famille obtint quelques jours après ce corps pour lui rendre les derniers devoirs. On voit souvent ainsi tomber, au seuil des révolutions, ceux qui les ont préparées, et qui en emportent avec eux une partie de la force. Toute la valeur offensive de la Commune de Paris sembla entrer dans le tombeau de Flourens. Il est encore remarquable que le général improvisé, précipité dans la mort par l'amour immodéré du militarisme, ait été préparé, par une instruction philosophique assez variée, à l'intelligence des principes contraires, qu'il a même exposés avec une impartialité incroyable, en même temps que sa théorie de la guerre à tout prix.

Les deux mouvements tentés sur la rive gauche furent encore plus rapidement arrêtés. Les gardes nationaux des deux colonnes se réunirent dans la plaine située en avant du fort de Montrouge, devant le hameau du Petit-Bicêtre, où ils furent cernés par les troupes. Un de leurs généraux, l'acteur Duval, fut fusillé dans un champ. Un autre, le peintre Henry, fut amené à Versailles, d'où l'on prétendit qu'il s'était évadé.

Le propre des Français, et surtout du parti démocratique et militaire, est de puiser dans les revers une sorte de rage, en sorte qu'ils ne sont jamais plus loin de se convaincre de la réalité que quand cette certitude leur serait plus nécessaire. La Commune ne pouvait plus prendre l'offensive. A Neuilly et devant les forts du Sud, les troupes de Versailles tou-

chaient partout ses avant-postes. Cependant elle résolut de continuer la lutte et s'aveugla sur les véritables forces de ses adversaires.

L'offensive désordonnée que Flourens avait dirigée, ayant ainsi pris fin, le second siège de Paris commençait. On put, dès lors, se rendre compte de la position et des forces des deux partis.

La garde nationale était maîtresse de toute l'enceinte; elle s'était emparée facilement, après l'insurrection, du fort de Vincennes et des forts du Sud, Charenton, Ivry, Bicêtre, Montrouge, Vanves et Issy. Elle occupait quelques positions extérieures, telles que les Hautes-Bruyères et le Moulin-Saquet, dont l'importance avait fort diminué depuis la guerre des Prussiens, parce que les Prussiens avaient intérêt à s'en servir pour bombarder les forts, et que l'armée de Versailles, obligée de tenter un assaut inutile aux plans de l'armée prussienne, devait prendre des positions plus proches de l'enceinte.

Les forts du Nord-Est étant au pouvoir des Prussiens, il ne restait plus à l'armée de Versailles, de tout le système de défense de Paris, que le fort du Mont-Valérien. Mais elle remplissait la presque île de Gennevilliers; elle occupait toutes les positions extérieures que les Prussiens avaient occupées. Elle avait son quartier général dans la position dominante de Versailles, élevé de 66 mètres au-dessus de Paris. Elle était maîtresse du cours de la Seine par les écluses de Suresnes, dont la rupture avait contraint la flottille fédérée à l'immobilité. Cette flottille, composée des canonnières de la défense nationale, n'était donc plus qu'une batterie d'artillerie, embossée au-



dessous du viaduc du chemin de fer de ceinture, lequel servait aussi de seconde ligne de fortifications et était armé de pièces de marine formidables.

L'artillerie ne manquait ni à l'une ni à l'autre armée. Les canons de Montmartre avaient été transportés en partie à Neuilly, en partie dans les forts ; les hauteurs de Montmartre, Belleville, La Villette, La Chapelle, les buttes Chaumont et Charonne étaient autant de citadelles dans l'intérieur de l'enceinte, comme une ligne de forts pouvant répondre aux forts du Nord-Est, dans le cas où, comme le bruit en courut, les Prussiens devraient remettre ceux-ci à l'armée de Versailles.

De son côté, l'armée assiégeante pouvait faire venir des canons des ports militaires. Elle en avait, au commencement du siège, un peu moins que les fédérés ; elle fut même un moment réduite à l'artillerie du Mont-Valérien, mais elle augmenta successivement son armement, surtout en gros canons de siège, pour battre en brèche l'enceinte continue.

En somme, la proportion des forces des deux armées, d'abord démesurément rompue au profit de la Commune, se rétablit rapidement, et suivit, dans la seconde période de la lutte, un rapport inverse.

Le gouvernement, voyant la garde nationale *de l'ordre* indifférente à ses proclamations, s'était retiré à Versailles où l'Assemblée l'attendait. Il avait emmené les troupes pour les soustraire aux invitations de désertion qui à cette époque auraient eu un succès complet. Le chef du pouvoir exécutif commença tout de suite la réorganisation de cette armée. Elle était alors en débris. Six ou huit mille hommes au plus

de troupes solides et dévouées, les anciens sergents de ville, les gendarmes, les gardes de Paris, gens qui ont naturellement l'amour de l'ordre, la subordination et le respect innés, tous d'ailleurs anciens militaires, anciens sous-officiers, très-sérieux, la plupart mariés. Mais les soldats de ligne, débandés et découragés qu'on avait ramenés de Paris ou appelés des départements, jeunes, sans expérience de la vie militaire, familiarisés avec la propagande démocratique, pleins de mépris pour leurs chefs et pour l'organisation politique et militaire de la France qui ne comptait plus, depuis six mois, ses défaites et ses bévues, ces troupes se promettaient de lever la crosse en l'air au premier appel des insurgés.

Le gouvernement mit à profit les quinze jours de la paix due à l'hésitation du Comité central et de la Commune.

Il demanda au gouvernement prussien l'autorisation de réunir plus de quarante mille hommes de troupes, et il l'obtint. Il fit revenir les officiers de l'armée impériale; il rétablit la discipline, il remplaça dans un ancien cadre, bien disposé, une toile déchirée qui s'en allait de tous côtés, et il sut la recoudre. Enfin, après quinze jours, il avait une véritable armée de cinquante ou soixante mille hommes; il pressa la formation d'autres corps dans les provinces, surtout dans l'Ouest, et après un mois il eut cent vingt mille hommes.

Cette armée avait des officiers instruits ou expérimentés, organisés hiérarchiquement, considérés comme propriétaires de leur grade comme dans toute armée régulière, soumis aux règles de l'honneur; elle

avait de plus une intendance, des approvisionnements assurés par toute la France, une administration; et par dessus tout cette force indéfinissable qui résulte d'une organisation depuis longtemps établie, aux mains d'un gouvernement reconnu.

Il n'en était pas de même de l'armée de la Commune. Son principe était le désordre même; et les transformations qu'elle subit par la suite, dans le sens d'une autorité toujours croissante, ne firent que lui donner la rigueur d'une armée permanente sans lui en assurer la force; composée avec de la garde nationale, milice d'opposition, maîtresse de Paris à la suite d'une insurrection, inspiratrice de la politique pour laquelle ses chefs et son gouvernement l'envoyaient au combat, elle avait d'autant moins la discipline nécessaire pour soutenir ce gouvernement, qu'elle avait eu plus de pouvoir pour l'imposer. Elle n'eut jamais de généraux; à part un organisateur assez énergique, Rossel, et de braves chefs de bande polonais ou italiens, tous ceux qui se succédèrent à l'état-major ou au commandement ou à la délégation de la guerre, manquèrent non-seulement de plusieurs des parties du grand rôle stratégique, mais de toutes.

Le nombre de ses soldats est difficile à déterminer. Le Comité central portait à 215 sur 266 le nombre des bataillons fédérés. Un bataillon (surtout ceux de la garde nationale populaire) est d'au moins 1,500 hommes. Mais tous ne se rendent pas à l'appel. Il n'y a pas de raison pour contester ce chiffre de 215; il importe peu aussi que ces délégués aient été élus et même connus des hommes de leurs bataillons (ou

plutôt connus et même élus, car la garde nationale élit sans connaître); ils représentaient assez bien l'opinion des bataillons, et cette proportion de 215 sur 266 exprime à peu près le nombre des adhérents à la Commune. Il s'agit des adhérents, mais non des militaires; car les Français les plus forcenés, partisans d'un « principe », épuisent ordinairement leur valeur à faire battre les autres pour le principe.

Il fut facile néanmoins au Comité de retrouver une grande partie des bataillons adhérents; car si la bourgeoisie avait, après l'armistice, oublié totalement la garde nationale, désorganisé ses bataillons en retournant à son travail, le peuple avait continué à s'affranchir du travail par l'exercice, et il prenait au sérieux les appels du clairon, du tambour et des billets de garde. Quand la guerre fut engagée, le nombre des héros diminua; plusieurs, forcés par une fausse honte, très-puissante sur le peuple, de partir avec leurs bataillons, restèrent en route ou s'en allèrent par des rues latérales. On ne peut évaluer à plus de soixante mille le nombre des gardes nationaux qui se portèrent le 2 avril, au soir, sur Neuilly et sur les forts du Sud. Ce n'était pas trop pour garder les remparts, et il est certain que plusieurs bataillons y restèrent un mois sans être relevés. Cependant, quand, le jeudi suivant, la Commune voulut se donner le plaisir (si ridicule chez les rois) de passer une revue au Champ-de-Mars, six mille hommes à peine vinrent faire vérifier leur patriotisme. Ces six mille doivent être ajoutés au nombre de ceux qui gardaient les remparts; mais, comme d'un autre côté les rangs de ces gardes s'éclaircis-

saient par la désertion, ce n'est pas à beaucoup plus de soixante mille qu'on peut évaluer la première armée, volontaire et composée de bataillons homogènes.

La Commune croyait peut-être ce nombre suffisant; car, dans ses premiers décrets, elle n'annonça pas l'intention de poursuivre les réfractaires. Elle décida, le 4 avril, la réorganisation des compagnies de guerre composées de tous les citoyens de dix-sept à trente-cinq ans, non mariés, des gardes mobiles licenciés et des volontaires militaires ou civils. Elle décida seulement que les bataillons récalcitrants seraient désarmés (7 avril). Mais certaines municipalités ajoutèrent qu'ils seraient arrêtés; d'autres qu'ils seraient incorporés dans les bataillons du quartier. Le 3 avril, la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement se défendait de vouloir faire appel « aux lâches »; mais, elle déclarait aux braves que, « en tout temps, l'abstention et l'indifférence sont coupables. Aujourd'hui, sachez que ce sont des crimes. » Le lendemain, le délégué à la guerre Cluseret modifiait de sa propre autorité le décret de la Commune :

Considérant les patriotiques réclamations d'un grand nombre de gardes nationaux qui tiennent, quoique mariés, à l'honneur de défendre leur indépendance municipale, même au prix de leur vie, le décret du 5 avril est ainsi modifié :

De dix-sept à dix-neuf ans, le service dans les compagnies de guerre sera volontaire, et de dix-neuf à quarante obligatoire pour les gardes nationaux, mariés ou non.

J'engage les bons patriotes à faire eux-mêmes la police de leur arrondissement et à forcer les réfractaires à servir.

*Le délégué à la guerre,*

G. CLUSERET.

La municipalité du 1<sup>er</sup> arrondissement multipliait les menaces contre les réfractaires, dont elle avait d'abord méprisé le concours.

Lacord, délégué du Comité central au XII<sup>e</sup> arrondissement, rendit deux arrêtés pour ordonner aux réfractaires de servir sous peine d'être traduits en cour martiale. Dans l'un de ces arrêtés, il invoquait contre eux la *morale*; dans l'autre, il déclarait que les lâches devaient traîner sous les yeux de leurs concitoyens le poids de leur ignominie (12 avril). La Commune hésitait à ces mesures qu'elle adopta plus tard; elle déclara qu'elle avait vu avec regret le délégué se servir d'affiches sur papier blanc, et qu'il n'avait pas qualité pour traduire les réfractaires devant la Cour martiale.

Cependant les événements militaires se prolongeaient, avec des pertes considérables pour l'armée de la Commune. Les soldats manquaient. Ce qui exaspérait surtout les gardes nationaux, le Comité central et les journalistes partisans de la Commune, c'est que les réfractaires riaient de ceux qui allaient au combat. En tout temps, les hommes qui se dévouent pour une idée sont plus exaspérés de l'ironie et de l'indifférence que de l'opposition et de la haine. On fit la chasse aux réfractaires. La Commune décida, le 16 avril, que des perquisitions seraient faites

rue par rue et maison par maison pour les enrôler. Elle prenait évidemment d'autres maximes de gouvernement, surtout en matière militaire, et peu à peu elle transformait la garde nationale en armée. Elle lui avait d'abord retiré l'élection de son commandant en chef, laquelle avait été pourtant l'un des prétextes de la révolution ; elle lui retira peu à peu l'élection des officiers chargés d'un commandement pour les opérations militaires. Elle incorpora des réfractaires dans des bataillons existants, et peu à peu ces organismes, imparfaits sans doute, mais homogènes, qui avaient fait la Commune, ne furent plus entre ses mains que des bandes soldées et arbitrairement formées, à qui la pesanteur du joug n'apprit jamais la discipline. Cependant le recrutement, fait sans ensemble et à la fantaisie des municipalités, produisait peu de soldats. La Commission de la guerre comprit la nécessité d'une organisation générale. Elle revint, selon l'erreur de tous les gouvernements, à son principe ; elle accepta officiellement, pour le recrutement, le concours du Comité central, qui, en résignant son pouvoir politique, n'avait jamais cessé de conserver la direction des bataillons. Tout gouvernement a, dans l'un de ses corps, un grand ressort qui, la plupart du temps, ne paraît pas, mais en qui réside le mystère d'État, et qui intervient au moment critique. Tel était le Sénat sous l'Empire ; tel le Comité central sous la Commune. Il rechercha les réfractaires, en incorpora un certain nombre, mais surtout absorba tellement toute la direction militaire, que la Commune créa contre lui le Comité de salut public, qui, d'ailleurs,

ne pouvait faire autre chose; tous les corps de ce gouvernement militaire étaient condamnés à une œuvre d'une simplicité terrible, incorporer le plus de Parisiens possible dans la garde nationale pour une guerre dont le résultat était prévu. En appelant le Comité central à opérer le recrutement de l'armée, Cluseret rendit une ordonnance générale pour l'administration, qu'il déclara aussi simple que complète, et qui l'était en effet, mais comme tous les chefs-d'œuvre de ce genre, inexécutable en toute guerre commencée.

Quant à l'organisation de la défense, il para au plus pressé, caserna les compagnies de guerre et les employa aux opérations actives hors des murs. Les compagnies sédentaires furent chargées de la garde des remparts. Le théâtre de la guerre fut divisé en deux sections, que séparait le cours de la Seine : celle du Sud et celle du Nord-Ouest. Chacune d'elles fut mise sous le commandement d'un Polonais et pourvue d'un conseil de guerre. Les quartiers généraux étaient à Neuilly et à Villejuif.

Nulle stratégie n'était plus possible dans une situation militaire où il n'y avait plus qu'à tenir jusqu'au bout dans des forts et des remparts criblés de boulets, et avec une armée dont les officiers n'auraient pu exécuter aucune manœuvre.

Cette armée, décimée par la mort ou la désertion, renouvelée par des enrôlements forcés, parcourait toutes les phases de la décomposition spéciale à ces grands corps militaires; elle tomba d'armée en bande et de bande en amas d'hommes qui donnaient et recevaient la mort sans direction, seulement pour



retarder la ruine de leurs maîtres et le discrédit de leurs fétiches politiques et sociaux, et pour donner un sens aux aveugles murs de pierre ou de sacs à terre que battait en brèche l'irrésistible stratégie de Versailles.

Après l'insuccès de la journée du 3, les troupes régulières se montrèrent devant les forts du Sud-Ouest. La garde nationale tirait au hasard, même lorsque l'ennemi était replié. Le mercredi soir, une canonnade inouïe illumina les places du centre de Paris; on crut à une bataille considérable. Tous les Parisiens étaient dehors. A dix heures et demie, des gardes nationaux à cheval passèrent devant les groupes en disant : — Vous pouvez aller vous coucher, les Versaillais sont repoussés. Le lendemain, la population de Paris resta convaincue qu'aucune attaque n'avait été faite et que les gardes nationaux tiraient à plaisir. Cette opinion fut confirmée par les affiches du délégué à la guerre, qui n'accusait qu'un mort et deux blessés du côté des fédérés, et qui se plaignait que sur le nombre de vingt mille coups de canon alloué pour la défense à chaque fort, les fédérés en eussent déjà gaspillés seize mille.

A cette canonnade des forts du Sud et des remparts répondit le bombardement de Neuilly, funeste non-seulement aux murs et aux troupes, mais aux êtres inoffensifs qui sont les premières victimes des fantaisies politiques de leurs pères, frères, fils ou maris.

Quinze jours se passèrent en combats continus. Parfois, le soir, la canonnade était si violente, qu'on attendait l'armée de Versailles dans Paris. Le prix

de la lutte était seulement alors le village de Neuilly ; il fut repris plusieurs fois par les deux armées. Le champ de bataille était circonscrit à ce village, aux îles de la Seine, qui le borne au Nord-Ouest, et aux villages de Courbevoie et d'Asnières. La route qui les traverse est la plus belle des avenues de Paris ; elle fut la grande artère de cette circulation sanglante de la guerre civile.

Le long de cette route s'échelonnent les stations de la bataille : le rond-point de Courbevoie, le pont de Courbevoie, l'île de la Grande-Jatte, le pont de Neuilly, la porte Maillot, l'Arc-de-Triomphe et le rond-point des Champs-Élysées. Le flux et le reflux des gardes nationaux qui avançaient, étaient repoussés, reprenaient du terrain, et la lutte dans cet étroit passage ne semblait pas avoir plus d'issue que le choc de deux gouttes de mercure dans un tube. Pendant quinze jours les coups de fusil et de canon firent de part et d'autre des morts et des blessés, sans qu'il fût possible de saisir un résultat dans les stériles et prolixes récits des reporters. Quatre événements seuls marquèrent cette longue bataille. Le premier fut la prise d'Asnières par les fédérés ; ce village leur fut enlevé quelques jours après ; le second fut la prise de Neuilly où ils restèrent, mais ils attaquèrent sans succès le parc de Neuilly, transformé en citadelle par les troupes ; le troisième fut l'aventure de quatre cents hommes de troupes arrêtés dans l'île de la Grande-Jatte, entre Neuilly et Asnières, sous les canons qui balayaient les trois ponts par où ils pouvaient s'échapper. Ils s'échappèrent cependant par petits groupes. Les gardes

nationaux prétendaient en avoir cerné cinq mille dans cette île, où un tel nombre n'aurait pu tenir. Le quatrième événement fut la prise du château de Bécon par les troupes. Ce château, situé sur le bord du fleuve, en face de Neuilly et au milieu de la presqu'île de Gennevilliers, est la clef de la presqu'île; par sa possession, l'armée pouvait empêcher la garde nationale d'entrer dans la presqu'île et put à son aise y masser des troupes.

Cependant les effets du bombardement étaient si cruels qu'un armistice devint nécessaire. Les habitants de Neuilly, réfugiés dans leurs caves, ne mangeaient plus; plusieurs moururent de faim.

Une suspension d'armes fut accordée pour une journée (25 avril), et permit l'évacuation de Neuilly par les habitants. Le gouvernement eut l'imprudence de leur refuser passage dans les lignes de la troupe; ils se réfugièrent donc à Paris où ils ajoutèrent à l'irritation.

Après l'armistice, les protestations contre la Commune ne provenaient plus que des hommes éclairés, peu nombreux partout et surtout à Paris où la propagande des journaux et la badauderie de café entretiennent une dégoûtante uniformité d'opinions.

Ce court armistice avait été restreint à Neuilly, son objet n'étant que de permettre l'évacuation du village. Mais au Sud-Ouest la guerre avait continué. Les forts du Sud avaient soutenu une canonnade inouïe; les batteries du Point-du-Jour et d'Auteuil avaient frappé sur celles de Meudon, de Bellevue et de Saint-Cloud. Le résultat de ce combat s'aperçut le lendemain soir. Les trois forts du Sud: Montrouge,

Vanves et Issy étaient ouverts à la brèche. Vanves continuait encore de tirer de cinq pièces à la fois, le lendemain, 27, mais Issy s'était à peu près éteint. On regardait le gouvernement comme maître de ces forts lorsqu'il le voudrait. Il leur avait, disait-on, mis la corde au cou, et il n'avait plus qu'à tirer. Pourquoi attendait-il? Sans doute parce qu'il préparait une attaque assez forte pour emporter le village de Neuilly. Ses troupes formaient un grand demi-cercle, ou plutôt une demi-ellipse, limitée par l'occupation première autour de Paris, et dont le foyer était à Saint-Cloud. Il les massait de plus en plus dans la presqu'île de Gennevilliers, et son plan était évidemment de les réunir en assez-grand nombre pour les porter à la fois, sans solution de continuité, devant les forts et les remparts, et mettre les gardes nationaux en demeure de choisir entre l'alternative ou d'ouvrir les portes et de rentrer chez eux, ou de proposer la guerre des rues. Les étrangers qui suivaient tous ces mouvements, les jugeaient ainsi; partout on regardait les troupes comme maîtresses d'entrer à Paris, mais on doutait si elles pourraient en sortir. On se demandait quelles étaient les dispositions de la Commune et la force réelle des barricades intérieures.

Il y avait sept cents barricades. Ce n'était plus les barricades abruptes de pavés de juillet 1830, léguées aux insurgés de juin 1848 et aux constitutionnels de décembre 1851. C'étaient de vraies forteresses, creusées sur caves à torpilles, élevées en terre, puis en pierre, et couronnées de sacs de sable. Le titre dont on avait ri pendant vingt ans, profes-

seur de barricades, était devenu un titre sérieux, grâce à l'aptitude mécanicienne, cultivée par l'étude chez les Polonais, qui dirigeaient la guerre, et instinctive chez l'ouvrier de Paris, qui la soutenait. Ces barricades pouvaient donc résister quelque temps : les armes à longue portée établies sur n'importe quel point dominant, les auraient néanmoins détruites ; mais après, combien de massacres ?

Quant aux dispositions des maîtres de Paris, on savait que la raison, l'humanité et la sûreté personnelle avaient peu de prix sur leurs cerveaux ; qu'ils sentaient que c'était là la suprême occasion, qui ne se représenterait plus ; qu'ils iraient jusqu'au bout du suicide à force de logique et de haine. Les condottieri cosmopolites étaient capables de faire sauter les quartiers riches de Paris, par haine réfléchie contre la société, qui les avait exclus ou méconnus ; l'ivresse doctrinale des Slaves, et la souveraineté du but, chère aux Italiens, les réunissaient dans cette pensée. Quant aux ouvriers français qui siégeaient à l'Hôtel-de-Ville comme au Sinaï, ils ne perdaient jamais l'espérance de vaincre ; ils vivaient dans un rêve, et leur mysticisme étant descendu, depuis 1848, du ciel à la terre, ils n'auraient pas plus de scrupule de noyer Paris dans le sang et de s'effondrer dans les ruines pour la question des échéances qu'ils n'en auraient eu en 1848 à le faire pour la fraternité universelle. Comme ils s'étaient placés en dehors de toute convention morale usitée chez les hommes, ils échappaient, par cela même, à toute présomption normale sur leurs décisions. La vie des Parisiens n'était pas plus en sûreté entre leurs

mains que celle d'un enfant entre celles d'un fou.

Les hommes pacifiques et éclairés, les femmes, les enfants, restés dans Paris, n'avaient donc alors d'autre ressource que l'entrée des Prussiens; on l'annonçait de jour en jour. Ainsi les rares citoyens de Sidon qui n'avaient pu fuir dans la révolte des esclaves, attendaient comme une délivrance l'entrée des conquérants du Nord, les Salmanazar et les Cyrus.

Les Prussiens n'entraient pas. Ils avaient offert plusieurs fois au gouvernement français d'accomplir cet acte de police internationale; nul doute que la Commune ne leur eût opposé aucune résistance armée. Mais le gouvernement voulait abattre l'insurrection par les seules forces de l'armée française, et refusa. A la fin du mois d'avril, la situation des Parisiens était devenue intolérable. Remis du premier effroi que leur avait causé le grand déploiement de forces de la Commune, ils voyaient clairement que l'armée de Versailles existait, que les opérations militaires étaient dirigées selon un plan à peu près infaillible, et que leur délivrance n'était plus qu'une affaire de temps; mais la lenteur de ces opérations n'était contestée de personne, pas même du gouvernement; elle était même accusée au sein de l'Assemblée, et il pouvait se faire que la tyrannie de la Commune, s'aggravant par la certitude de sa défaite, il devint d'autant plus douteux pour les Parisiens de voir le jour de la délivrance qu'ils s'en approchaient plus sûrement.

Il était à peu près évident pour tout le monde que l'armée de Versailles entrerait à Auteuil (ou le

Point-du-Jour) par la porte de Saint-Cloud, le point extrême de l'enceinte continue, le plus éloigné du centre de Paris, le plus près du centre de l'armée assiégeante, et le point médian de l'arc de cercle qu'elle décrivait depuis Neuilly jusqu'au fort de Montrouge, car elle avait laissé en dehors des opérations les autres forts du Sud, se contentant de les surveiller par ses avant-postes.

L'importance de la prise du fort d'Issy était capitale. Depuis quinze jours il était démantelé; les fédérés l'avaient une fois abandonné et n'y avaient reparu qu'à la suite d'une révolution de palais qui avait substitué l'action énergique de Rossel à la négligence de Cluseret. Cependant, même dans cet intervalle, les troupes de Versailles ne l'avaient pas occupé, parce que les positions environnantes étaient encore aux pouvoirs des insurgés, principalement les Moulineaux, sur la route d'Issy à Sèvres, qui nécessitèrent un siège en règle. Toutes ces positions tombaient l'une après l'autre au pouvoir de l'armée; un bombardement continu frappait les forts d'Issy, de Vanves et de Montrouge; le viaduc d'Auteuil, la flottille embossée au pont du chemin de fer de ceinture, qui fut mise hors de combat dans les premiers jours de mai. Neuilly continuait également d'être écrasé sous les bombes. L'armée se rapprochait lentement et méthodiquement de l'enceinte continue.

Le 12 mai, le fort d'Issy tomba au pouvoir des troupes. Cette prise, plusieurs fois annoncée par les journaux et par le ministre de l'intérieur lui-même, fut enfin déclarée officiellement. Les habitants et les émigrés de Versailles accueillirent cette nouvelle

avec des transports de joie. On sentait que c'était la clef de l'enceinte; que l'armée pouvait ouvrir la brèche et tenter l'assaut sans craindre aucune diversion. Aussi, pendant le reste de la semaine et la suivante, attendait-on avec une impatience étonnée la nouvelle de l'entrée des troupes. On disait que l'armée pouvait entrer à Paris si elle le voulait; mais on répondait qu'un assaut prématuré pouvait faire répandre inutilement le sang des soldats; qu'il fallait pratiquer au moins trois brèches sur des points éloignés pour risquer l'entrée. Le bombardement continuait sur les forts; ceux de Vanves et de Montrouge furent pris à quelques jours de distance. Les parcs et les établissements d'éducation, nombreux dans ces localités, où les insurgés s'étaient retranchés, demandaient autant de sièges. Depuis le 12 mai jusqu'à l'entrée à Paris, la place d'Armes de Versailles se remplissait chaque jour de soldats parés de branches d'acacias, qui venaient présenter à l'Assemblée les drapeaux et les canons conquis. Les députés sortaient pour les féliciter; la population et les émigrés surtout se répandaient en effusion de joie. Un spectacle plus triste était donné par le défilé des prisonniers, qui d'abord n'avait lieu qu'une ou deux fois par jour, et qui, vers la fin, fut presque continu. Les premiers qui parurent à Versailles furent accueillis par des injures et même par des coups. Les troupes de l'escorte avaient peine à les protéger. Mais peu à peu les spectateurs s'accoutumèrent à une attitude plus calme et plus digne; les cris : *A mort!* devenaient plus rares, et l'on entendait dans les groupes autant de plaintes sur le sort des



prisonniers qui avaient été contraints de servir dans la guerre civile, que d'imprécations contre les soldats volontaires de cette guerre ou contre ses auteurs.

Le public commençait même à se blaser sur le spectacle des prisonniers, quand l'arrivée d'Henri Rochefort, arrêté à Meaux et conduit, d'abord sous escorte prussienne, puis sous escorte française, réveilla, le dimanche matin, la curiosité. La fin de la journée fut marquée par une nouvelle d'un intérêt plus général encore. Le chef du pouvoir exécutif annonça au peuple, de la grille de la Préfecture, où il résidait, que les troupes étaient entrées dans Paris.

## LA PRISE DE PARIS

---

Depuis le 19 mai, l'enceinte avait été percée de trois brèches, de Neuilly à la porte d'Auteuil ; les dernières tranchées de l'armée arrivaient à trois cents mètres du rempart.

Le dimanche 21 mai, vers trois heures du soir, comme aucun bruit ne s'entendait, aucun mouvement de troupe ne se voyait sur les fortifications, un conducteur des ponts et chaussées, M. Ducatel, monta sur la porte d'Auteuil et y planta le drapeau parlementaire. Le capitaine de frégate Trèves, qui commandait un détachement de marins, y entra aussitôt. Les remparts étaient abandonnés, les insurgés s'étaient retirés derrière le viaduc de ceinture, seconde ligne de fortifications. Les troupes survinrent ; un combat sanglant livra le viaduc, le Point-du-Jouret Sainte-Périne. Trois divisions entrèrent, l'une

suivit le quai jusqu'à la Manutention, les deux autres remontèrent vers les Champs-Élysées, jusqu'à la porte Dauphine et à Neuilly. Un second combat livra les barrières de Neuilly, où Dombrowski fut blessé mortellement.

Les Parisiens ignoraient jusqu'au lendemain l'entrée des troupes. Le public était occupé sur la place de la Concorde à un grand festival musical.

Le bruit de l'arrivée des Versaillais ayant néanmoins couru, le délégué à la guerre le démentit formellement, en déclarant audacieusement que l'observatoire de Neuilly n'avait rien vu.

Les insurgés restèrent donc une nuit dans une fausse sécurité; s'ils n'avaient pas été trompés, ils auraient pu poster des troupes sur le rempart et retarder de plusieurs jours la prise de Paris.

Cependant, vers trois heures du matin, les habitants furent réveillés par un bruit assourdissant de tambours et de clairons; par dessus tout s'entendait le son grêle et effrayant du tocsin. Les fédérés faisaient appel à toutes leurs forces; on annonçait à la fois l'envahissement de la ville, la bataille et la déroute des Versaillais. Un silence si complet suivit cette nouvelle, qu'elle parut vraie et plongea les Parisiens, qui avaient un instant espéré la délivrance, dans la consternation la plus absolue.

Mais deux heures plus tard on apprit que les troupes étaient encore dans la ville, que l'armée du maréchal Mac-Mahon était entrée par les portes de Montrouge et de Châtillon, et l'on sut à neuf heures, dans les quartiers du centre de la rive droite, que l'armée était entrée la veille par la porte de Saint-

Cloud et occupait les Champs-Élysées. Cette armée avançait avec précaution, disputait le terrain aux fédérés qui occupaient tous les postes. Elle s'empara de la caserne de la Pépinière et du boulevard Malesherbes.

Au milieu de la journée, elle avait conquis tout le terrain compris entre les Ternes et la rue du Faubourg-Saint-Honoré, la Manutention, l'avenue des Champs-Élysées, le boulevard Malesherbes, le boulevard Haussmann et le nouvel Opéra. Les barricades de la rue Royale et de la rue de la Paix étaient encore aux insurgés ; ils s'étaient retranchés dans l'église de la Madeleine. L'armée, laissant ces points, dirigeait une attaque sur l'église de la Trinité.

Sur la rive gauche, l'entrée des troupes fut à peine connue que des gardes nationaux fidèles à la légalité, se réunirent spontanément, sous la conduite du commandant Durouchoux, rue de Babylone ; ils enlevèrent plusieurs postes et participèrent avec la troupe à l'attaque des barricades de la rue de Grenelle. Leur commandant fut blessé à mort dans un de ces combats. Le 8<sup>e</sup> bataillon se réunissait également sous les ordres du commandant Simon et combattait activement l'incendie du Louvre. L'armée, prenant pour base d'opérations l'embarcadère de la rue de Rennes, envoyait trois détachements par les trois grandes voies que commande cette position. Un combat violent s'engagea du cimetière Montparnasse à l'église Saint-Germain-des-Prés. La troupe gagna jusqu'au Pont-Neuf. Ainsi, le lendemain de son entrée, elle avait dans Paris deux positions semblables à deux coins introduits dans la formidable

place, dont la base était aux remparts et dont les pointes étaient au Pont-Neuf et au nouvel Opéra.

Le lendemain, mardi, on emporta les barricades situées entre les boulevards et la place de la Concorde, et cette place Vendôme qui avait été le quartier général de l'armée insurgée. On tourna par le boulevard de Clichy les positions des gardes nationaux aux Batignolles et à Montmartre. On s'attendait à Montmartre à un sanglant combat. Montmartre déposa les armes. L'organisateur des barricades, Gaillard père, fut pris et amené à Versailles, où ayant cherché à s'échapper, il fut tué par les soldats de l'escorte.

L'armée ayant sur la rive gauche emporté les barricades du faubourg Saint-Germain, fut arrêtée par une forteresse faite de trois barricades qui barrait la rue Gay-Lussac, la rue Saint-Michel et la rue Royer-Collard. Cette forteresse avait été établie instantanément par une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants.

L'armée occupait ainsi la moitié de Paris, et confiant dans le succès de sa marche méthodique, le chef du pouvoir exécutif annonçait pour le soir même l'attaque des Tuileries et de l'Hôtel-de-Ville. Le lendemain matin, mercredi 24, la générale fut battue dans Versailles ; on crut que le gouvernement, comme il en avait quelquefois exprimé l'intention, appelait la garde nationale à entrer avec les troupes, entrée qui d'ailleurs fut accordée dès le 21 à quelques volontaires.

L'appel était, en réalité, adressé aux pompiers ; on les requérait tous, ainsi que ceux de Rambouillet

et de Chartres, pour éteindre l'incendie de Paris. On voyait au bout des avenues qui, de Versailles, ouvrent sur le département de la Seine, une fumée blanche qu'on disait venir du Louvre. Le Louvre n'était, en réalité, pas brûlé; mais les insurgés, se sentant perdus, avaient commencé de mettre à exécution le projet de s'ensevelir sous les ruines. Ce projet avait couru pendant le siège, dans leurs clubs et leurs journaux, quand il s'agissait de résister aux Prussiens; mais après la capitulation, ils l'avaient réservé pour l'occasion d'une seconde défaite, plus complète encore pour eux que la première.

Les barricades de la Seine, la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, l'Hôtel-de-Ville, la caserne Napoléon, furent le théâtre de combats violents et désespérés.

La Commune chassée de l'Hôtel-de-Ville, ses membres se dispersèrent dans les quartiers encore au pouvoir des insurgés; ces quartiers étaient peu nombreux.

Cependant les troupes avaient pris toutes les barricades du Nord et du centre jusqu'à la porte Saint-Denis et la Bastille. Elles se dirigèrent par le boulevard Richard-Lenoir pour cerner les insurgés dans le nord-est de Paris, où ils s'étaient fortifiés sur cinq hauteurs : La Chapelle, La Villette, les buttes Chaumont-Belleville, Ménilmontant et Charonne. Il leur restait encore sur la rive gauche les forts du Sud-Est et les Gobelins; mais les forts furent emportés dans la matinée du jeudi; le fort d'Ivry livra six mille prisonniers et la route des Gobelins; le soir, il ne leur restait plus aucun point de cette rive. Wroblewski, commandant de la circonscription mi-

litaire, se tua quand il fut certain de la défaite.

La Commune était au Château-d'Eau; Delescluze multipliait sur ce point les barricades. Il commanda de requérir, pour établir celles de la rue Albouy, tous les passants, hommes et femmes, et de passer par les armes ceux qui résisteraient. Partout on faisait ouvrir les volets ou persiennes et fermer les fenêtres; on fusillait les habitants qui ne se conformaient pas à ces prescriptions. La dernière heure de la Commune fut signalée par l'aggravation la plus terrible de sa fureur de recrutement. On parcourut toutes les maisons pour trouver des combattants, qu'on entraînait de force aux barricades. Pour avoir résisté à ces perquisitions, tous les habitants d'une maison, où se trouvait le restaurant Deffieux, sur le boulevard Saint-Martin, furent passés par les armes. Les barricades de cet endroit ayant été emportées, on reconnut sur une d'elles le corps de Delescluze.

L'insurrection remontait lentement de barricades en barricades ces forteresses de Belleville et de Ménilmontant, qui avaient été son berceau. Les insurgés ne combattaient plus pour la victoire, ni même pour la vie, mais pour la vengeance. Du haut de ces citadelles, ils criblaient Paris d'obus et de mitraille; ils allumaient les incendies des théâtres, des magasins. La bataille continuait avec acharnement pendant ces trois derniers jours et pendant les nuits de jeudi soir à dimanche.

Le Père-Lachaise fut transformé en forteresse dont les créneaux étaient les tombes. Le corps de Drombrowski, mort de ses blessures, y fut apporté.

Une ironie douloureuse de la destinée voulut que Vermorel, le moins acteur de tous les êtres et le plus modéré de tous les auteurs du grand désastre, tint le principal rôle dans cette fête funèbre, où les débris de la Commune menaient, par anticipation, leurs propres funérailles. Il fit l'éloge du mort, et aussi l'histoire de la Commune, qui l'écoutait ; il raconta les fautes de tous, il s'accusa lui-même, il ne laissa d'intacte qu'une seule renommée, celle du mort, qui avait donné le premier exemple d'un *condottiere* fidèle aux principes. De toutes les scènes de ces deux longs mois, si riches en épisodes, celle-là fut la seule grandiose ; la tyrannie de la révolte, qui voyait venir sa fin dans quelques heures, participa au caractère de solennité que donne à toutes les choses l'approche du dernier moment. Le dimanche matin, les derniers insurgés tenaient sur les hauteurs ; mais la fuite et les exécutions sommaires dispersaient l'insurrection ; quelques barricades, qui étaient encore défendues à Ménilmontant et dans le faubourg du Temple, furent emportées à quatre heures du soir. Le lundi matin, il y avait encore à Belleville une barricade, qui fut emportée, mais pas avant que les derniers insurgés n'eussent assassiné, rue Héron, cinquante-quatre otages.

La prise de Paris avait duré une grande semaine ; aucune révolution n'avait jusqu'ici été aussi dure à vaincre, et jamais aucune ne le fut avec autant de courage, d'entrain et d'enthousiasme.

Les insurgés étaient formidablement armés, pourvus d'abondantes munitions, parfaitement commandés, et luttaient avec d'autant plus d'acharnement,



qu'ils sentaient qu'ils n'avaient en présence de leurs crimes multipliés aucune grâce à attendre.

Dans certains quartiers la lutte fut épouvantable ; qui n'y a pas assisté, ne pourra jamais la décrire.

On se battait de maison en maison. Au coin de la rue des Petites-Écuries et du faubourg Saint-Denis, chaque étage était garni d'insurgés ayant fait d'avance le sacrifice de leur vie.

Feux de file, de peloton, coups de canon, obus éclatant, mitrailleuses ; tout tonnait à la fois, cassant, brisant, incendiant, blessant, tuant, c'était horrible et grandiose à la fois ; du sang partout, des cadavres à chaque pas, défigurés, sanglants, crispés dans les dernières douleurs de l'agonie suprême. Certaines maisons étaient trouées comme une passoire ; nos soldats, pour les prendre, avaient cheminé à travers les maisons, perçant les murs pour éviter la rue, prenant les insurgés de face, de flanc, de droite et de gauche, tombant sur eux comme une avalanche, sans se préoccuper de la trombe de feu qui les environnait.

Cette terrible scène était éclairée par les lueurs sinistres de l'incendie ; la nuit, au milieu d'un silence profond, on n'entendait que le qui vive inquiet des sentinelles ; parfois un coup de feu était tiré sur un imprudent ou sur un fédéré égaré, une tête curieuse apparaissait discrètement derrière une fenêtre, puis plus rien.

Vers deux heures du matin, dans les quartiers au pouvoir de l'insurrection, les femmes, les enfants venaient chercher un père ou un mari, et ne trou-

vaient, hélas ! qu'un menu bibelot laissé en souvenir par le mourant, tué ou fusillé.

La lutte, dans les faubourgs du Temple et de Ménilmontant, présenta un caractère sauvage, féroce ; ce n'était pas un parti qui se battait, c'était une bande.

Aussitôt une barricade prise, les morts étaient enterrés dans les tranchées des barricades. A un moment Paris ne fut qu'un immense charnier, presque tous les hommes pris les armes à la main étaient fusillés séance tenante.

Loin de calmer les insurgés, ces exécutions redoublaient leur fureur ; des cris de vengeance éclataient partout contre l'armée, sans songer que cette dernière sauvait la France, et que les véritables coupables, responsables de cette odieuse boucherie, étaient ceux qu'ils admiraient naguère caracolant sur des chevaux volés.

Les femmes prirent une grande part à l'insurrection, les clubs avaient porté leur fruit. A la pointe Saint-Eustache, une d'entre elles maniait le canon comme un vieil artilleur ; elle resta la dernière, et eut la tête emportée par un obus ; d'autres faisaient le coup de feu, traitant les hommes qui reculaient de lâches, véritables types de furies, les cheveux au vent, noires de poudre ; elles furent certainement les Égéries de la guerre civile.

Les enfants, impassibles sous la grêle de balles, préparaient les barricades, ramassaient, s'ils étaient assez forts, le fusil d'un homme tombé, et tuaient, calmes, inconscients, sans songer que la vie d'un

homme tranchée en une minute, avait mis vingt ans à se créer.

De loin en loin une marmite bouillait, lançant ses émanations nutritives, les femmes allaitaient leurs enfants. Aux armes ! criait une voix ; portes et fenêtres se fermaient comme par enchantement, et la lutte commençait. Cinq minutes auparavant, n'étaient les barricades, on se fût cru en pleine paix ; un instant après le sol était rougi et jonché de cadavres.

Paris pacifié était terrible à voir : partout des candélabres brisés, les arbres hachés par la mitraille, les boutiques défoncées et les glaces en mille morceaux ; les maisons éventrées témoignaient des rudes combats qui s'étaient livrés dans les rues.

Pendant la lutte, il y eut certainement des excès de commis, des innocents fusillés sommairement ; mais il faut rendre justice à l'armée, aux officiers surtout, qui employaient toute leur autorité à calmer leurs soldats ; tous firent leur devoir, et dans les premiers moments de la bataille, en présence de tant d'infamies commises par les fédérés, il ne s'agissait pas de raisonner, il fallait vaincre.

## LES OTAGES

---

« Citoyens,

« Chaque jour les bandits de Versailles égorgent  
« ou fusillent nos prisonniers, et pas d'heure ne s'é-  
« coule sans nous apporter la nouvelle d'un de ces  
« assassinats.

« Les coupables, vous les connaissez : ce sont les  
« gendarmes et les sergents de ville de l'Empire ; ce  
« sont les royalistes de Charette et de Cathelineau  
« qui marchent contre Paris, au cri de : *vive le roi !*  
« et le drapeau blanc en tête.

« Le gouvernement de Versailles se met en dehors  
« des lois de la guerre et de l'humanité ; force nous  
« sera d'user de représailles.

« Si, continuant à méconnaître les conditions ha-  
« bituelles de la guerre entre peuples civilisés, nos  
« ennemis massacrent encore un seul de nos soldats,

« nous répondrons par l'exécution d'un nombre égal  
« du double de prisonniers.

« Toujours généreux et juste, même dans sa co-  
« lère, le peuple abhorre le sang comme il abhorre  
« la guerre civile ; mais il a le devoir de se protéger  
« contre les attentats sauvages de ses ennemis, et,  
« quoi qu'il lui en coûte, il rendra œil pour œil,  
« dent pour dent.

« Paris, 5 avril 1871.

« *La Commune de Paris.* »

« La Commune de Paris,

« Considérant que le gouvernement de Versailles  
foule ouvertement aux pieds les droits de l'humanité  
comme ceux de la guerre ; qu'il s'est rendu coupable  
d'horreurs dont ne se sont même pas souillés les enva-  
hisseurs du sol français ;

« Considérant que les représentants de la Commune  
de Paris ont le devoir impérieux de défendre l'honneur  
et la vie de deux millions d'habitants, qui ont remis  
entre leurs mains leurs destinées ; qu'il importe de  
prendre sur l'heure toutes les mesures nécessitées par  
la situation ;

« Considérant que des hommes politiques et des ma-  
gistrats de la Cité doivent concilier le salut commun  
avec le respect des libertés publiques ;

« Décrète :

« Art. 1<sup>er</sup>. Toute personne prévenue de complicité  
avec le gouvernement de Versailles sera immédiate-  
ment décrétée d'accusation et incarcérée.

« Art. 2. Un jury d'accusation sera institué dans les  
vingt-quatre heures, pour connaître des crimes qui lui  
seront déférés.

« Art. 3. Le jury statuera dans les quarante-huit heures.

« Art. 4. Tous accusés retenus par le verdict du jury d'accusation seront les otages du peuple de Paris.

« Art. 5. Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris, sera, sur-le-champ, suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus, en vertu de l'article 4, et qui seront désignés par le sort.

« Art. 6. Tout prisonnier de guerre sera traduit devant le jury d'accusation, qui décidera s'il sera immédiatement remis en liberté ou retenu comme otage. »

Pour faire des arrestations, comme nous l'avons dit précédemment, les agents de la Commune n'avaient pas attendu la publication de ce décret ; car, depuis plusieurs jours déjà l'archevêque de Paris et bon nombre de prêtres étaient détenus.

Vers le milieu d'avril les arrestations redoublèrent à tel point, que la Commune, pour y mettre un frein, dut, pour les modérer, publier un arrêté signé Protot, « délégué à la justice ».

Comme otage, tout était bon : prêtres, religieuses, journalistes, avocats, gendarmes ou sergents de ville, etc., inoffensifs ou ennemis, peu leur importait, tout faisait nombre et était de bonne prise ; ils gardaient tout et relâchaient fort peu.

La nomenclature complète des victimes de la Commune serait trop longue ; l'exiguité de notre cadre ne nous permet pas de la publier ; néanmoins, nous citerons les principales qui appartiennent à l'histoire.

M<sup>lle</sup> Darboy fut arrêtée avec son frère ; de nom-

breuses demandes furent faites pour obtenir sa mise en liberté. Raoul Rigault répondit, pressé de questions : « Aussi, pourquoi est-elle la sœur de l'archevêque ? »

La supérieure des dames de la Providence, loin de se décourager, chercha dans ses amis quelqu'un d'assez influent pour attendrir le farouche ex-préfet ; le hasard la fit rencontrer avec le « général » Dombrowski ; lorsqu'elle lui eut exprimé l'objet de ses désirs, le « général » hocha la tête et répondit :

— Vous me demandez cette mise en liberté comme si c'était une chose toute naturelle ; vous ne pouvez vous imaginer, madame, à quelles difficultés je me heurte sans cesse au milieu des cahots de cette révolution.

— Je le comprends fort bien, répondit la supérieure ; mais précisément, ce que vous me dites me force à insister ; c'est une nécessité pour vous d'accomplir la bonne action que je réclame de votre obligeance. Au milieu des misérables avec lesquels vous vivez chaque jour, vous devez parfois commettre des actes qui vous répugnent ; ce que je vous demande les atténuera.

— Je le ferais volontiers, madame, mais vous paraissez ignorer que Protot et Raoul Rigault ont une haine invétérée, haine qu'ils laissent éclater à chaque instant et qu'ils assouvissent contre tout ce qui est prêtre et contre leurs proches ; ils considèrent la suppression de l'élément religieux comme la base de la réorganisation de la société.

— Essayez ; peut-être en faveur d'une femme, une fois, le cœur sera pris de pitié.

— C'est impossible, je vous le répète, ces êtres sont trop misérables ; aucune considération ne peut les toucher et ne les touchera.

— Quittez-les.

— Je ne puis. On m'accuserait de trahison. Je dois à ma famille, je dois à moi-même de mourir avec honneur ; d'ailleurs, j'ai reçu à l'avance une somme pour assurer la vie de mes enfants, et il faut que je marche.

— Mais votre femme et vos enfants peuvent périr avec vous.

— Ils sont en sûreté à Londres.

— Mais comment vous êtes-vous laissé entraîner dans cette galère ?

— La République universelle est mon rêve ; j'ai cru qu'à Paris je pourrais accomplir mon œuvre. Il me faut pour cela des éléments virils, et Paris m'a trompé ; il n'offre que le dégoûtant spectacle de la décrépitude.

Partout je rencontre des lâches, aux instincts de tigres, qui fuiront, j'en suis sûr, à l'approche de Versailles.

Nous serons vaincus, je le sais ; nous marchons à notre perte, c'est certain ; dans quinze jours je ne serai plus... Mais, vous n'êtes pas là pour entendre mes pressentiments, venez demain à huit heures, je vous remettrai l'ordre de mise en liberté... Je l'aurai, je le veux ; il le faut.

Dombrowski alla chez Rigault, et, après une heure d'efforts, de prières, de supplications, il obtint de ce monstre à face humaine l'ordre tant désiré.



A l'heure dite, il remit à la supérieure l'ordre signé de Protot et de Raoul Rigault.

— Hâtez-vous, lui dit-il en le lui remettant, de faire sortir M<sup>lle</sup> Darboy de Paris, car il n'y a pas à se fier à ces gens. Ils n'ont pas osé me refuser cette faveur, mais je crains quelque arrière-pensée.

Rendue à la liberté, M<sup>lle</sup> Darboy ne voulut pas quitter Paris sans sa servante qu'on avait arrêtée avec elle, et dont on attendait aussi la mise en liberté.

Dombrowski avait raison, comme on va le voir, de soupçonner une arrière-pensée chez les deux gre-dins « délégués à la sûreté », c'était machiavélique.

Néanmoins, M<sup>lle</sup> Darboy, pressée, presque enlevée de force, partit le jour même sur l'heure.

Bien lui en prit, car le soir Rigault la faisait déjà rechercher par ses agents. Il savait qu'elle était très-attachée à sa domestique, et il avait cru qu'elle ne quitterait pas Paris sans elle, comme elle l'avait annoncé le matin à sa sortie de prison, résolution qui lui avait été aussitôt rapportée par un de ses nombreux mouchards.

En signant l'ordre de mise en liberté demandé par Dombrowski, il avait l'intention de la faire arrêter le soir même. De cette façon, il avait satisfait le « général » et ne lâchait pas sa proie; il supposait que le « général » de la Commune serait aux avant-postes, où les préoccupations de la bataille lui feraient perdre de vue cette affaire.

Rigault, furieux, rendit la liberté à la servante.

Voilà comment le jour du massacre on compta une victime de moins.

Le massacre des otages eut lieu à plusieurs endroits différents.

Le 23, le premier assassiné fut le malheureux Chaudey.

La guerre civile, à cette date, était dans toute sa fureur. Partout on se battait.

Rigault, vers onze heures du soir, se présenta à Sainte-Pélagie, en tenue de commandant de la garde nationale, ceint de l'écharpe rouge, et, sans préparation aucune, fit descendre Chaudey.

Quelle motif aurait-il pu alléguer, d'ailleurs, pour l'horrible action qu'il allait accomplir ?

— Je vous annonce, dit-il à Chaudey, que votre dernière heure a sonné.

— Comment ! vous voulez donc m'assassiner ? répondit Chaudey.

— Assassiner si vous voulez, répondit Rigault, nous n'avons pas le temps de jouer sur les mots ; préparez-vous à mourir.

Rigault fit demander les gardes nationaux du poste, mais ceux-ci refusèrent d'accomplir cette horrible besogne. Il sortit alors et ramena avec lui des fédérés qu'il avait rencontrés devant la Pitié.

Le prisonnier fut amené devant eux.

Raoul Rigault tira son épée, les fusils s'abaissèrent et firent feu. Chaudey tomba.

Les fédérés, dans l'obscurité, avaient tiré trop haut. Chaudey n'était que blessé ; un sergent l'acheva en lui tirant dans l'oreille deux coups de revolver.

Rigault avait-il un motif de haine particulier contre Chaudey ? obéissait-il à un sentiment de vengeance ? Non, il obéissait à ses instincts féroces.

Les dominicains d'Arcueil, arrêtés le 19 mai, avaient été conduits au fort de Bicêtre; le 25, on les fit sortir pour les conduire à la mairie des Gobelins; puis, de là à la prison du secteur.

M. l'abbé Grancolas, échappé miraculeusement au massacre, le raconte ainsi :

« Dans l'avenue, nous apercevons le 101<sup>e</sup> avec  
« son chef, le sieur Cerisier; nous étions ses pri-  
« sonniers.

« Vers deux heures et demie, un homme en che-  
« mise rouge ouvre fréquemment la porte de la salle  
« où nous étions enfermés et nous dit : Soutanes,  
« levez-vous, on va vous conduire aux barricades.  
« Nous sortons. A la barricade, les balles pleuvaient  
« avec une telle intensité que les insurgés l'aban-  
« donnèrent.

« On nous ramène à la prison disciplinaire, sur  
« l'ordre du colonel Cerisier. Nous nous confessons  
« une dernière fois, et le père prieur nous exhorte  
« tous à bien mourir.

« A quatre heures et demie environ, nouvel ordre  
« du sieur Cerisier. Cette fois nous partons tous —  
« pères professeurs et domestiques — entourés par  
« des gardes du 101<sup>e</sup>, qui chargent devant nous  
« leurs armes.

« A la porte extérieure de la prison, le chef du  
« détachement nous crie :

« — Sortez un à un dans la rue !

« Puis le massacre commence. J'entends le père  
« prieur dire :

« — Allons, mes amis, pour le bon Dieu.

« Et c'est tout.

« J'ai survécu avec quelques professeurs et do-  
« mestiques à cette épouvantable fusillade.

« Une balle avait traversé mon pardessus sans  
« m'atteindre. Grâce à elle, je pus me jeter dans  
« une maison ouverte sans être vu. Là, une femme  
« me fit prendre à la hâte les vêtements de son mari,  
« et je restai chez elle jusqu'au moment où arrivè-  
« rent les soldats du 113<sup>e</sup> de ligne, qui me reçurent  
« avec le plus grand empressement. »

A la Conciergerie, le mercredi 24, Raoul Rigault vint donner l'ordre de faire sortir tous les prisonniers.

Ceux-ci furent mis en liberté immédiatement.

A peine hors de leur prison, ils se heurtèrent contre les barricades, où les fédérés, sous menace de mort, les forcèrent de prendre part à la lutte contre les troupes régulières.

Tous, unanimement, refusèrent de se servir des armes qu'on leur présentait, et se mirent à fuir au milieu d'une grêle de balles que les fédérés faisaient pleuvoir sur eux.

Les malheureux allèrent se réfugier dans la Préfecture, au milieu d'une cour que l'incendie avait transformée en une véritable fournaise.

Ils restèrent là jusqu'à cinq heures du soir, dans l'horrible alternative d'être brûlés vifs ou fusillés si les fédérés faisaient un retour offensif.

A cinq heures, le lieutenant Berger, du 79<sup>e</sup> de ligne, les délivra à la tête d'un détachement de son régiment.

Parmi les prisonniers qui se trouvaient dans cette

cruelle position, on cite le prince Galitzin et M. Andréoli.

Le sort des détenus de Mazas ressemble assez à celui des détenus de la Conciergerie, incendie à part.

Le jeudi 25, vers six heures du matin, une bombe tomba dans la deuxième division de la prison. Quelques instants après, un obus éclata dans la troisième division, en face d'une cellule, et causa de grands dégâts. L'épouvante se répandit parmi les gardiens, qui firent sortir tous les prisonniers des cellules et les conduisirent dans les murs de ronde.

Survint un officier supérieur, délégué par la Commune, qui donna l'ordre de mettre les cinq cents détenus en liberté. A peine hors de la prison, ils furent requis pour les barricades. Plusieurs d'entre eux furent fusillés pour avoir refusé.

L'un des prisonniers, M. Baron, du Gers, présentant le sort qui était réservé aux prisonniers qu'on rendait si inopinément à la liberté, était resté dans la prison, où un gardien, son compatriote, le protégea.

Dans la matinée, après le départ des détenus, le « citoyen » Garreau, directeur de Mazas, prévint ses employés que, par ordre de la Commune, la prison allait être livrée aux flammes, et qu'ils devaient se retirer immédiatement.

Le gardien Collin avait la veille enterré dans le jardin les tonneaux de poudre qui avaient été déposés dans les égouts de la prison.

Le directeur Garreau fut alors enfermé et gardé comme otage, malgré les coups de feu incessants que

les fédérés dirigeaient du dehors par les ouvertures crénelées de la muraille.

Ils tinrent bon jusqu'à neuf heures du soir, heure à laquelle ils furent débloqués par le 35<sup>e</sup> de ligne, prenant à revers le viaduc de Vincennes.

Le génie infernal de Raoul Rigault avait tout prévu pour arriver à l'assassinat complet des otages. Au milieu de l'effroyable lutte, lorsqu'il voyait que tout était perdu pour la Commune, que sa vie était compromise, une seule et unique pensée le préoccupait.

Avait-on exécuté rigoureusement ses ordres, et ne laissait-on pas échapper d'otages ?

C'est en vain, pour atténuer la conduite de cet immonde personnage, que l'on soutiendra que le peuple a enfoncé les portes des prisons, et que, comme en septembre 1792, « le peuple a fait justice ». Rien n'est plus faux. Rigault a tout prévu, a présidé à la plupart des exécutions, et doit devant l'histoire endosser seul la responsabilité de ces crimes multiples.

Il est mort, c'est vrai, et les morts ont droit, sinon au respect, du moins à l'oubli, mais c'est un mort hors la loi, dont le cadavre aurait dû être à jamais exposé aux yeux des races futures comme le grossier accouplement de tous les vices réunis, couronnés par une cruauté que n'égalait jamais aucun assassin, depuis Lacenaire jusqu'à Troppmann.

Nous touchons au dénouement de cet horrible drame. Si jamais la Commune relève la tête ; si jamais Paris doit voir encore flotter la loque rouge, les communeux ne pourront plus dire que leur drapeau est uniquement rouge du sang des peuples.

Monseigneur Darboy était, comme nous l'avons dit, détenu depuis le 29 mars et enfermé à Mazas.

Dès le lundi, c'est-à-dire le lendemain de l'entrée de nos troupes dans Paris, les ecclésiastiques qui étaient à Mazas furent transférés à la Roquette.

Le voyage d'une prison à l'autre s'effectua en plein jour, dans une voiture à claire voie, au milieu d'une foule ivre qui criait : « A mort ! » Ces menaces n'épouvantaient plus les malheureux qui étaient préparés à tout.

Monseigneur Darboy occupait la cellule n° 21 de la 4<sup>e</sup> division. La cellule occupée par le respectable prélat était autrefois le cabinet d'un surveillant. Ses compagnons de captivité étaient parvenus à lui procurer une table et une chaise. La cellule était elle-même plus vaste que les autres.

Le mercredi 24 mai, à sept heures et demie du soir, le directeur de la prison, un certain Lefrançais, homonyme du membre de la Commune, et ayant séjourné six années au bagne, monta dans la prison à la tête de cinquante fédérés, parmi lesquels se trouvait un pompier, et occupa la galerie dans laquelle étaient enfermés les prisonniers principaux. Ces fédérés se rangèrent dans la galerie qui conduit au chemin de ronde du Nord, et, peu d'instants après, un brigadier de surveillants alla ouvrir la cellule de l'archevêque et l'appela à voix basse. Le prélat répondit : *Présent !*

Puis il passa à la cellule de M. le président Bonjean ; puis ce fut le tour de M. l'abbé Allard, membre de la Société internationale de secours aux blessés, du P. Du Coudray, supérieur de l'école Sainte-Gen-

viève, du P. Clerc de la compagnie de Jésus; enfin, le dernier appelé fut M. l'abbé Deguerry, le curé de l'église de la Madeleine. A peine leur nom était-il prononcé, que chacun des prisonniers était amené dans la galerie et descendait l'escalier conduisant au chemin de ronde; sur les deux côtés se tenaient les gardes fédérés, insultant les prisonniers et leur lançant des épithètes ignobles.

Ils furent ainsi accompagnés par les huées de ces misérables jusqu'à la cour qui précède l'infirmierie; là il y avait un peloton d'exécution. Monseigneur Darboy s'avança, et, s'adressant à ses assassins, il leur adressa quelques paroles de pardon; deux de ces hommes s'approchèrent du prélat, et, devant leurs camarades, s'agenouillèrent et implorèrent son pardon; les autres fédérés se précipitèrent vers eux et les repoussèrent en les insultant; puis, se retournant vers les prisonniers, ils leur adressèrent de nouvelles injures. Le commandant du détachement en fut outré; il fallait donc que ce fût bien exagéré. Il imposa silence à ses hommes, et, après avoir lancé un épouvantable juron... — Vous êtes ici, dit-il, pour fusiller ces gens-là, et non pour les eng... Les fédérés se turent, et sur le commandement de leur lieutenant, ils chargèrent leurs armes.

Le P. Allard fut placé contre le mur et fut le premier frappé; puis Monseigneur Darboy tomba à son tour. Les six prisonniers furent ainsi fusillés, et montrèrent tous le plus grand calme et le plus grand courage. M. Deguerry seul eut un moment de faiblesse, passager il est vrai, et qu'il fallait attribuer à son état de santé plutôt qu'à la frayeur.



Le sacrifice était consommé, mais cela ne suffisait pas à ces bêtes fauves : sous le prétexte sans doute d'achever leurs victimes, de nombreux coups de fusil succédèrent à la première décharge *pendant cinq minutes au moins*, puis plus rien.

Le lendemain jeudi, le banquier Jecker fut passé par les armes. Ceux qui restèrent l'apprirent dans la journée, attendant que leur tour vint aussi.

Après cette tragique exécution, faite sans qu'il fût dressé un procès-verbal, et en présence seulement de quelques bandits, les corps des malheureuses victimes furent placés tout habillés dans une voiture de la compagnie de Lyon, réquisitionnée à cet effet, et conduits au Père-Lachaise, où ils furent déposés dans la dernière tranchée de la fosse commune, à côté les uns des autres, sans même qu'on prit soin de les couvrir de terre.

Ces exécutions du 24 n'étaient que le prélude de celles qui eurent lieu le vendredi 26.

La scène qui s'était passée dans la journée du mercredi se renouvela, et quinze prisonniers, parmi lesquels se trouvaient M. de Vraisse, autrefois employé à la Préfecture de police; le P. Radigue et le P. Ollivain, de la Compagnie de Jésus, tombèrent sous les balles de ces misérables assassins.

Ce même jour est mort un jeune séminariste à peine âgé de vingt ans, M. Seigneuray, fils du directeur du collège de Lons-le-Saulnier. Il disait : « Mon pauvre père ! mes pauvres parents ! quel désespoir pour eux ! Enfin, je paie pour la position de mon père, heureux si ma mort peut sauver un de

mes semblables et donner quelque remords à mes bourreaux ! »

Trente-huit gendarmes et seize prêtres avaient été conduits au Père-Lachaise pour y être passés par les armes. Le jour suivant, comme l'armée versaillaise abordait les hauteurs du Père-Lachaise, où l'on avait dressé cette infernale batterie qui devait réduire en cendres les plus beaux monuments de Paris, on donna l'ordre de fusiller les prêtres, les soldats et les sergents de ville que renfermait encore la prison. Les membres de la Commune, qui s'obstinaient dans leur horrible besogne, s'étaient installés au greffe de la Roquette.

A la même heure, le délégué à la sûreté générale Ferré, membre de la Commune, vint s'installer au greffe et fit venir les condamnés du pénitencier et les hommes qui étaient détenus dans la prison en attendant leur transfert au bagne. Il leur déclara « qu'ils étaient libres ». Des armes et des uniformes furent donnés à ces bandits, et de suite commença le massacre d'un grand nombre de prisonniers, au nombre desquels se trouvaient soixante-six gendarmes. Cinq gendarmes ont bien heureusement échappé au massacre ; ils se trouvaient à l'infirmerie.

A trois heures et demie, le pourvoyeur de ces exécutions signifiait aux habitants du second et du troisième étage l'ordre de descendre. Cédant à une généreuse inspiration d'humanité, un gardien de la Roquette, dont le nom doit être connu du public, M. Pinet, ouvrait avec rapidité toutes les cellules, et déclarait qu'il était affreux de voir ainsi fusiller d'honnêtes gens par d'ignobles bandits ; qu'il allait

sacrifier sa vie pour la leur s'ils voulaient opposer aux bandits une énergique résistance.

Cette proposition fut accueillie avec ardeur; chacun improvisa une arme de fer ou de bois; deux solides barricades furent établies à l'entrée des portes du troisième étage; une ouverture fut pratiquée au plancher pour communiquer cette résolution à l'étage inférieur, où les sergents de ville méditaient le même dessein. Sous la direction du gardien Pinet et d'un zouave entreprenant, le pavillon de l'Est devenait une véritable forteresse.

La Commune, qui devait parodier et même dépasser tout ce qu'il y avait d'odieux et de grotesque dans la révolution de 1793, laissait pénétrer dans la cour cette ignoble populace qu'on ne voit à Paris que dans les jours sinistres, pour lui ménager le spectacle d'une nouvelle journée de septembre.

Pendant qu'elle proférait des menaces, quelques-uns des gardes nationaux chargés de fusiller le restant des otages montèrent au troisième étage, annonçant qu'on allait faire sauter la prison par la mine ou la réduire en cendres avec leur épouvantable artillerie du Père-Lachaise, et mirent le feu à une des barricades pour les asphyxier. L'incendie fut bientôt éteint.

Un détail curieux : l'individu qui agitait son fusil de la manière la plus cynique était un des condamnés à mort par la Cour d'assises de la Seine, qui se trouvait à la Roquette, et les détenus qui s'étaient fait ouvrir la porte quittaient la prison au cri enthousiaste de : Vive la Commune !

Cette énergique résistance causa une vive émotion

à la Commune, qui s'enfuit, elle aussi, du côté de Charonne et de Belleville. La foule, impressionnée par cet exemple, suivit la Commune, et les portes de la prison furent fermées. Les malheureux étaient à moitié sauvés, grâce à la déroute qui s'ensuivit; c'est alors que, passant de la menace à la séduction, la populace restée devant la Roquette se mit à crier : Vive la ligne ! assurant qu'elle voulait simplement rendre la liberté à tous les prisonniers. Quatre ecclésiastiques et dix-huit soldats se laissèrent abuser par ces promesses; ils furent fusillés aussitôt contre un des murs de la prison, et les corps des quatre prêtres servirent de couronnement à la barricade voisine.

Pendant la nuit, une garde sévère fut établie dans les deux étages. Les cris menaçants proférés à l'extérieur n'effrayèrent personne. Enfin, dimanche 28, les troupes régulières emportèrent d'un seul élan la barricade placée en face de la Roquette, et les soldats d'infanterie de marine prirent possession de la prison.

Les malheureux qui avaient échappé aux massacres étaient sauvés après quatre jours d'agonie, la plus cruelle qui se puisse imaginer.

## LES INCENDIAIRES

---

L'incendie de Paris était annoncé depuis longtemps comme le dernier acte du drame. La population n'y voulait pas croire à l'avance ; mais on a pu remarquer, par toute l'histoire de cette insurrection, que les acteurs de la Commune ont toujours exécuté ce qu'ils avaient annoncé. Un vague pressentiment les avait avertis, au milieu de leurs espoirs les plus chimériques, que l'insurrection devait se terminer par la défaite la plus complète. L'histoire de leur parti, habitué au rôle sacrifié de l'histoire de France, l'immensité même du changement qu'ils voulaient apporter dans les mœurs et les idées de la nation, la violence de l'attentat qu'ils avaient entrepris contre la civilisation, étaient de sûrs indices que la Commune de Paris finirait tragiquement. L'éducation, presque uniquement théâtrale que reçoit le peuple de Paris, avait suggéré la fin la plus dramatique

dans laquelle une insurrection puisse s'abîmer. Ces esprits, élevés par les drames de la Porte-Saint-Martin, et dont les plus lettrés pouvaient trouver dans les anabaptistes du *Prophète* leurs ancêtres politiques et sociaux, n'imaginèrent pas d'autre moyen d'imprimer à leur défaite un caractère de sauvage énergie, que d'incendier la ville dont ils se déclaraient les représentants. Comme ils s'étaient imaginés, dans leur rôle de dictateurs militaires, que la vie des Parisiens était leur propriété, ainsi ils trouvèrent conforme à leur rôle d'édiles absolus, de détruire par le fer et le feu les monuments d'une ville qui n'avait plus de raison d'être, eux disparus.

Pendant tout le siège de Paris, ils avaient soutenu cette thèse étrange, que les défenseurs de la ville devaient, s'ils étaient vaincus, s'ensevelir sous ses ruines. C'était un des lieux communs de leur parti, qu'on appelait pendant cette période le parti de la guerre à outrance, qu'on devait faire de Paris un second Moscou, un autre Saragosse. Ils n'en firent rien; cependant, ayant toujours réservé leurs efforts, pendant la guerre contre la Prusse, pour une occasion plus heureuse et pour une guerre plus chère à leurs instincts, pendant le second siège ils renouvelèrent, avec plus de sincérité, les mêmes protestations, continuant d'assimiler Paris à Moscou et à Saragosse. L'assimilation était de plus en plus fautive. Moscou fut brûlée par l'autorité militaire, qui avait prévenu les habitants, pour empêcher l'établissement de l'ennemi national. L'incendie de Saragosse ne fut pas allumé en une seule fois, et en vertu d'un ordre réfléchi; mais il résulta du nombre

étonnant de bombes et d'obus que l'indomptable patience des défenseurs attira sur la ville. D'ailleurs, aucun de ces incendies, comme de ceux qu'on cita d'après l'histoire, ne mérite, même avec la supériorité du mobile patriotique, les éloges que les hommes d'État ou de club leur décernent. Il faut toute la rhétorique ignorante du fanatisme national ou politique pour admirer le barbare héroïsme de ces actes de désespoir, de suicide et de destruction.

Avec un mobile moins universellement accepté parmi les hommes que l'idée de patrie, les insurgés de Paris, mus par l'idée de frapper de terreur les imaginations, se sont attaqués à la plus complète représentation de l'humanité que renferme l'Europe moderne. La capitale de la pensée de l'Occident, de la révolution même qu'ils prétendaient défendre, est bien une autre ville que la métropole d'un empire oriental à demi-barbare ou que le chef-lieu d'une province d'Espagne. L'esprit de suppression universelle, représenté par la Commune cosmopolite, s'est flatté de détruire en un jour l'œuvre de la tradition universelle, que vingt siècles et vingt civilisations ont édifié à Paris.

Les découvertes nouvelles de la chimie, dont le prestige est si puissant sur l'esprit du peuple, offraient aux sectaires une tentation sur laquelle ils revenaient souvent. On avait beaucoup parlé, pendant la guerre de Prusse, du secret retrouvé du feu grégeois. Il n'est pas établi que l'invention de Callinique ait, en effet, pu éclairer de ses affreuses lueurs la nouvelle Byzance; mais les bombes incendiaires, dont plusieurs modèles furent présentés par les in-

vendeurs patriotes du siège de Paris, les fusées à la Congrève, dont on ne se servait que dans les colonies contre les nègres révoltés ou fugitifs; la dynamite, poudre à canon d'une force supérieure, furent recommandées pour mettre le feu au loin ou pour ouvrir des mines. La dynamite seule avait été employée pendant le siège, mais sans habileté et sans succès. Le pétrole parut tout surpasser. Cette huile, qui brûle dans l'eau comme le feu grégeois, qui s'enflamme au contact d'une étincelle, fut choisie pour mettre le feu de près. On savait que le sable et la terre seuls peuvent l'éteindre. Les incendiaires s'arrêtèrent à ce procédé.

Quoique l'idée d'incendier Paris flottât dans l'atmosphère politique que respiraient les chefs et la multitude de l'insurrection, cependant il est probable que l'organisation de l'incendie fut réservée à quelques auteurs. Un grand nombre de partisans de la Commune ont répudié l'emploi de ce moyen, et les ordres trouvés sur des chefs ou des messagers tués dans le combat ont permis de reconnaître la responsabilité personnelle de certains hommes. L'organisateur des incendies paraît avoir été Delescluze. Les noms de Delescluze, Régère, Ranvier, Johannard, Vésinier, Brunel et Dombrowski se lisent au bas d'un ordre d'incendie général. Millière, avec 150 fuséens, devait incendier la rive gauche. Dereure, avec 100 autres, le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> arrondissement; Billioray, avec 100 autres, le IX<sup>e</sup>, le X<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup>; Vésinier, avec 50 hommes, devait incendier les boulevards de la Madeleine à la Bastille.

Ils avaient organisé un corps d'incendiaires appelés



*fuséens*. Ils devaient, d'après l'origine du mot, jeter des fusées ; ils paraissent avoir, au contraire, enduit les boiseries et les tentures des monuments à détruire, ou jeté dans les caves certaines quantités d'huile minérale, à laquelle ils mettaient le feu en jetant des allumettes. Des femmes et des enfants furent instruits dans cet art épouvantable, et, pendant les six jours de bataille qui suivirent le premier incendie des monuments, on les vit jeter le pétrole dans les caves ou y introduire des mèches inflammables. Ils marchaient ainsi à une mort certaine, car, au milieu des soldats, et la circulation des habitants devenant rare, ils étaient bien vite reconnus. On les fusillait immédiatement.

L'organisation de l'incendie concourait avec les opérations militaires.

On retrouva plus tard à la mairie du Panthéon les ordres donnés par le « citoyen » Régère, membre de la Commune, pour la *défense* de cet arrondissement. L'incendie avait sa part dans l'œuvre de « défense ». Les uns avaient leurs postes aux barricades, d'autres à l'entrée des égouts ; tel était chargé des subsistances, tel autre des munitions. Le « citoyen » Millière était chargé de « brûler les maisons ». Par pudeur, le membre délégué de la Commune a écrit ces derniers mots en anglais. (*House burding.*)

Les francs-tireurs de la Commune en uniforme de chasseurs à pied qui étaient chargés de surveiller les incendiaires et d'aider à l'exécution des ordres suprêmes du Comité de salut public ; ces francs-tireurs, campés place Vendôme, ont d'abord occupé les Tuileries dans la soirée du 23, puis l'Oratoire

protestant, rue Saint-Honoré, et enfin l'Hôtel-de-Ville, où les accompagna Bergeret, qui jusque-là s'était tenu au Louvre, d'où il transmettait ses ordres aux pétroleuses et aux francs-tireurs chargés de mettre le feu à cette partie de Paris.

Il est parfaitement avéré, dit un journal, qu'ils ont arrêté tous les secours envoyés au Palais-Royal, fusillé les pompiers et arrêté les passants.

Le 22, le feu fut mis au Palais-de-Justice. On vit en effet, le 24 au matin, deux lignes de feu marquer les Tuileries et l'Hôtel-de-Ville ; on sut par là que la Commune abandonnait son quartier général. Dans la journée et les jours suivants, on remarqua des tentatives d'incendie des églises ; le vendredi 27 vit l'incendie des Magasins-Généraux et des théâtres. Tous les jours, les maisons particulières furent l'objet de tentatives semblables, jusqu'à la fin de l'insurrection. En outre, le feu fut mis en divers endroits par les obus remplis de pétrole que lançaient les insurgés, de leurs batteries de Belleville et de La Chapelle, à travers tout Paris.

Quand tout fut terminé, on put mesurer rapidement la grandeur de nos pertes, sur lesquelles on n'avait jusque-là ni à Paris, ni hors Paris, de données précises. On trouva les Tuileries réduites aux deux premiers étages ; le troisième enlevé, ainsi que le dôme ; l'intérieur entièrement détruit. L'Hôtel-de-Ville n'avait plus que ses murs et l'étage supérieur manquait. Les murs seuls restaient également au palais du Conseil d'État, au palais de la Légion d'honneur. Les galeries du Carrousel avaient perdu aussi l'étage supérieur. Les murs seuls restaient aux

deux autres étages, entourant les débris fumants. L'intérieur de la bibliothèque du Louvre était anéanti. Le Palais-de-Justice avait perdu plusieurs corps de bâtiments; la Préfecture de police était détruite. Le théâtre de la Porte-Saint-Martin, les magasins du chemin de fer du Nord, à La Villette, sont entièrement consumés. L'Arsenal, le Théâtre-Lyrique n'ont plus que leurs murs. Des cavernes noires s'ouvrent à l'entrée de la rue du Bac, à presque toutes les entrées des maisons de la rue de Lille, à l'entrée du boulevard du Prince-Eugène, aux angles du boulevard de Sébastopol et de la rue de Rivoli et sur la place de la Bastille. Dans le quartier de la Madeleine, des maisons n'ont plus que la façade extérieure; trois angles de la rue Royale et de la rue Saint-Honoré sont des monceaux de cendres. Le Ministère des finances a perdu même le mur de la façade. L'incendie a découvert trois perspectives d'arcades noircies, d'une tristesse de ruine romaine qui serait récente.

Les pertes de l'art, autres que celles de l'architecture, sont les statues et les tableaux de la bibliothèque du Louvre; les statues extérieures et intérieures de l'Hôtel-de-Ville, les tableaux de ses salles, les décorations de tous les palais détruits. Les pertes de la pensée sont : la bibliothèque entière du Louvre, la bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville, la bibliothèque du Conseil d'État. Les pertes de la vie sociale sont, les actes de l'état civil déposés en double à l'Hôtel-de-Ville (avenue Victoria) et au greffe du Palais-de-Justice. Ces actes comprenaient tous ceux des communes annexées en 1860 et rédigés anté-

rieurement à l'annexion. Une centralisation malentendue du dernier règne les avait réunies au centre de Paris, tout près de leurs doubles, qui sont également détruits. Sont perdues également les archives du Conseil d'État et de la Cour des comptes et tous les titres qui se trouvaient au Ministère des finances.

Le nombre des personnes qui ont péri dans les incendies des maisons particulières n'a pu être encore déterminé. Sept cadavres ont été retrouvés dans une maison incendiée de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, à l'angle de la rue Royale. Ces personnes s'étaient réfugiées dans la cave pour éviter les obus et les balles. Le fils de l'une d'elles, pendant ce temps, blessé, se mourait dans une ambulance voisine. La cave ayant été incendiée par le pétrole, elles ont péri là, et de quelle mort affreuse !

On peut voir, par cette énumération, que jamais un peuple n'avait été aussi profondément atteint, à la fois, dans ses biens, dans ses traditions, dans ses arts et dans sa vie même, par une destruction réfléchie et immédiate. C'est le vœu du tyran romain.

Une attention douloureuse et inquiète s'attache à recueillir tous les détails de ces ruines et tous les épisodes qui marquèrent l'œuvre de destruction de chaque édifice, ou la fin de ses auteurs.

Le « citoyen » Napias-Piquet incendiait le 1<sup>er</sup> arrondissement, à la mairie duquel il s'était nommé délégué.

Il fit mettre le feu à la bibliothèque du Louvre, au Palais-Royal, etc. Il allait par les rues la canne levée, pressant, frappant quelquefois ses infâmes complices : Il ne fallait pas, disait-il, qu'il restât

une seule pierre debout dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Quant aux magasins du Louvre, on vit que sa menace n'était pas vaine, puisque vendredi on a trouvé dans la boutique du pharmacien nouvellement acquise par la Société plusieurs boîtes de bombes incendiaires.

L'incendie du Palais-de-Justice est l'œuvre de Raoul Rigault.

Il s'était établi dans les bureaux du procureur général à la Cour de cassation. Au moment où il apprit que l'armée de Versailles entrait dans Paris, il dressait les actes d'accusation contre les otages qui furent assassinés le lendemain.

Il partit, laissant son substitut, Wurtz, chargé du soin de répandre du pétrole dans tous les appartements du palais.

Celui-ci envoya chercher le 92<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale.

En même temps il faisait demander à un commissaire de police du Palais-de-Justice, nommé Breuillé, deux citoyens pour badigeonner les murs.

En les voyant répandre à flots le liquide incendiaire, le plus jeune des gardes du palais, Arthur Receveur, se jeta sur ces misérables pour les empêcher de continuer leur besogne, mais Wurtz le fit arrêter. Les autres gardes, Delumeau, Amiard, Receveur père, Souze et Élie, tentèrent un dernier effort et supplièrent les incendiaires de s'arrêter. Pour toute réponse on leur mit le pistolet sur la gorge et on les renvoya.

Quelques minutes après leur départ, vers trois

heures de l'après-midi, lundi, le feu éclatait sur onze points différents à la fois.

Il en était de même à la Préfecture de police.

Le mardi, Ferré, après s'être entendu avec Levraut, chef de division à la Préfecture, décida que les bâtiments de la police seraient enduits de pétrole et que le feu y serait mis ; mais comme le concierge Charlet s'opposait énergiquement à ce badigeonnage, on l'emprisonna au dépôt de la Préfecture de police.

Ferré et ses complices incendièrent le grand salon avec un certain appareil.

Un drapeau tricolore, que les insurgés prétendaient avoir pris à l'armée, fut placé au milieu du grand salon, les fauteuils et canapés rangés autour. Des insurgés répandirent sur le tout du pétrole et des cartouches.

Dans le cabinet du préfet, le délégué Ferré distribua à tous ses fidèles de l'argent pour le porter aux barricades. Néanmoins il a dû rester des sommes considérables qu'on trouvera en lingots.

Tous les objets du culte, — ciboires, couronnes, etc., — en or ou en argent, se trouvaient là tortus, brisés, fondus.

La bataille se rapprochant, Ferré descendit avec deux commissaires au dépôt. Ils prirent le livre d'écrou. Une liste de cent noms fut dressée. On commença l'interrogatoire.

Un seul détenu fut condamné à mort, c'est le nommé Vaisset, accusé d'avoir donné près d'un million à la garde nationale. Lorsqu'il fut arrêté, il était porteur d'une somme de vingt mille francs.

Vaisset fut conduit par les *vengeurs de Flourens* près de la statue d'Henri IV. Un des commissaires dit aux insurgés :

— Citoyens, vous le voyez, nous faisons tout au grand jour. Voilà un misérable qui vous a trahis et qui va subir son châtement.

Vaisset ne prononça que ces simples mots : *Je vous pardonne ma mort...* et son crâne vola en éclats. On le jeta ensuite à la Seine.

Le soir de ce même jour, Théodore Ferré réunit dans un banquet vingt-huit de ses amis. Ils restèrent à table jusqu'à neuf heures du matin. Puis dans un état d'ivresse complet, ils abandonnèrent la Préfecture de police, après avoir mis le feu sur onze points différents à la fois.

Le 23 au soir, deux commissaires montèrent au bureau des casiers politiques, en firent un amas considérable, jetèrent du pétrole dessus et l'enflammèrent.

Dans la salle au-dessus, on avait placé vingt kilogrammes de poudre.

Le concierge, posté à l'une des fenêtres du dépôt, veillait. Dès qu'il aperçut les flammes, il demanda à ses compagnons de prison s'ils étaient décidés à lui prêter main-forte pour éteindre l'incendie.

La réponse affirmative fut unanime.

Charlet parvint à tordre un barreau de fer placé devant la fenêtre du dépôt et sauta dans la rue du Harlay-du-Palais ; ses compagnons imitèrent son exemple. Dès qu'ils furent réunis, ils se dirigèrent vers les bureaux de la première division (criminels,

voleurs, forçats, etc., etc.), et parvinrent ainsi à sauver une grande quantité de dossiers.

Le feu, mis à l'Hôtel-de-Ville, se communiqua rapidement aux bâtiments de l'Assistance publique, le mercredi soir à quatre heures, par le café Marquis, situé au coin du quai et de la place de l'Hôtel-de-Ville.

Huit jours après, les décombres fumaient encore; toute la partie qui fait face à la Seine et à l'avenue Victoria est consumée; il n'y a d'intact que la façade du côté de la place, et où se trouvaient les appartements du directeur et du secrétaire, et les salles du conseil.

Plusieurs maisons qui appartenaient à l'Assistance publique, l'une située quai de Gèvres, 6, et deux autres, avenue Victoria, 4 et 6, sont en cendres.

Le bâtiment de l'avenue Victoria, qui contenait les administrations de l'octroi, de l'état civil et la Caisse de la boulangerie, est également détruit.

Les dossiers consumés à l'Assistance publique sont ceux : des enfants assistés, de la comptabilité matières, du secrétariat, de la division des hospices et des hôpitaux, les archives et une partie du bureau des secours.

On a pu sauver les dossiers de la comptabilité en deniers et les bureaux de la caisse, ainsi qu'une partie des archives les plus anciennes qu'on avait mises dans les caves au temps de la guerre contre les Prussiens.

La mairie du IV<sup>e</sup> arrondissement fut incendiée mercredi soir, à sept heures. Quatre insurgés s'étaient détachés d'une des barricades avoisinantes, et,



secondés par des femmes, répandaient partout le pétrole.

L'aile qui donne sur la rue Vieille-du-Temple fut brûlée; les incendiaires avaient enduit de pétrole les boiseries de la salle des fêtes, célèbre dans la circonscription.

La veille, par un raffinement horrible de cruauté, ils avaient donné ordre à tout le personnel de passer la nuit à la mairie. Heureusement les malheureux, voués ainsi à la mort, eurent le temps de s'échapper. Pendant toute la nuit, les personnes placées dans les maisons avoisinantes, virent des hommes et des femmes qui attisaient le feu en remuant les papiers et autres combustibles que renfermaient la mairie.

L'on ne pouvait songer à porter secours, car toutes les conduites d'eau avaient été coupées, et les insurgés tiraient des barricades sur tous les gens qui passaient sans armes.

Pendant ce temps, dans la cour de la mairie, les gardes nationaux exécutaient des femmes accusées dont on ne sait quel crime. Il y en eut une qui se débattit entre leurs mains pendant un quart d'heure.

Ce fut un garçon de quatorze ans qui lui donna le coup de grâce.

L'incendie du Palais-Royal éclata le 24, vers trois heures et demie. Un commerçant du Palais-Royal accourut en toute hâte pour offrir ses services, un officier de la garde nationale menaça de tirer sur lui s'il ne se retirait pas en toute hâte; il ajouta que le quartier allait sauter et qu'il fallait que tout brûlât. Cependant, malgré ses menaces, deux pompes furent mises en fonction par les habitants du voisi-

nage. Il était quatre heures. Il n'y avait pas d'eau dans la cour des Fontaines; il fallut faire la chaîne dans le passage conduisant à la cour d'honneur.

Au milieu des coups de feu tirés de la barricade de la rue de Rivoli, on parvint à éteindre l'incendie allumé sur la terrasse.

A cinq heures, M. Sauve, capitaine au long cours, accompagné d'une forte escouade de maçons, établit une pompe dans la cour d'honneur et parvint à sauver une grande quantité de tableaux, marbres précieux, meubles, tentures, etc.

Les chaînes se formaient; malheureusement l'eau ne fournissait pas, les tuyaux avaient été coupés. A sept heures, une nouvelle escouade de pompiers arriva, mais déjà le pavillon n° 1 était entièrement consumé.

A l'arrivée des pompiers, on combattit le feu du pavillon n° 2 pour l'empêcher de se communiquer aux appartements de la princesse Clotilde.

On sauva tous les meubles de la chapelle avec tous les ornements d'église. La porte était sous scellés. Enfin, à huit heures, la ligne arriva! « Vive la ligne! » criait-on de toutes parts. « Vive la France! » On faisait des signaux avec un drapeau d'ambulance. On procéda alors avec plus de calme et d'ensemble.

Le feu gagnait toujours du côté du Théâtre-Français. Si le théâtre était atteint, tout le quartier pouvait brûler. Alors on eut l'idée d'attaquer le feu par le théâtre même et de se servir de ses tuyaux pour arrêter les progrès de l'incendie; les pompiers sa-paient la toiture. Enfin, à dix heures, l'eau arriva

en même temps que des compagnies du 12<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale.

Les fédérés fuirent de toutes parts. Alors des pompiers arrivèrent au pas de course, et après plusieurs heures de travail ils étaient maîtres du feu.

L'Hôtel-Dieu et Notre-Dame furent incendiés en même temps. Le mercredi 23 mai, à trois heures du matin, un officier d'état-major, *agent du Comité central*, vint à l'Hôtel-Dieu avec quinze individus qui escortaient deux tonnes de pétrole.

Les internes parvinrent à étouffer le feu et sauvèrent parmi les pensionnaires cent cinquante gardes nationaux et soldats de la Commune, qu'elle avait sacrifiés.

La foule du quartier, les femmes, les enfants suivaient les internes et les aidaient à éteindre le feu. Ils se rendirent ensemble à Notre-Dame, d'où sortait une noire colonne de fumée; ils entrèrent par la porte du clocher; le bedeau et le sonneur, malgré les menaces des fédérés, leur avaient donné les clefs.

Un brasier brûlait à la hauteur du chœur; une fois éteint, un autre brasier fut découvert à la hauteur du maître-autel; un troisième brasier se trouvait à la hauteur de la chaire, les fédérés avaient amoncelé des charges de pupitres, des balustrades; cet immense bûcher allait presque sous le grand orgue et se joignait à un autre, dressé autour d'un grand Christ et d'une statue de la Vierge. Des papiers étaient à la base, le pétrole avait manqué sans doute, et le feu devait atteindre ce bûcher en continuant ses ravages.

Grâce à de nombreux dévouements, le feu put être promptement éteint. Tous les troncs avaient été pillés et brisés ; les tabernacles, les reliquaires défoncés ; le lutrin de bronze était en mille pièces : c'était une immense dévastation.

Les boiseries du chœur furent préservées presque complètement ; le chœur et les orgues ne furent pas atteints.

La basilique fut sauvée, grâce à l'ignorance des insurgés. S'ils avaient mis le feu à la forêt de charpentes huit fois séculaires qui étaient les tours, il ne resterait aujourd'hui plus une pierre de cet admirable monument.

Saint-Eustache a été préservé de l'incendie ; les poutres seules du clocheton avaient été enflammées, mais d'autres parties de l'église ont été atteintes par des obus qui ont détérioré l'abside et fait effronder la chapelle de la Vierge ; beaucoup de peintures de M. Couture ont cruellement souffert.

C'est par hasard et grâce à la marche rapide des troupes que le Ministère de l'instruction publique n'a pas été incendié.

Lundi matin, Vaillant et son entourage se trouvaient au ministère, lorsque, entendant la fusillade, tous les communeux sortirent ; l'armée régulière était déjà maîtresse de la place.

On trouva sous le péristyle deux grandes caisses pleines de rondelles de sciure de bois, enveloppées de toile et imbibées de pétrole ; une préparation chimique y avait été mélangée, afin de provoquer une terrible explosion.

Les Archives nationales ont été préservées par des

fonctionnaires de la Commune elle-même, si l'on en croit l'ordre suivant, remis à M. Alfred Maury :

*Ministère de la Justice*

Paris, 24 mai 1871.

IMPRIMERIE NATIONALE

CABINET  
du Directeur

COMMUNE DE PARIS

Ce soir, à six heures, un ordre a été donné aux citoyens Debock (Louis-Guillaume) et Alavoine (André) d'empêcher par tous les moyens en leur pouvoir toute tentative d'incendie qui pourrait être faite aux Archives nationales.

Cet ordre a été sollicité par ces citoyens.

*Le directeur de l'Imprimerie nationale,*  
DEBOCK.

*Le délégué,*

A. ALAVOINE.

*P. S.* On ne doit pas ignorer que toute désobéissance aux ordres de la Commune ou du Comité du salut public entraîne la peine capitale.

Le mercredi matin, à sept heures, les fédérés mirent le feu au Théâtre-Lyrique; il brûla jusqu'au soir. Il ne restait plus que la façade, le foyer du public compris; tout le reste sans exception fut la proie des flammes.

Il y avait eu, en effet, peu de jours auparavant au Théâtre-Lyrique une représentation donnée par la Fédération artistique, et l'on n'avait pas eu le temps

encore de débarrasser la scène des décors et autres accessoires indispensables.

La même journée, vers quatre heures de l'après-midi, quatre hommes pénétraient dans la façade du théâtre par le café qui fait le coin du quai. Ils avaient eu, un quart d'heure auparavant, la précaution de faire sortir les pompiers.

Cinq personnes se trouvaient alors renfermées dans la salle; elles se sont conduites avec un courage vraiment remarquable.

Ce sont : le gazier Eugène Le Guillouet, le concierge Clément, un machiniste charpentier et deux employés du *Figaro*, les frères Margoutand, cachés là pour échapper aux poursuites dirigées contre les réfractaires de la garde nationale.

Les quatre incendiaires se dirigèrent d'abord vers le fond du théâtre, où se trouvait le magasin de menuiserie, plein de voliges et de collections de journaux; ils répandirent une bouteille de pétrole, et le feu se propagea rapidement jusqu'à la toiture, anéantissant pour plusieurs milliers de francs de costumes entassés dans les magasins.

L'incendie a duré deux jours et deux nuits. Dès le mercredi, le gazier avait, aidé de ses camarades, fait les plus grands efforts pour l'arrêter. Il fut secondé par les gendarmes enfermés depuis le 18 mars par les fédérés à la Conciergerie, et qui, aussitôt qu'ils furent libres, vinrent les aider dans ce sauvetage.

Le feu a été circonscrit dans la partie du théâtre comprise entre le mur du fond, appelé lointain, et la rue des Lavandières-Sainte-Opportune.

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin fut également incendié le mercredi. Ce quartier était hérissé de barricades, et la bataille y était incessante depuis deux jours.

Dès qu'on vit les premières flammes, un employé de la fabrique de pompes de la rue de Bondy fit mettre en batterie plusieurs pompes à incendie et les fit manœuvrer par les habitants du quartier. Des nuées de projectiles venaient continuellement s'abattre rue de Bondy et sur le boulevard Saint-Martin et faisaient de nombreuses victimes.

Les fédérés, embusqués au coin de la rue Bouchardon, tiraient aussi sur les courageux citoyens qui entraient ou sortaient du théâtre pour coopérer au sauvetage.

Vers deux heures du matin, le feu prit de l'autre côté de la rue de Bondy, au n° 80. Les bâtiments voisins, étant des constructions des plus légères, le danger devenait plus menaçant que jamais.

Un nouvel appel fut fait aux habitants; tous, hommes, femmes et enfants, coururent aux pompes et à la chaîne.

Jusqu'au 29 mai les pompes fonctionnèrent sans relâche.

Quant aux dégâts, ils sont considérables : sur le boulevard Saint-Martin, depuis la maison du restaurant Ronceray, il ne reste que des décombres jusqu'au n° 14, dont une boutique a été préservée; sur la rue de Bondy, depuis le même point de départ jusqu'au n° 15 inclusivement, il ne reste rien.

Des mesures étaient prises pour incendier les deux

Opéras; des torpilles, en nombre considérable, ont été découvertes au nouvel Opéra.

Ces engins explosibles étaient probablement reliés par un système souterrain avec d'autres torpilles, qui, depuis, ont été trouvées rue de la Paix et place Vendôme, autour du piédestal de la colonne.

A l'ancien Opéra, une représentation devait avoir lieu le 24. Le *Comité central* avait projeté de faire jouer la pièce, et, quand tout le monde eût été parti (eux les premiers), de terminer la scène par l'incendie complet du théâtre. Des tonneaux de pétrole ont été découverts.

La ruine la plus considérable du Nord-Est, dernier refuge de l'insurrection, est l'incendie des entrepôts de La Villette.

Ces entrepôts se composaient de trois bâtiments principaux, situés tous trois au bord du canal de l'Ouercq, l'un au n° 204 du boulevard de La Villette, au haut du faubourg Saint-Martin, les deux autres auprès du pont tournant, près de la rue de Crimée.

C'est le premier de ces corps de bâtiment qui a été incendié d'abord, dans l'après-midi de jeudi. Les insurgés, prévoyant qu'ils ne pourraient tenir longtemps encore à la barricade établie sur le boulevard, plusieurs d'entre eux vinrent répandre des bombes d'essences minérales au pied des murs de l'entrepôt et y mirent le feu. Il était impossible aux voisins de porter le moindre secours, car la barricade fut défendue pendant une demi-heure encore, et balles et obus y pleuvaient.

Cet entrepôt contenait peut-être pour 15 ou 20 millions de francs de marchandises, non-seulement en



blé, farine, avoine, colza, huile, mais surtout en objets de provenance exotique, cachemires des Indes, châles de Perse, soieries de Chine, etc., etc. C'était l'entrepôt des marchandises des colonies, et les magasins en étaient encombrés depuis la crise commerciale.

Une grande maison à trois étages, appartenant à MM. Fournier et Jules Lavaux, entrepositaires de la Compagnie de touage et des transports de la Seine, située n° 2, quai de Seine, a été totalement brûlée. Une machine installée pendant le siège pour moudre le grain, fut détruite.

Les bureaux de la Douane ont été réduits en cendres.

De l'autre côté du canal, au n° 6 du quai de la Loire, les flammes ont atteint la maison de MM. J.-C. Cavé et Melun, honorables négociants en vins en gros. Le feu a détruit tout l'immeuble.

Tous les magasins n'ayant qu'un rez-de-chaussée qui longent le canal ont été préservés; mais les deux corps de bâtiment situés à l'autre extrémité du bassin ont été incendiés à une heure d'intervalle dans la soirée de jeudi, un peu avant que les fédérés ne fussent forcés de se replier.

Ces magasins généraux renfermaient surtout, paraît-il, des grains, des cafés, de la cassonade, du sucre brut, du poivre, du riz, des caisses de lard et de biscuit.

De l'un des bâtiments, il ne reste qu'un seul pan de mur surmontant des amas de débris; de l'autre, plus grand, il reste presque deux murailles en entier.

Le Grenier d'abondance fut complètement brûlé; il formait le plus vaste des docks de Paris.

Un bâtiment en pierre, long de 350 mètres, s'élevait là sur le bord du canal, des caves magnifiques, trois étages de magasins, des grues puissantes, un chemin de fer, des bâtiments annexes, une salle de vente et une quantité d'environ 15 à 20 millions de marchandises ont été la proie des flammes.

Élevé en 1807, le Grenier d'abondance a longtemps servi de réserve aux boulangers de Paris, dont il contenait l'approvisionnement pour deux mois. La liberté de la boulangerie l'avait fait abandonner il y a quelques années, et un M. Godillot y avait établi un dock pour le commerce.

Il y avait là du blé, de l'huile, des spiritueux, du vin et une énorme quantité de morue. Toutes ces substances en combustion répandirent dans le quartier une odeur épouvantable. Rien ne put être sauvé.

Le Ministère des finances brûla huit jours,

La Cour des comptes,

La grande chancellerie de la Légion d'honneur,

Les Tuileries.

La bibliothèque du Louvre fut brûlée dans la soirée de mardi à mercredi.

Les fuséens entrèrent dans la loge du concierge, et lui intimèrent l'ordre de répandre lui-même le pétrole dans le premier dépôt confié à sa garde, s'il ne préférerait être immédiatement fusillé :

—Fusillez-moi, mais je n'incendierai pas la bibliothèque, leur répondit-il; et sa femme, qui était présente, fit preuve de la même fermeté et du

même courage. Les bandits délibérèrent alors, et, après s'être concertés, ils enfermèrent ces deux malheureux dans leur loge, en leur disant : On ne vous fusillera pas, mais vous allez griller tous deux !

Dix minutes après, la bibliothèque du Louvre était en flammes ; et ce ne fut que par une sorte de miracle que ses deux fidèles gardiens parvinrent à s'échapper.

L'incendie menaçait de gagner les galeries du Louvre. Grâce au dévouement d'une fraction du 8<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale, le feu put être conjuré.

Les galeries étaient sauvées et ces trésors inestimables étaient conservés au monde entier.

Cet incendie présentait un spectacle grandiose vu de la cour du Carrousel.

De l'autre côté de la Seine, une longue colonne de fumée noire et épaisse montant lentement dans les airs sans se dissiper ; plus loin, la fumée plus légère entremêlée d'étincelles des maisons de la rue du Bac et de la rue de Lille.

A gauche, les ruines des Tuileries flambant encore et s'écroulant pierre à pierre sous la pluie d'obus qui arrivait à chaque instant ; à droite, les flammes de l'Hôtel-de-Ville traçaient sur le fond bleu du ciel un large sillon sanglant.

Les travailleurs, placés dans la cour du Carrousel, faisaient la chaîne sans se préoccuper des balles, des boîtes à mitraille et des obus qui éclataient avec un fracas terrible, brisant, blessant ou tuant sur leur passage.

Impossible de songer à aller chercher des secours ;

la rue de Rivoli et le quai étaient balayés par les balles des fédérés qui tenaient la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et la tête du pont Notre-Dame.

On crut d'abord à l'incendie de Bercy. Il n'y avait de détruit que le vaste et beau bâtiment situé sur le boulevard Mazas, à l'angle de la rue de Bercy et contigu à la gare du chemin de fer de Lyon. Ce bâtiment contenait les bureaux de l'exploitation et de la traction de la compagnie.

Au nombre des immeubles privés qui ont été incendiés, il faut citer les maisons 9, 11 et 13 du boulevard Sébastopol, une partie du magasin de Pygmalion, le café situé à l'angle de ce boulevard et de la rue de Rivoli, la moitié des maisons de la rue Boissy-d'Anglas, de la place de la Madeleine, toute la croisée de la rue Royale et de la rue Saint-Honoré, les maisons de la rue de Lille.

Le café Gibé, à l'angle du boulevard Beaumarchais et de la rue Sainte-Antoine, est entièrement détruit. La brasserie voisine à l'enseigne des *Phares de la Bastille* est également brûlée.

L'Arsenal, la direction des poudres et salpêtres et la capsulerie de la guerre ont été incendiés. Il n'en reste debout que les gros murs.

La maison qu'on aperçoit de la place, à l'extrémité du boulevard Richard-Lenoir, a été incendiée par les obus. Les insurgés ont brûlé la maison située à l'angle de la rue d'Aval et du même boulevard. Enfin, la cour d'Amoye et toutes les maisons de la rue de la Roquette, entre la place et la rue d'Aval, sont entièrement détruites.

L'incendie de Paris fut considéré comme un dé-

sastre national. Si quelques paysans montrèrent, comme on l'a dit, une joie stupide, l'immense majorité de la population sentit toute l'étendue de cette perte.

Des secours arrivèrent des départements dès le mercredi matin ; les premiers arrivés furent ceux de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Marne et toute la banlieue.

Ils étaient sous la direction unique du colonel Willermé.

Leur tâche était des plus rudes, et ils se sont vengés d'une façon bien française de l'idiote chanson : *les Pompiers de Nanterre*, en démontrant aux Parisiens que s'ils allaient jadis « à l'exercice avec leurs femmes et leur fisse », ils savaient aussi aller au feu avec un grand courage et une grande abnégation.

Combien, au contraire, était horrible le rôle des misérables pompiers de la Commune, poursuivant leur œuvre de mort et de dévastation, après l'incendie allumé par les fédérés.

Ces hommes sans nom arrosaient les monuments et les maisons en flammes avec du pétrole au lieu d'eau.

Beaucoup pris en flagrant délit furent passés par les armes.

Pendant que Paris brûlait, des femmes, des enfants jetaient dans les caves des matières incendiaires ; aussitôt qu'on s'en aperçut, on fit boucher hermétiquement les soupiraux des caves et les ouvertures des sous-sols.

Cette mesure arrêta net les exploits des incendiaires, dont beaucoup rendront à la justice un

compte sévère. Puissent leurs révélations faire arrêter les infâmes promoteurs de ces actes monstrueux, qui ont failli détruire la première ville du monde.

Détruire, le mot est exact, car ils étaient décidés à faire sauter Paris entier.

Les insurgés avaient dans ce but accumulé des matières explosibles dans les égouts et établi des fils qui se rejoignaient tous à un point central, l'Observatoire.

Tous ces fils avaient été coupés avant l'entrée des troupes dans Paris. Un conduit souterrain avait été creusé à cet effet entre les caves d'une maison du boulevard d'Enfer et l'égout.

On frémit à l'idée de l'épouvantable désastre qu'aurait causé l'exécution de ce projet.

## CONSIDÉRATIONS POLITIQUES ET MORALES

---

Il faut remonter des faits aux lois. Les événements qui viennent d'être racontés ne sont variés qu'en apparence. L'organisation militaire, et qui assura leur exécution, les rendait seule possibles; il est probable que le lecteur, en les voyant se dérouler, aura senti à chaque instant l'unité de leur cause et la monotonie de l'histoire.

La révolution du 18 mars 1871 ne put s'accomplir, comme tous les grands changements politiques, que par la force des armes. Elle était le dernier terme d'une période historique, ouverte en 1852, et qui paraît destinée à faire la preuve de l'organisation militaire par l'absurde, afin que la guerre soit éliminée de l'humanité.

L'histoire du second Empire est un organisme complet, dont l'activité ne s'arrête pas à la dé-

chéance de l'empereur. Loin de là, cette activité se poursuit à travers des changements politiques sans importance, jusqu'à l'entier épuisement du principe militaire. C'est par l'armée que l'Empire ou la monarchie démocratique s'établit. Le coup d'État exécuté le 2 décembre 1851, au moyen de l'armée permanente, ouvrit une première période que les politiques appellent le rétablissement de l'ordre, et qui consista à établir une trêve entre la bourgeoisie et le peuple, en conservant tous les abus, en consacrant tous les préjugés, en justifiant toutes les supériorités artificielles, celle de la naissance par le rétablissement de la noblesse, celle de l'argent par l'ajournement des questions sociales, celle du nombre par le suffrage universel.

Les supériorités naturelles, l'intelligence et la vertu ne purent se faire jour que par une habileté soutenue, à la fois favorisées et gênées par un système incomplet d'instruction publique. La seconde période de l'Empire s'ouvrit en 1855. Alors la France, enrichie par une extrême liberté de l'industrie et de la banque, employa l'armée permanente à la défense des principes démocratiques qui s'imposaient partout aux gouvernements; le principe des nationalités et le suffrage universel, la diffusion du bien-être, l'enrichissement inouï des paysans, à qui le pouvoir politique avait pensé, et l'accumulation des ouvriers dans les villes, où une vie d'une facilité inouïe leur assura l'influence sur la direction des idées sociales, et leur permit de s'organiser en vue de l'usurpation du pouvoir politique. Ce régime n'eût pas duré sans l'armée permanente,



qui maintenait les ouvriers dans la paix et qui établissait à l'étranger les théories politiques démocratiques.

A la faveur de ces triomphes et de cette vie de plaisirs et de luxe, le principe de la liberté politique put se rétablir; les conditions du gouvernement contrôlé furent graduellement accordées à la bourgeoisie, qui, représentée presque exclusivement, en politique, par les avocats, acquit assez facilement le don de propager les idées fausses pour donner aux idées de domination qui animaient les ouvriers une apparence de conséquence logique avec les principes du libéralisme. L'empire libéral ne se soutenait contre la force des ouvriers que par l'armée permanente, mais les avocats qui soutenaient l'empire libéral contestaient le principe de l'armée permanente et proposaient l'armement de tous les citoyens, dans la pensée qu'ils ne feraient usage de leurs armes que pour renverser la monarchie, et que cet armement serait en réalité la fin du militarisme. L'Empire résolut alors de retourner à son principe; il écrasa le libéralisme et la République sous le vote des paysans, et pour éviter toute reddition de compte avec ces vaincus, autant que pour satisfaire la manie nationale, il engagea la guerre avec son armée permanente contre une nation chez laquelle étaient appliqués les principes d'armement universel réclamés par les républicains. Des États militaires périssent ordinairement par la décadence de l'armée.

L'armée permanente de l'Empire fondit comme cire devant la garde nationale allemande. La France, incapable de reconnaître l'impossibilité de conti-

nuer la guerre, évoqua les souvenirs et les légendes de la Révolution, et déclara l'identité du citoyen et du soldat (10 août 1870). Ici commence la dernière période du second Empire, dont le caractère est d'avoir versé l'armée dans la nation, et fait de la nation une armée.

Les démocrates entrés dans les conseils de l'Empire favorisèrent cette révolution. Ils inoculèrent à toute la France l'esprit militaire dont l'armée seule était animée, et qu'ils avaient dénoncé pendant vingt ans comme l'ennemi de la liberté. Mais de même qu'en politique, le despotisme ne leur paraît plus le despotisme s'il est exercé en nom collectif; de même en fait d'organisation militaire, ils réservent le nom de soldatesque aux armées payées et livrées de force par un gouvernement monarchique, ne reconnaissant pas ce caractère aux armées formées de force par un gouvernement républicain.

L'esprit des ouvriers de Paris n'était que trop conforme à ces idées, car si pendant l'Empire ils avaient approuvé les déclamations des démocrates contre la guerre et les dissertations des socialistes sur la fraternité des hommes et sur l'abolition des frontières, dès qu'ils furent en possession de leurs armes, l'esprit de patriotisme s'exalta chez eux jusqu'à la fureur, et la guerre leur parut nécessaire au triomphe de la République, car ils n'admettent que la propagande par la force. Alors apparut l'identité de la démocratie et de la guerre, car, sans parler de la loi physiologique, que les ouvriers ont à peu près les idées et le caractère des enfants, et que, comme les enfants et les peuples enfants, le travail le plus

attrayant pour eux est l'exercice militaire. Une loi politique s'y ajoute, c'est que la démocratie est la souveraineté du nombre, et le nombre est la force, et la force ne se trouve en définitive que dans une armée. Le principe de la garde nationale changea donc tout à fait, passant de la bourgeoisie au peuple ; au lieu d'être une parade militaire, auxiliaire honnête de la police et corps politique destiné à décider, par son abstention, les questions, crises de la royauté constitutionnelle, elle devint l'armée permanente universalisée.

Cette transformation de tous les citoyens en soldats n'ajoutait pas un atome de probabilité à la victoire, parce que le succès de la guerre ne dépend ni du nombre, ni de la valeur, ni de la discipline des soldats, éléments pourtant essentiels, mais encore de la science des généraux et de l'habileté des intendances, éléments non moins indispensables, que l'armée permanente n'avait pu réunir, et qui n'avaient pas de raison de se trouver davantage dans la garde nationale armée. La France marchait donc de défaites en défaites, et, incapable de se douter qu'elle périssait militairement pour avoir perdu l'intelligence, elle croyait, selon sa coutume, que le vice devait se trouver dans l'insuffisance du sentiment et dans l'imperfection des formes politiques. C'est pourquoi les Parisiens, après la capitulation de l'empereur, au lieu de garder l'Empire le temps nécessaire pour faire la paix, crurent accélérer la guerre en proclamant la République. Ils rendirent, en effet, la guerre plus inévitable par le contraste absolu qu'ils établirent entre leurs mœurs politiques

et les autres nations de l'Europe, et par la terreur, en partie fondée sur des préjugés, en partie fondée sur des observations, que le nom de République inspirait aux riches, aux lettrés et aux femmes. Le gouvernement timide et incapable qui s'établit à la faveur de ce premier mouvement désirait la paix par principe humanitaire et par une vue assez nette de la situation militaire; mais il n'osait la faire de peur de mécontenter les ouvriers, à qui la propagande républicaine et socialiste paraissait nécessiter la guerre à outrance. Le Gouvernement de la défense nationale était aussi jeté dans le parti militaire par ses préjugés historiques, par l'amour-propre patriotique et par le vague espoir de se tirer d'une situation à coups de force, espoir qui n'abandonne jamais les Français.

L'incapacité de faire des sacrifices, manie également nationale, les dirigea dans leurs négociations pour la paix. Ils demandèrent la paix en refusant de se mettre devant les yeux les conditions auxquelles elle était possible. Ils furent donc entraînés dans la guerre, qu'ils faisaient mal, et devinrent à la fin les esclaves du parti démocratique socialiste, qui n'avait de salut que dans la guerre à outrance. En France, en effet, toute révolution politique supprime l'industrie, et tout ouvrier sans travail devient soldat. Les logiciens de la République résolurent de remplacer le Gouvernement de la défense nationale, et ils furent au moment de l'emporter. Il devait être facile de prévoir que dans la garde nationale les bataillons nouvellement organisés seraient l'armée de la guerre à outrance.

La République, qui avait paru en septembre devoir faire sortir les armées du sol et la victoire du ciel, s'étant montrée insuffisante pour cette mission, le peuple armé pensa naturellement qu'en remettant à la municipalité de Paris le pouvoir absolu que le peuple de Paris, dans sa confiance incurable, avait remis au gouvernement sur les personnes et sur les biens, on obtiendrait une action militaire plus énergique.

Il ne se trompait pas, car le pouvoir exercé dans une ville, surtout dans une ville fermée, est beaucoup plus effectif que le pouvoir exercé sur le territoire de toute une nation. Mais la majorité de la garde nationale n'était pas encore détachée du gouvernement, et l'insurrection ne réussit à amener entre la Commune et le gouvernement qu'une transaction, que celui-ci réussit le lendemain à transformer en victoire complète, les bataillons de la Commune s'étant dispersés. Il se produisit néanmoins ce phénomène, commun en France, que le gouvernement vainqueur, quelle que soit l'étendue de sa victoire, est obligé de faire des concessions à l'opinion des vaincus, et l'âme militaire de Belleville sembla passer dans toute la France. La guerre, regardée au mois de septembre comme impossible avant l'investissement de Paris, commença par paraître raisonnable à la bourgeoisie. On rejeta d'un commun accord, malgré les réclamations des lettrés, toute proposition d'armistice. On inventa des victoires, on déclara fausses toutes les nouvelles de défaites, et on professa couramment que le gouvernement avait pour mission de surexciter les courages. Les Français ont

toujours eu peu de goût pour la vérité. Leurs habitudes de raisonnement spiritualiste les portent à croire que ce qui est dans leur esprit doit être dans les choses. Le gouvernement, qui finissait par croire ce qu'il écrivait, s'associa donc à toutes les folies militaires; il accorda la sortie en apparence, mais il fit tuer quelques gardes nationaux pour leur montrer que la guerre tuait. Cet argument eut effet sur la bourgeoisie, et elle accueillit avec une joie mal déguisée la paix que le gouvernement se décida enfin à conclure. Mais le peuple ne fut pas convaincu; il voulait donner son sang pour la patrie, et la capitulation de Paris lui laissa un long ressentiment.

A partir de la capitulation, la bourgeoisie ne voulait plus voir un fusil. Elle avait soif de paix, de travail, de plaisir, de richesse, de luxe, d'honneurs et de pouvoir. Le peuple, à qui toutes ces choses sont indifférentes, sauf le pouvoir, ne voulait plus quitter la vie militaire : les cinq mois de siège, qui pour la bourgeoisie n'étaient qu'un cauchemar, étaient pour lui un âge d'or. Quand il vit que l'armistice ramenait l'Assemblée, l'Assemblée le règne de la parole, et peut-être les institutions monarchiques, il eut horreur de retomber dans le bagne où il avait travaillé jusqu'au 4 septembre; il voulut à tout prix conserver les privilèges de la vie héroïque, les armes, l'oisiveté, la nourriture aux frais de l'État, les discussions et les votes politiques, tout ce qui faisait l'orgueil et l'agrément d'un des peuples militaires, les Spartiates ou les Suèves. Il remonta d'un bond le cours des siècles, et, laissant la bourgeoisie à la nourriture pacifique des temps modernes, il ré-

solut de refaire la vie de la côte antique ou de la république italienne. Montmartre fut transformé en acropole, où le génie de la guerre menaça la ville pacifique, attendit la répression militaire, provoqua la provocation. C'est ici que commencent les événements que nous avons racontés : l'histoire du second Empire, où la preuve de la guerre par l'absurde entre alors dans une cinquième période, celle du gouvernement direct de la soldatesque, réduite dans la période précédente (10 août 1870 — 18 mars 1871). Le mouvement alternatif de l'histoire, qui fait passer les formes nationales de la concentration à l'expansion, ramenait par toutes les voies le régime fédératif : par la discussion des limites de l'État, qu'on reconnaissait avoir absorbé abusivement les droits de l'individu, des communes et des provinces; par la dissolution sociale résultant du démembrement de la conquête. Tout empire militaire et démocratique périt par l'invasion des rois et des peuples du Nord. Toute invasion en se retirant laisse l'aristocratie se constituer une hiérarchie territoriale, et les villes organiser une participation plus effective de tous à la vie politique. La première forme de la fédération s'appelle féodalité, la seconde commune. Ces deux formes sont hostiles précisément à cause de l'identité de leur principe, qui fait éclater l'opposition des intérêts moraux et des intérêts urbains, que la centralisation maintenait sous des compromis.

La fédération, qui semblerait le principe de la paix, est, au contraire, la source de guerres incessantes, à cause de l'extrême diversité d'intérêts et

d'esprits que créent la vie rurale et la vie urbaine. La garde nationale de Paris devait arriver fatalement à une fédération analogue aux Ghildes du Moyen Age : les traditions des ouvriers, leur orgueil et leurs exclusions professionnelles, leur dédain des principes abstraits de liberté commerciale qui ont triomphé en 1789, devaient nécessairement ramener Paris à l'état d'une république italienne. La guerre économique fut toute la vie des républiques italiennes. Le grand duel des villes et des campagnes, qui traverse toute l'histoire, fut alors déclaré avec toute la solennité de la théorie. Il est inutile de rechercher si c'est la vie des villes ou la vie des campagnes qui produit les esprits les plus bornés et les idées les plus fausses. Il est certain que les ouvriers et les paysans sont animés les uns contre les autres d'un indicible mépris. Le dédain est égal, quoique moins naïf, entre les beaux esprits des villes et les honnêtes gens des campagnes. La province reproche à Paris de lui envoyer tous les vingt ans des révolutions violentes et militaires et des proconsuls incapables et ridicules, d'absorber toutes les richesses, de fausser les idées par l'uniformité dégradante des opinions. Paris reproche à la province de lui imposer pendant vingt ans des gouvernements non moins incapables et ridicules, de s'opposer aux progrès des idées et de voter contre l'étranger des guerres que Paris soutient seul. L'inanité de ces reproches réciproques est évidente : les révolutions faites à Paris et les réactions consacrées en province n'étant que des alternatives de gouvernement qui se produiraient dans tout état donné, et la corruption morale comme la



niaiserie intellectuelle de Paris n'étant, au fond, que l'exutoire de la province, la révolution communale actuelle n'est pas l'œuvre des Parisiens de naissance ni de tradition, mais des provinciaux déclassés, qu'un système d'instruction, combiné pour créer des sots, fait successivement, selon une série lamentable, étudiants fanatiques, piliers de café, apôtres, dictateurs et inquisiteurs. Paris ne les eût pas fait naître; la province ne les eût pas cultivés. Il a fallu la combinaison d'une province sans cadres et sans emplois et d'une capitale sans instruction publique suffisante pour donner de pareils maîtres à la province et à Paris.

Ces fanatiques s'entendent parfaitement avec les ouvriers des grandes villes. Ils ont, comme eux, l'instruction rapide, abstraite, limitée et sans progrès, l'esprit absolu et négatif, l'aversion du doute, l'amour de l'uniformité. C'est, d'ailleurs, l'esprit latin, et leur politique ne diffère du césarisme que par l'emploi de la force militaire à la propagande des folies collectives; elle ne diffère du jésuitisme que par la différence de l'objet que le fanatisme se propose.

La France, entre leurs mains, ne change donc pas même de préjugés.

Ce gouvernement, qui proscriit les prêtres et qui démolit les statues des empereurs, n'est au fond qu'une église militaire. Il fait exécuter ses décrets par l'armée de prétoriens qui les lui impose; il fausse la fédération par le transfert des droits absolus de l'État à la Commune; et, dépassant le préjugé patriotique, qui attribue aux gou-

verneurs un droit sur la personne des citoyens pour la défense nationale, il fait de la guerre civile un devoir. Il impose la foi ou la mort.

On ne doit pas s'étonner que la Commune de Paris, qui s'annonçait comme le gouvernement de la philosophie et du socialisme, n'ait rien fait, pendant son mois de règne, ni pour l'affranchissement des esprits, ni pour l'amélioration du sort du peuple. Ce n'est pas parce que, en raison des nécessités militaires, le temps lui a manqué; les gouvernements révolutionnaires disent tous cela, et on ne le croit pas, parce que, s'ils n'ont pas le temps quand ils sont au pouvoir et qu'ils font battre des armées, ils ne l'auront jamais; c'est parce que la Commune, comme ces gouvernements, s'étant établie par des moyens militaires, et n'ayant pas d'autre ressource que la guerre, était, par essence, un gouvernement ennemi de la liberté de la pensée et indifférent à la misère. On ne trouve d'autres décrets relatifs à l'enseignement qu'une circulaire vague où il est recommandé aux instituteurs de ne donner aux élèves que des notions expérimentales et scientifiques, et d'exclure toute explication religieuse ou métaphysique des faits; méthode de pure négation, qui, assurément, ne mettra pas d'idées fausses dans l'esprit des enfants, mais qui n'en mettra aucune. La seule manière d'ouvrir les esprits à la philosophie et à la science est de leur faire connaître, au connaître, à profusion, tous les systèmes imaginatifs qui ont précédé les méthodes positives. Mais c'est la tradition de l'école rationaliste française de procéder par exclusion au lieu de procéder par exposition et discussion,

ce qui a empêché toute haute culture philosophique de s'établir parmi nous. Quant au problème de la misère, la Commune avoua qu'elle n'en avait pas la solution : elle promit, comme Rochefort, d'étudier les questions sociales ; et, en fait de mesures économiques, elle para tant bien que mal à la question des loyers et des échéances par des décrets ni plus ni moins raisonnés en finances que ceux de l'Assemblée de Versailles ou de toute assemblée ; elle interdit la mendicité qui était le résultat même de sa politique. Ces deux lacunes du gouvernement de la Commune, l'incapacité philosophique et l'incapacité sociale, n'étaient que les deux faces du vice radical du système, la manie militaire. L'état militaire est, par nature, productif d'ignorance et productif de misère. Il est productif d'ignorance parce qu'il soumet tous les participants à une législation sommaire, exclusive de discussion, ennemie de toute tolérance et impatiente de toute contradiction ; il est productif de misère parce qu'il est exclusif du travail et qu'il ramène la société à cette phase primitive où l'homme consommant sans produire, est contraint de se réduire à la satisfaction des premiers besoins au moyen de ressources conquises par la force et par là même nécessairement limitées.

Ainsi ce gouvernement, avec ses immenses prétentions philosophiques et sociales, n'aboutissait, d'une part, qu'à une vague profession de foi athée qui se traduisit par des persécutions grossières ; d'autre part, qu'à la distribution des premiers moyens d'existence à une foule armée, entourée de tous côtés des tableaux réels de la misère. La durée

d'un tel système, comme tous les gouvernements militaires, était subordonnée aux ressources financières, *ce trésor* dont il disposait. Il lui vint cependant un autre appui.

L'ignorance politique des Français est notoire ; mais entre tous les Français, les Parisiens sont certainement les plus dépourvus de tout esprit politique. La Commune de Paris, qui ne fut d'abord soutenue que de ses prétoriens et des petits marchands et ouvriers enchantés de ne pas payer leur terme, vit peu à peu venir à elle des bourgeois prétendus théoriciens qui se prirent comme des oiseaux au piège à son programme fédéraliste. Les Français ont, pour juger un parti au pouvoir, un axiome d'une extravagance parfaite : *c'est que les hommes ne sont rien, les idées sont tout*. C'est précisément le contraire : les idées ne sont rien, en tant que critérium du gouvernement qui les affiche. Un programme n'est pas la propriété privée du parti qui le crie le plus fort : et la preuve, c'est que les idées de fédération étaient bien autrement raisonnées dans le parti des ruraux que dans la Commune de Paris. D'ailleurs, un parti au pouvoir ne peut presque jamais réaliser son programme, et quand il le peut, il cesse de le vouloir, parce que son programme n'ayant pris faveur qu'en raison de son libéralisme, le premier acte du gouvernement qui l'appliquerait devrait être de disparaître. Au contraire, les hommes sont tout, et le degré de liberté dont on jouit sous un gouvernement se mesure exactement aux lumières, à l'éducation et à l'honnêteté des hommes qui remplissent toutes les fonctions. C'est donc par ses actes

qu'on juge un gouvernement, non par son programme ; mais la bourgeoisie Scribe et rhétoricienne était incapable de faire la distinction dans ce sens. Elle faisait bon marché des hommes de la Commune et de leurs actes, mais elle approuvait leurs déclamations, et c'est avec un secret espoir qu'elle la vit faire la guerre au gouvernement central. Elle comptait, dans les combats meurtriers entre Français, pêcher au moins, lorsque l'ordre serait rétabli, un petit conseil municipal et des libertés à sa taille. Sa déception fut grande quand la Commune, par sa proclamation au peuple français, leva le masque, et déclara que son programme, bien loin de se réduire à la revendication des libertés municipales sous la souveraineté de la nation, comprenait la souveraineté absolue de chaque commune, la suppression de l'Assemblée nationale et la fédération des communes, en vue d'établir des institutions uniformes pour toute la France, en prenant pour base, non plus l'individu, ni l'État, mais le groupe intermédiaire de la Commune. Ce n'était même plus du fédéralisme, mais la dictature de Paris. Les yeux des bourgeois fédéralistes furent enfin désillés ; ils virent, ce qui était facile à prévoir, que leur fédéralisme américain ou suisse, fondé sur une pondération entre les droits de l'individu, des groupes et de l'État, n'avait aucun accès à la Commune ; que la Commune instituée par une conspiration italienne allait, à travers une série de révolutions analogues à celles de l'Italie au Moyen Age, à une dictature uniforme dans chaque ville, des ouvriers sur le reste de la population, et que dans ce système, Paris prendrait le rôle de Rome

dominatrice, que la fédération domine les villes de l'Italie antique, avec cette différence que Rome était gouvernée par le Sénat et le peuple. et que Paris l'était par une fraction du peuple.

L'inflexible logique ayant conduit la Commune à cette extrémité, la discussion n'avait plus de prise sur les événements, et tout devait se dénouer par les opérations militaires. Nous les avons racontées.

Quel qu'en ait pu être le résultat immédiat, les problèmes ne sont pas supprimés par voie militaire, surtout dans une époque où l'humanité et la France sont dans une direction tout inverse; l'agitation que ces problèmes soulève seule peut être calmée momentanément par la guerre. On a pu voir pendant le cours de ces événements que, depuis le commencement de la Commune, de la République, de la guerre et même de l'Empire, tous les faits ont été dominés par la force militaire. C'est l'organisation militaire et surtout l'esprit militaire qui est la grande explication de ces événements, la clef du mystère historique. Il est remarquable, comme nouvelle vérification du caractère contradictoire de l'histoire, que la France se soit abîmée dans des convulsions militaires à l'époque même où la théorie de la paix a tenu une si grande place dans les préoccupations générales. La contradiction devient effrayante, quand on réfléchit que c'est la France qui a donné les premiers éléments de cette théorie, et que c'est elle qui, plus que toute autre nation, a le plus fait pour l'abolition du militarisme et fera effectivement le plus pour l'élimination de la guerre.

La philosophie historique a peine à se défendre du

vertige en considérant que cette orgie de militarisme à laquelle la France est en proie depuis neuf mois, est la plus grande preuve que la guerre va recevoir de cette nation initiatrice le plus solennel démenti. Qu'a prouvé, en effet, la guerre contre la Prusse ?

Que la France, folle de gloire militaire et d'amour-propre national, ne savait plus faire la guerre ; que même en effectuant, par des efforts inouïs, la levée en masse, elle frappait en vain à toutes les portes de la destinée pour trouver des généraux, une intendance, une parcelle de ce génie d'organisation sans laquelle il n'y a pas d'armée.

La France a été vaincue parce qu'elle ne croyait plus à la guerre. Elle n'y croit pas davantage au moment où j'écris et où j'entends le canon de Neuilly ; la dilution que Paris a faite de l'armée dans la garde nationale, est (qu'il en ait ou non conscience) la condamnation du militarisme. La fureur de jouer aux soldats, d'y jouer jusqu'au sang, qui a transformé Montmartre en forteresse et Paris en caserne, est la dernière expansion d'une manie qui ne hante plus que les cerveaux des classes pauvres et ignorantes et qui est devenue étrangère aux esprits des classes supérieures. Ce peuple de vaincus, qui s'obstine à faire la guerre, pour se prouver à lui-même l'illégitimité de sa défaite, est à la veille de retourner à la paix, quand l'épuisement des ressources de l'insurrection et le retour de la richesse émigrée auront démontré la nécessité du travail. Le travail, loi du monde moderne, a pour condition la paix. Cependant le travailleur doit vivre en sûreté, et la France, entourée de peuples moins avancés, encore armés

selon les rites féodaux ou démocratiques, doit songer à sa défense.

La première nécessité de la réorganisation sociale est donc de trouver un système militaire qui défende le travail contre toute attaque des nations et contre toute insurrection des partis. Double nécessité extérieure et intérieure.

L'erreur qui a rendu possible la crise actuelle est le préjugé transmis de l'antiquité par l'école superficielle de notre opposition démocratique. Ce préjugé consiste à croire que l'état militaire est une conséquence de l'état de citoyen, que tout citoyen est soldat. C'était vrai dans les castes militaires qui, sous le nom d'hommes libres, gouvernaient les masses esclaves de l'antiquité. Ce n'est plus vrai, depuis que le travail a été relevé du mépris, et qu'il est devenu une nécessité presque universelle. L'état actuel de Paris prouve bien que, si le citoyen se prend au sérieux comme soldat, il n'y a ni industrie, ni commerce, ni art, ni science, ni philosophie possible. La caserne absorbe tout; la loi devient sommaire, l'obéissance passive fait de la société un bagne. La civilisation moderne, qui, depuis trois siècles, s'établissait d'abord par la royauté administrative, ensuite par la royauté constitutionnelle, avait cru trouver le remède dans la création d'une armée permanente, obligatoire seulement pour une minorité de la population, et qui, par un système d'exemptions raisonnées, laissait la majorité des habitants au travail, et les soutiens de la famille à un devoir supérieur.

La loi de 1832 est le type de cette conception mili-



taire, qui n'échappait pourtant pas à la critique. Car aux services qu'elle rendait à la civilisation, on objectait avec raison son extrême cherté, l'injustice naturelle du tirage au sort, l'injustice sociale du remplacement, et son insuffisance devant des armées permanentes plus rapprochées de l'autre système, sans oublier le reproche radical qu'on peut faire à tout service militaire obligatoire et qui frappe sur les deux systèmes également. Car on peut se demander si la société, qui réclame avec tant de précautions l'impôt de l'argent, a droit à l'impôt du sang ; si cette société qui se trouble en ôtant judiciairement la vie à quelques criminels, doit être exempte de remords lorsqu'elle sacrifie à un intérêt national des milliers d'innocents ? En dehors de ces deux systèmes d'armée, dont l'une a fait ses preuves à Sedan, l'autre à Montmartre, pendant qu'un système combiné de l'un et de l'autre ravage le monde sous le nom d'armée prussienne, il ne reste qu'une méthode d'organisation militaire : c'est le système des mercenaires ou des volontaires, deux recrutements qui semblent différents et qui, au fond, reviennent au même ; car les mercenaires ne sont pas pris de force, sans quoi on ne se donnerait pas la peine de les bien payer, et les volontaires ne meurent pas de faim ; il faut donc que l'État les paie. Les histoires retentissent des désordres reprochés à ce système militaire, qui fut pourtant celui de l'Italie à sa plus haute époque de civilisation ; mais on n'a pas remarqué que les vices justement reprochés à ce système viennent des conditions politiques dans lesquelles il se produisit. S'il devint synonyme de banditisme dans l'anarchie des

républiques italiennes, qui prenaient les mercenaires à l'étranger, il peut très-bien, entre les mains d'une nation moderne, qui les prendrait dans son sein et qui exigerait des garanties pour ce métier comme pour les autres, être un garant de la paix publique, en même temps qu'il échappe au reproche mérité par les deux systèmes d'impôt du sang.

La guerre est un art comme un autre, et de même qu'on ne fait pas des peintres par la conscription ni par la levée en masse, on reconnaîtra que pour faire une armée, ces deux moyens sont aussi insuffisants qu'illégitimes. Des écoles sérieuses, des avantages effectifs, une facilité d'avancement illimitée, sont les trois conditions nécessaires pour l'instruction de l'officier, la force et la dignité du soldat. Il n'est pas douteux que la réorganisation de l'armée française ne soit étudiée sur ces bases, dès que nos troubles seront calmés.

La solution des questions politiques est encore bien autrement facile. Ces questions ne sont insolubles que pour les fanatiques qui ne discutent pas et pour les importants qui n'étudient pas. Il serait bien étonnant qu'après quatre-vingts ans de révolutions et vingt ans d'études théoriques (depuis que la destruction de la liberté politique a forcé les partis à se rendre compte de leurs idées), les esprits sérieux ne fussent pas d'accord sur les principales conditions de la liberté, et en fait ils le sont. La centralisation autoritaire est aujourd'hui impossible à rétablir; la théorie de la fédération, bien loin d'être la propriété privée de la Commune de Paris, est la base de tout programme politique, quelle que soit l'opinion du

parti qui l'expose, sur la forme du gouvernement. L'importance de cette forme est regardée universellement comme secondaire. Le droit absolu de l'État sur ses membres qui a paru plausible aux anciens politiques, ne s'appellerait plus aujourd'hui que la déraison d'État. La France est si bien pénétrée de l'esprit révolutionnaire des droits de l'homme, que c'est au nom de l'individu, et non pas au nom de l'État, qu'elle s'élève contre le pouvoir absolu affecté par les insurrections communalistes. Un grand travers d'esprit s'oppose à ce que ces idées, qui réunissent tous les esprits réfléchis, soient comprises des masses : ce travers est l'entêtement des hommes à études superficielles dans certains résultats non vérifiés et incomplets, dont ils font des dogmes. Comme ce travers leur est commun avec la classe ouvrière et que l'inerte défiance des paysans et des politiques de province aggrave encore le malentendu, la civilisation moderne est menacée, comme la société du Moyen Age, des grands crimes produits par l'intolérance ; mais la société actuelle connaît ce mal. L'histoire du second Empire a prouvé que le triomphe de l'ignorance rurale était momentané ; l'histoire que nous venons d'écrire se termine par la constatation que le triomphe des sectaires suburbains est encore plus éphémère.

## L'EXPIATION

---

La Commune arriva au pouvoir grâce aux conspirateurs réunis du Comité central et de l'Internationale ; grâce à la faiblesse du gouvernement qui ne fit pas, après le 31 octobre, fusiller Blanqui et Flourens, elle vécut par la force, la ruse, le vol, le pillage et l'assassinat. Elle mourut dans le sang et la boue, aux lueurs de l'incendie allumé par ses mains, et sa mémoire est vouée à tout jamais à la honte des générations futures.

C. P. (Commune de Paris) devrait être imprimé au front de ses partisans en lettres de feu, pour remplacer l'ancien T. F. des forçats.

« Les grands criminels, a dit Montesquieu, ne méritent point d'asile. »

Axiome juste, expression d'une conscience honnête qui devrait être appliqué à tous ceux, quel que soit

leur rang dans la société, dont les crimes sont en dehors du droit commun.

Quelle puissance étrangère a donné asile aux misérables qui pendant soixante-cinq jours ont violé ouvertement toutes les lois divines et humaines au nom sacré de la liberté, sous l'égide de la République ?

Sont-ils, comme le Juif errant de la légende, condamnés à marcher le restant de leurs jours, sans qu'un peuple leur tende la main et qu'une porte hospitalière s'ouvre pour les recevoir ?

Non !

L'Angleterre, sous prétexte du droit sacré des gens, leur ouvre ses portes, l'Angleterre qui depuis un temps immémorial abrite les réfugiés criminels et les lance comme des fauves d'un repaire pour ébranler l'équilibre des États en y portant la révolution, la ruine et la mort.

C'est d'Angleterre que sont partis les écrits de Félix Pyat, qui ont commencé la démoralisation de nos soldats et jeté les ferments de la Commune, préparant Sedan et le 18 mars.

C'est d'Angleterre, protégés par un sentiment stupide, que sont partis les bombes Orsini, les engins de Simon Bernard, et cent autres machines plus infernales encore si ce n'est leurs auteurs.

C'est à Londres que la future Commune prenait son or, qu'elle faisait son apprentissage en allant dans les meetings, drapeau rouge déployé, exposer ses théories régicides et « ses revendications sociales ».

C'est à Londres que les débris de l'Internationale se

reformerent, se comptent et s'organisent pour « la prochaine ».

Combien de membres de la Commune sont parvenus à s'y réfugier ?

Nous le saurons bientôt.

Le « général » Cluseret est, nous affirme-t-on, en Amérique ; l'Amérique lui donnera-t-elle asile ?

Cette République honnête, type invoqué tous les jours par les vrais républicains, assimilera-t-elle le chef de bande à un chef de parti ? Nous n'osons le croire, car si un incendiaire ou un assassin débarquait sur son sol, elle se hâterait de le rendre à la justice de son pays.

Cluseret est les deux.

Delescluze est mort sur les barricades ; il a eu au moins le courage de mourir en combattant.

Vermorel, celui qu'on supposait le moins brave de tous, a été frappé par une balle ; il n'avait pour toute arme qu'une petite canne et disait à ceux qui l'entouraient : « Je ne suis point venu pour combattre, je suis venu pour mourir. » Il ne fut que blessé. Pris dans une maison des Ternes et conduit à Versailles, il mourut à l'hôpital, dans les bras de sa malheureuse mère, en disant au prêtre qui l'assistait : « Faites de mon âme ce que vous voudrez. »

Raoul Rigault a été fusillé par les chasseurs au coin de la rue Gay-Lussac.

Le docteur Pillot, délégué au 1<sup>er</sup> arrondissement, a été fusillé rue de Rivoli.

Auguste Fontaine, le démolisseur de la maison de M. Thiers, a été passé par les armes rue Bonaparte.

Le commandant Brunel, le même qui donna l'or-

dre le 22 mars de tirer sur la manifestation pacifique de la rue de la Paix, a été tué place Vendôme, 24, dans une armoire où il s'était blotti.

Le mercredi 23 mai, vers dix heures du matin, des fédérés amenèrent sur le Pont-Neuf un individu en bourgeois dont on ignore le nom, mais qui était certainement un membre de la Commune.

Arrêté le matin porteur de valeurs représentant une somme d'un million cinq cent mille francs, les insurgés l'accusaient d'avoir reçu cet argent de Versailles pour livrer une porte aux troupes.

Cet homme, malgré ses protestations, fut adossé au socle de la statue de Henri IV, et une minute après il tombait la tête fracassée.

Son corps fut ramassé par trois ou quatre insurgés qui le balancèrent deux ou trois fois au-dessus du parapet et le lancèrent dans la Seine.

Millière a été arrêté jeudi matin, dans le palais du Luxembourg. On l'a trouvé caché dans les lieux. Millière a opposé une résistance des plus vives, car il a déchargé sur les soldats six coups de revolver.

Il était tête nue, pâle, effaré. Deux hommes le soutenaient par le bras. On le conduisit chez le général de Cissey, où il répondit avec assez de fermeté aux questions qui lui furent posées.

En sortant, il avait retrouvé du calme.

Il fut dirigé vers le Panthéon. Quand il arriva sur la place, il était soutenu par un capitaine revêtu d'un caban.

En gravissant les marches du péristyle, cet officier lui fit remarquer des traces de balles : c'était là que, l'avant-veille, il avait fait fusiller trente gardes

nationaux qui refusaient de défendre les barricades.

Puis il grâvit le reste des marches, et, arrivé sous le péristyle, comme il se tenait debout, faisant face aux soldats, un officier l'obligea à se retourner le visage vers la porte de l'église, en tournant le dos à la troupe; mais, par ordre sans doute d'un officier supérieur, on lui fit reprendre sa position première en le forçant à se mettre à genoux.

Millière découvrit sa poitrine, et, levant en l'air le bras droit, cria à haute voix : Vive la République!... Vive le peuple!... Vive l'humanité!... Vive...

Une décharge de chassepots lui coupa la parole; il tomba inclinant sur le côté gauche.

Sa chemise était percée de balles à l'endroit du cœur, où apparaissait une large tache de sang. Une seule balle l'avait frappé à l'œil droit. Un officier s'approcha, se baissa sur le cadavre, et, lui appliquant son revolver dans l'oreille, fit feu. Un sergent franchit à son tour les degrés et lui lâcha le coup de grâce dans la tête, le crâne éclata en plusieurs morceaux et Millière fut complètement défiguré.

Jules Vallès et Ferré furent arrêtés à la Halle au blé.

L'officier qui commandait le détachement donna l'ordre de les conduire au Châtelet, où ils devaient être incarcérés.

Arrivés sur la place, ils furent reconnus; quelques voix s'élevèrent :

« C'est Vallès! — C'est Ferré! »

Aussitôt la foule entière cria : « A mort! à mort! » Se sentant perdus, ils tentèrent un effort désespéré.



Ils essayèrent de se sauver, ils furent arrêtés dès les premiers pas.

Alors Vallès se jeta à la gorge de l'officier, qui jusque-là avait pourtant fait de son mieux pour le protéger contre l'exaspération de la foule. Il ne put d'abord se dégager de l'étreinte du forcené; mais les coups de crosse, les coups de canne et les coups de poing le firent lâcher prise.

Ils furent entraînés jusqu'à la petite place située derrière le théâtre du Châtelet. La foule suivait toujours et ne cessait de crier : A mort ! à mort !

En passant devant la petite rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, Vallès et Ferré voulurent de nouveau s'enfuir. Pour la seconde fois, Vallès se précipita sur l'officier.

Deux coups de crosse que lui asséna sur la tête un soldat, l'étourdirent; il chancela, mais ce fut seulement sous les balles qu'il tomba pour ne plus se relever. Il fut fusillé à bout portant.

Ferré, à son tour, fut saisi et fusillé de même. La foule regarda quelques instants les cadavres de ces deux bandits, puis des applaudissements frénétiques éclatèrent.

On laissa là quelque temps les corps dans la boue.

L'exécution la plus dramatique est sans contredit celle de Varlin, l'ex-délégué aux finances, arrêté rue Lafayette.

La foule grossissait de plus en plus, et on arriva avec beaucoup de peine au bas des buttes Montmartre, où le prisonnier fut conduit devant un général dont nous n'avons pu retenir le nom; alors l'of-

ficier de service chargé de cette triste mission s'avança et causa quelques instants avec le général, qui lui répondit d'une voix basse et grave : *Là, derrière ce mur.*

Nous n'avions entendu que ces quatre mots, et quoique nous doutant de leur signification, nous avons voulu voir jusqu'au bout la fin d'un des acteurs de cet affreux drame que nous avons vu se dérouler devant nos yeux pendant plus de deux mois ; mais la vindicte publique en avait décidé autrement. Arrivé à l'endroit désigné, une voix dont nous n'avons pu reconnaître l'auteur, et qui fut immédiatement suivie de beaucoup d'autres, se mit à crier : *Il faut le promener, il est encore trop tôt.* Une voix seule alors ajouta : *Il faut que justice soit faite rue des Rosiers, où ces misérables ont assassiné les généraux Clément Thomas et Lecomte.*

Le triste cortège alors se remit en marche, suivi par près de deux mille personnes, dont la moitié appartenait à la population de Montmartre.

Arrivé rue des Rosiers, l'état-major ayant son quartier général dans cette rue, s'opposa à l'exécution.

Il fallut donc, toujours suivi de cette foule, augmentant à chaque pas, reprendre le chemin des buttes Montmartre. C'était de plus en plus funèbre, car, malgré tous les crimes que cet homme avait pu commettre, il marchait avec tant de fermeté, sachant le sort qui l'attendait depuis plus d'une heure, que l'on arrivait à souffrir d'une aussi longue agonie.

Enfin, arrivé, on l'adossa au mur, et pendant que l'officier faisait ranger ses hommes, se préparant à

commander le feu, le fusil d'un soldat, qui était sans doute mal épaulé, partit, mais le coup — rata; — immédiatement les autres soldats firent feu, et Varlin n'existait plus.

Aussitôt après, les soldats, craignant sans doute qu'il ne fût pas mort, se jetèrent sur lui pour l'achever à coups de crosse; mais l'officier leur dit : « Vous voyez bien qu'il est mort, laissez-le. »

Jeudi 24, ce fut le tour du « citoyen » Mortier. Aucun détail sur sa mort ne nous est parvenu.

Au plus fort de la bataille, un certain nombre d'individus furent fusillés, soit qu'ils ressemblaient à certains membres de la Commune, soit qu'ils eussent été dénoncés comme tels.

Un homme fut fusillé pour Courbet; un autre, nommé Lecomte, pour Billioray.

Lefrançais, Gambon et Serrailier furent fusillés dans la cour de la mairie de la Banque, puis leurs cadavres furent mis en tas dans une salle de gauche; là aussi un homme fut exécuté aux lieu et place de Pothier, arrêté récemment à Beauvais, sous le costume de roulier. Il conduisait une charrette de foin. On trouva sur lui, outre un revolver chargé, quarante mille francs en billets de banque, et un petit morceau d'écharpe rouge frangée d'or... probablement un souvenir qu'il avait voulu conserver de la Commune de Paris!

Cela fait donc en tout TREIZE membres de la Commune passés par les armes.

Que sont devenus les autres?

Blanqui, le père de la Commune, a été arrêté à Cahors, chez son gendre, et enfermé au château-fort

du Taureau, à quelques lieues de la côte de Morlaix.

Ont été arrêtés : Billioray, Courbet, Regère, Ch. Gérardin, Urbain, J.-B. Clément, Jourde, Paschal Grousset, Miot, Assi et Rossel.

MM. Beslay, membre de la Commune, délégué à la Banque, et Theisz, délégué aux postes, ont reçu du gouvernement des laissez-passer pour l'étranger.

Le sol de la France leur est interdit.

En l'affranchissant des poursuites ordonnées contre tous ses collègues, le gouvernement aurait cédé aux sollicitations de l'administration de la Banque elle-même, qui, loin de se plaindre de lui, croit devoir à son attitude énergique la préservation de ce grand établissement.

M. Theisz, délégué aux postes, bénéficia des mêmes dispositions.

On voit qu'il en manque à l'appel.

Pendant la lutte, plusieurs cours martiales fonctionnaient à Paris dans les principales mairies.

Une cour martiale, présidée par un lieutenant-colonel, jugeait sommairement dans le foyer du théâtre du Châtelet.

Les individus reconnus coupables et condamnés à la peine de mort étaient conduits à la caserne Lobau, derrière l'Hôtel-de-Ville. Les pelotons d'exécution les attendaient dans la cour, et justice était faite aussitôt qu'ils y entraient.

Le spectacle de ces exécutions fut certainement un des faits les plus horribles à voir.

Les condamnés étaient amenés par bandes de dix ou vingt, ils tombaient en tas, dans toutes les positions, baignant dans une mare de sang, noire,

caillée; les uns, ne voulant pas mourir, se jetaient aux genoux des soldats qu'ils embrassaient, et essayaient d'attendrir par mille supplications, d'autres fuyaient dans toutes les directions, mais enfermés dans une muraille vivante; les fusils s'abaissaient et une succession de détonations annonçait à la foule qui stationnait à la porte que les condamnés avaient vécu.

Parfois un cri étouffé ou un sanglot amer répondait aux coups de fusil : c'était une mère ou un fils qui avait suivi, pour lui dire un dernier adieu, celui qui, avant le 18 mars, était peut-être un honnête père de famille, un bon ouvrier, la joie de la maison.

Combien là avons-nous entendu maudire la Commune!

Si cela servait d'enseignement.

Si tout ce sang versé pouvait éteindre les passions populaires et apprendre aux peuples que les révolutions ne profitent jamais à ceux qui les font, que tous les prétendus réformateurs pour lesquels ils se font tuer ne sont, suivant une expression célèbre, que des gredins qui veulent « conquérir les abus pour s'en servir à leur tour ».

N'avons-nous pas vu les membres du Comité central et de la Commune, après avoir solennellement déclaré qu'ils ne vivaient « que de leur trente sous », fréquenter en cachette les restaurants célèbres et coudoyer dans les salons Neeser la fine fleur de l'aristocratie qui s'y donne habituellement rendez-vous? Ils étaient là, étalés, au frais, ayant l'Opéra pour horizon, calculant peut-être dans combien de temps ils feraient chanter des cantates en leur honneur.

En temps de calme, la rue Halévy est encombrée d'équipages dont les maîtres viennent boire l'excellente bière Neeser; les « Trente sous » en avaient aussi des voitures, avec de magnifiques chevaux piaffant; on se serait cru au beau temps, si parfois on n'avait aperçu un bout d'écharpe rouge frangée d'or, passer furtivement au travers d'une doublure déchirée.

Suivant Vespasien, l'argent n'a pas d'odeur, mais nous sommes bien sûr que M. Neeser a arboré le drapeau tricolore avec une joie suprême.

Pauvre peuple, tu n'avais fait que changer de maître, un peu plus sale et ayant meilleur appétit, voilà tout.

Un grand nombre d'exécutions eurent lieu. On mit des cadavres partout, mais surtout dans les squares. Celui de la Tour-Saint-Jacques en reçut plus d'un millier. Plus tard, tous ces corps furent déterrés et conduits dans les principaux cimetières.

Le cimetière du Père-Lachaise, le dernier refuge des insurgés, avait déjà reçu, au plus fort de la lutte, son funèbre contingent.

C'est le long du mur de Charonne, à l'Est, qu'ont eu lieu toutes les exécutions. 148 furent fusillés en une seule fois.

Une longue tranchée avait été creusée. Les hommes, alignés au bout, tombaient à chaque coup de feu. C'était un spectacle horrible.

A un moment donné, les enterrements furent si considérables que l'on employait les tapisseries à défaut de corbillards.

Cependant les arrestations continuaient et de lon-

gues files de personnes traversaient Paris se rendant à Versailles, en attendant que les conseils de guerre statuent sur leur sort.

Aussitôt à Versailles, les insurgés, après un interrogatoire, étaient transportés à Cherbourg et à Brest, sur des bateaux mouillés en grande rade et appropriés à cet effet.

Combien cette terrible lutte coûta-t-elle de morts aux troupes régulières et aux fédérés ?

Les tableaux de la garde nationale, publiés dans le *Journal officiel* de la Commune, donnent un chiffre d'environ 90,000 gardes nationaux sédentaires et de 85,000 gardes nationaux de marche. Mais ce compte est de fantaisie : en réalité, il n'y avait plus qu'une seule espèce de bataillons ; ils étaient composés par des hommes de tout âge, partisans de la Commune, et recrutés surtout moitié par conviction, moitié par force et nécessité de vivre, dans les quartiers populaires.

Ces bataillons, sauf la garde, pour ainsi dire recrutée parmi les communeux d'élite, et préposée à la surveillance des points principaux de l'intérieur, comptaient chacun un effectif variant entre 200 et 300 hommes, dont beaucoup de gamins imberbes et de gens à cheveux grisonnants.

On peut, sans exagération, évaluer à 50,000, un peu plus, un peu moins, le nombre réel des combattants. A chaque mouvement en arrière, cet effectif diminuait, tant par suite des morts et des prisonniers que par le découragement des survivants, qui s'éva-  
daient et cherchaient un refuge.

Les morts pour les fédérés doivent s'élever à plus d'un tiers du chiffre des combattants.

Les prisonniers à la date du 8 juillet était de 31,000.

Pour l'armée régulière, les pertes sont peu considérables.

On aurait pu et on était en droit de supposer que tout ce sang versé aurait éteint pour longtemps une semblable insurrection. C'était un erreur, car elle relève déjà la tête. Un nouveau Comité central s'est formé, composé des « citoyens » Deplace, Landeck, Rubin, Daniers, Lepage, Noiret, François Louis, Charles Dubin, Daurel, Dubois, Fournaise jeune, Granjon, Lahainier, Devestad, Valker Hermann (Prussien), Giovachini (Napolitain), Murescow (Russe), Albert.

Ce comité ne cache pas ses sentiments. Plus carré que le comité du 18 mars, il a décidé que nul ne pourrait désormais faire partie de l'association s'il ne formulait au préalable acte d'adhésion à *la Commune de Paris*.

Ce comité fonctionne déjà, car le manifeste suivant a été affiché sur les murs du quartier Rochecouart dans les derniers jours de juin.

## AUX TRAVAILLEURS DE TOUS LES PAYS

FRÈRES,

Au nom de nos frères assassinés par les despotes de Versailles, au nom de l'humanité et du progrès, ne renonçons pas à la lutte.



Les journaux de la réaction chantent victoire; les parjures de Versailles croient nous avoir écrasés; il dépend de vous que demain ils demeurent ensevelis dans leur triomphe éphémère.

Pour cela il ne faut que de l'énergie. Nos pertes sont grandes, c'est vrai, mais songez que notre inaction bien plus que notre échec met la République en péril.

Attendrez-vous pour vous lever que le complot que tous les despotes du monde trament contre vous, vous ait enserrés dans ses nœuds inextricables?

Voulez-vous que chaque nuit des satellites ivres de vin et de débauche, abrutis par les prêtres, aillent vous chercher dans vos maisons pour vous envoyer peupler tous les Cayenne et les Botany-Bay connus?

Voulez-vous laisser votre femme et vos filles exposées sans défense aux brutalités des prêtres, des riches et des soldats?

Voulez-vous voir se refermer à jamais autour de vous ce cercle de fer que dans un moment de désespoir nous avons fait éclater?

Restez inactifs!

Voulez-vous, au contraire, devenir libres et puissants, comme vous devez l'être?

Voulez-vous avoir le droit de vivre en travaillant?

Aux armes! et en avant!

Jurez avec nous de ne pas reprendre le chemin de l'atelier, de ne pas reprendre l'outil, de ne pas déposer les armes, avant d'avoir vengé nos frères égorgés et jeté les bases de la république sociale.

Aux armes! aux armes! Lyon, Marseille, Milan, Berlin, Moscou, Londres, Liverpool, Manchester!

Aux armes, nos frères de tous les pays!

Sus aux tyrans et aux oppresseurs!

Comptez sur nous, nous que l'on croit désarmés parce qu'on nous a pris nos canons et nos fusils.

Ils ne savent donc pas, les misérables, que le jour de la revanche nous arracherons les grilles de leurs palais pour en forger des piques, et que cette fois nous nous ensevelirons sous les ruines de Paris plutôt que de le rendre !

En avant, le fusil d'une main, la torche de l'autre ! La vieille civilisation doit périr ! Elle périra !

Alors les peuples, réunis en une seule famille, libres de tous les jougs, jouiront en paix des fruits du travail.

#### *Le Comité central de Paris.*

Il ne faut pas que le gouvernement oublie que le Comité central, auteur de tous les maux qui ont frappé Paris, a pris naissance dans un café borgne, et qu'il est plus facile de prévenir que de punir.

Il faut que le gouvernement se souvienne que s'il est nécessaire de frapper fort, il est encore plus nécessaire de frapper juste. Beaucoup de fédérés sont détenus pour avoir pris part à l'insurrection, mais comment y ont-ils coopérés ?

Les journées de juin 1848 ont eu pour cause la privation de la solde imposée aux ateliers nationaux.

Les communeux de 1871 n'ont eu une aussi nombreuse armée que grâce à la misère et à la fuite du gouvernement qui laissait les gardes nationaux sans ressources, les privant subitement de la solde quotidienne.

Ce ne sont pas ceux-là les coupables.

Ils ont été entraînés, et une fois la main dans cet engrenage infernal, le corps y a passé entier.

Les vrais coupables sont en liberté, prêts à exploiter les haines des veuves, et à apprendre aux orphelins la vengeance contre les soldats de l'ordre.

La haine est aveugle, elle ne raisonne ni ne comprend, et les communeux sauront exploiter habilement ce sentiment.

## DOCUMENTS

---

*Journal officiel* du 20 mars

### FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE

DE LA

GARDE NATIONALE

*Organe du Comité central.*

Si le Comité central de la garde nationale était un gouvernement, il pourrait, pour la dignité de ses électeurs, dédaigner de se justifier. Mais comme sa première affirmation a été de déclarer « qu'il ne prétendait pas prendre la place de ceux que le souffle populaire avait renversé, » tenant à simple honnêteté de rester exactement dans la limite expresse du mandat qui lui a été confié, il demeure un composé de personnalités qui ont le droit de se défendre.

Enfant de la République qui écrit sur sa devise le grand mot de : Fraternité, il pardonne à ses détrac-

teurs; mais il veut persuader les honnêtes gens qui ont accepté la calomnie par ignorance.

Il n'a pas été occulte : ses membres ont mis leurs noms à toutes ses affiches. Si ces noms étaient obscurs, ils n'ont pas fui la responsabilité, — et elle était grande.

Il n'a pas été inconnu, car il était issu de la libre expression des suffrages de deux cent quinze bataillons de la garde nationale.

Il n'a pas été fauteur de désordres, car la garde nationale, qui lui a fait l'honneur d'accepter sa direction, n'a commis ni excès ni représailles, et s'est montrée imposante et forte par la sagesse et la modération de sa conduite.

Et pourtant les provocations n'ont pas manqué; et pourtant le gouvernement n'a cessé, par les moyens les plus honteux, de tenter l'essai du plus épouvantable des crimes : la guerre civile.

Il a calomnié Paris et a ameuté contre lui la province.

Il a amené contre nous nos frères de l'armée, qu'il a fait mourir de froid sur nos places, tandis que leurs foyers les attendaient.

Il a voulu vous imposer un général en chef.

Il a, par des tentatives nocturnes, tenté de nous désarmer de nos canons, après avoir été empêché par nous de les livrer aux Prussiens.

Il a enfin, avec le concours de ses complices effarés de Bordeaux, dit à Paris : « Tu viens de te montrer héroïque : or, nous avons peur de toi, donc nous t'arrachons ta couronne de capitale. »

Qu'a fait le Comité central pour répondre à ces attaques? Il a fondé la Fédération; il a prêché la modération, — disons le mot, — la générosité; au moment où l'attaque armée commençait, il disait à tous : « Ja-

mais d'agression, et ne ripostez qu'à la dernière extrémité ! »

Il a appelé à lui toutes les intelligences, toutes les capacités ; il a demandé le concours du corps d'officiers ; il a ouvert sa porte chaque fois que l'on y frappait au nom de la République.

De quel côté était donc le droit et la justice ? De quel côté était la mauvaise foi ?

Cette histoire est trop courte et trop près de nous, pour que chacun ne l'ait pas encore à la mémoire. Si nous l'écrivons à la veille du jour où nous allons nous retirer, c'est, nous le répétons, pour les honnêtes gens qui ont accepté légèrement les calomnies dignes seulement de ceux qui les avaient lancées.

Un des plus grands sujets de colère de ces derniers contre nous est l'obscurité de nos noms. Hélas ! bien des noms étaient connus, très-connus, et cette notoriété nous a été bien fatale !

Voulez-vous connaître un des derniers moyens qu'ils ont employé contre nous ? Ils refusent du pain aux troupes qui ont mieux aimé se laisser désarmer que de tirer sur le peuple. Et ils nous appellent assassins, eux qui punissent le refus d'assassinat par la faim !

D'abord, nous le disons avec indignation : la boue sanglante dont on essaye de flétrir notre honneur est une ignoble infamie. Jamais un arrêt d'exécution n'a été signé par nous ; jamais la garde nationale n'a pris part à l'exécution d'un crime.

Quel intérêt y aurait-elle ? Quel intérêt y aurions-nous ?

C'est aussi absurde qu'infâme.

Au surplus, il est presque honteux de nous défendre. Notre conduite montre, en définitive, ce que nous sommes. Avons-nous brigué des traitements ou des honneurs ? Si nous sommes inconnus, ayant pu obtenir,

comme nous l'avons fait, la confiance de deux cent quinze bataillons, n'est-ce pas parce que nous avons dédaigné de nous faire une propagande? La notoriété s'obtient à bon marché : quelques phrases creuses ou un peu de lâcheté suffit; un passé tout récent l'a prouvé.

Nous, chargés d'un mandat qui faisait peser sur nos têtes une terrible responsabilité, nous l'avons accompli sans hésitation, sans peur, et dès que nous voici arrivé au but, nous disons au peuple qui nous a assez estimé pour écouter nos avis, qui ont souvent froissé, son impatience : « Voici le mandat que tu nous as confié : là où notre intérêt personnel commencerait, notre devoir finit; fais ta volonté. Mon maître, tu t'es fait libre. Obscurs il y a quelques jours, nous allons rentrer obscurs dans tes rangs, et montrer aux gouvernants que l'on peut descendre la tête haute, les marches de ton Hôtel-de-Ville, avec la certitude de trouver au bas l'étreinte de ta loyale et robuste main. »

*Les membres du Comité central,*

ANT. ARNAUD, ASSI, BILLIORAY, FERRAT,  
BABICK, ED. MOREAU, C. DUPONT,  
VARLIN, BOURSIER, MORTIER, GOUHIER,  
LAVALETTE, FR. JOURDE, ROUSSEAU,  
CH. LULLIER, HENRI FORTUNÉ, G. AR-  
NOLD, VIARD, BLANCHET, J. GROL-  
LARD, BARROUD, H. GÉRESME, FABRE,  
POUGERET, BOUIT.

---

## AU PEUPLE

CITOYENS,

Le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer.

Calme, impassible dans sa force, il a attendu, sans crainte comme sans provocation, les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés. Merci à tous, et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée avec toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

L'état de siège est levé.

Le peuple de Paris est convoqué dans ses sections pour faire ses élections communales.

La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

Hôtel-de-Ville, ce 19 mars 1871.

*Le Comité central de la garde nationale,*

ASSI, BILLIORAY, FERRAT, BABICK, ÉDOUARD  
MOREAU, C. DUPONT, VARLIN, BOURSIER,  
MORTIER, GOUHIER, LAVALETTE, JOURDE,  
ROUSSEAU, CH. LULLIER, BLANCHET, J.  
GROLLARD, BARROUD, H. GERESME,  
FABRE, POUGERET.

---



## AUX DÉPARTEMENTS

Le peuple de Paris, après avoir donné, depuis le 4 septembre, une preuve incontestable et éclatante de son patriotisme et de son dévouement à la République; après avoir supporté avec une résignation et un courage au-dessus de tout éloge les souffrances et les luttes d'un siège long et pénible, vient de se montrer de nouveau à la hauteur des circonstances présentes et des efforts indispensables que la patrie était en droit d'attendre de lui.

Par son attitude calme, imposante et forte, par son esprit d'ordre républicain, il a su rallier l'immense majorité de la garde nationale, s'attirer les sympathies et le concours actif de l'armée, maintenir la tranquillité publique, éviter l'effusion du sang, réorganiser les services publics, respecter les conventions internationales et les préliminaires de paix.

Il espère que toute la presse reconnaîtra et constatera son esprit d'ordre républicain, son courage et son dévouement, et que les calomnies ridicules et odieuses répandues depuis quelques jours en province cesseront.

Les départements, éclairés et désabusés, rendront justice au peuple de la capitale, et ils comprendront que l'union de toute la nation est indispensable au salut commun.

Les grandes villes ont prouvé, lors des élections de 1869 et du plébiscite, qu'elles étaient animées du même esprit républicain que Paris, les nouvelles autorités républicaines espèrent donc qu'elles lui apporteront leur concours sérieux et énergique dans les circonstances présentes et qu'elles les aideront à mener à bien l'œu-

vre de régénération et de salut qu'elles ont entreprise au milieu des plus grands périls.

Les campagnes seront jalouses d'imiter les villes, la France tout entière, après les désastres qu'elle vient d'éprouver, n'aura qu'un but : assurer le salut commun.

C'est là une grande tâche, digne du peuple tout entier, et il n'y faillira pas.

La province, en s'unissant à la capitale, prouvera à l'Europe et au monde que la France tout entière veut éviter toute division intestine, toute effusion de sang. Les pouvoirs actuels sont essentiellement provisoires, et ils seront remplacés par un conseil communal, qui sera élu mercredi prochain, 22 courant.

Que la province se hâte donc d'imiter l'exemple de la capitale, en s'organisant d'une façon républicaine, et qu'elle se mette au plus tôt en rapport avec elle au moyen de délégués.

Le même esprit de concorde, d'union, d'amour républicain, nous inspirera tous. N'ayons qu'un espoir, qu'un but : le salut de la patrie et le triomphe définitif de la République démocratique, une et indivisible.

*Les délégués au* Journal officiel.

FIN